

L'écusson médiéval

Cette zone correspond à l'emprise de l'agglomération médiévale enclose à compter de la fin du XII^e s. (fig. 129). Le tracé de ses remparts est aujourd'hui matérialisé par les boulevards de ceinture Gambetta, Amiral-Courbet, de la Libération, des Arènes, Victor-Hugo et Alphonse-Daudet. Dans l'Antiquité, cet espace occupe l'angle sud-est de la ville basse et englobe deux monuments prestigieux toujours visibles : la Maison Carrée et l'amphithéâtre.

Cette partie de la ville, classée en secteur sauvegardé depuis 1985, a été épargnée par les opérations d'urbanisme récentes, à quelques exceptions près, dont celle particulièrement notable de la Z.A.C. des Halles [77]. Cette vaste opération d'aménagement d'un centre commercial a permis de fouiller une surface de près de 3000 m². Au rang des autres opérations d'importance, on citera celle qui a permis de dégager les abords de la Maison Carrée [79] ainsi que les fouilles menées sur la piste et la galerie de rez-de-chaussée de l'amphithéâtre [87]. A proximité de ce dernier monument, la construction d'un nouveau Palais de Justice, dans les années 1970, a entraîné la mise au jour d'un tronçon d'enceinte tardive [86]. Un sondage dit des «Beaux Arts» [85] et une fouille rue de l'Agau [78] complètent, avec quelques observations plus ponctuelles ou plus anciennes, cet inventaire.

[75] Voie dallée sous la rue Nationale

Sous la rue Nationale, plusieurs informations attestent la présence d'une rue dallée antique qui s'étend d'est en ouest depuis la porte d'Auguste jusqu'à la Z.A.C. des Halles [77] (Varène 1992 : 40-41 ; CAG 340 à 342) (fig. 130). Ainsi, vers 1839, lors du creusement d'un nouveau canal lié à l'évacuation des eaux de la source de la Fontaine — l'Agau — entre l'observatoire Valz (actuelle parcelle DO-931), rue des Lombards, et la place du Château (située immédiatement à l'ouest de la porte d'Auguste), on a découvert « un pavé construit en grandes dalles de Roquemauillère ayant 3 mètres de longueur, 70 à 80 centimètres de large sur 25 ou 30 d'épaisseur ; elles étaient générale-

ment taillées en forme de trapèze et juxtaposées de manière à ne permettre aucune infiltration à travers leurs joints. Ces dalles étaient assises dans un ciment très dur de chaux de sable, épais de 0,30 ; au-dessous de ce ciment il s'est trouvé un aqueduc demi-circulaire dont les voussoirs ont 0,40 m de haut ; il est construit avec beaucoup de soins en pierres dures ; sa largeur est de 2,30 m sur une hauteur de 1 m 48 ; il est pavé en grosses dalles pareilles à celles qui le recouvrent. Ce système de construction s'est constamment retrouvé sur l'axe de la nouvelle rue, dans une longueur de 180 mètres environ (...). En examinant du dessus de l'imprimerie Durand-Belle la direction de cet aqueduc par rapport à la porte d'Auguste, je jugeais qu'il était placé vis-à-vis de la grande ouverture de droite de cette porte (...). On remarquait sur les dalles découvertes des traces assez profondes de roues éloignées entre elles de 1 m 47 (...). Les dalles formant le pavé étaient percées d'un trou rond qui communiquait à l'égout placé au-dessous ; ces trous étaient éloignés entre eux d'environ 40 mètres et avaient 0,40 de large (...). De 10 mètres en 10 mètres, il y avait aussi des deux côtés de la voie des trous carrés de 0,20 pour l'écoulement des eaux de la rue dans l'aqueduc (...), rempli jusqu'à la clef d'une argile compacte et très noire ». Cette information est issue d'une note manuscrite anonyme portée sur un plan conservé aux archives municipales de Nîmes (Igolen 1936-1938 : XL-LX). Sur la base de ce texte, J. Benoit proposait de restituer ici des îlots de 35,50 m de large séparés par des rues de 4,50 m (Benoit 1981 : 86).

En 1846, à l'occasion du dégagement de la porte d'Auguste, A. Pelet observe que le pavé revêtant le sol, « presque tout conservé sous le grand arc de droite, est formé de fortes dalles de 0,30 m d'épaisseur, longues de 2 à 3 m, d'une largeur irrégulière, mais parfaitement juxtaposées ; ce pavé formait un seul dos-d'âne sur toute la largeur des grandes entrées ; un aqueduc placé sous ce pavé facilitait l'écoulement des eaux de l'Agau » (Pelet 1847-1848 : 43-66).

En 1863, A. Pelet écrit que, dans les fondations d'un hôtel construit par M. Guérin (actuelle parcelle DO-825), on a découvert « à 3 mètres au-dessous du sol actuel, le pavé parfaitement conservé de la rue probablement la plus importante de la ville romaine ». Les observations sont comparables à celles citées ci-dessus, mais A. Pelet ajoute, à propos de l'égout, qu'on « peut le parcourir aujourd'hui sur une longueur de plus de 200 mètres » (Pelet 1863a : 118-119).

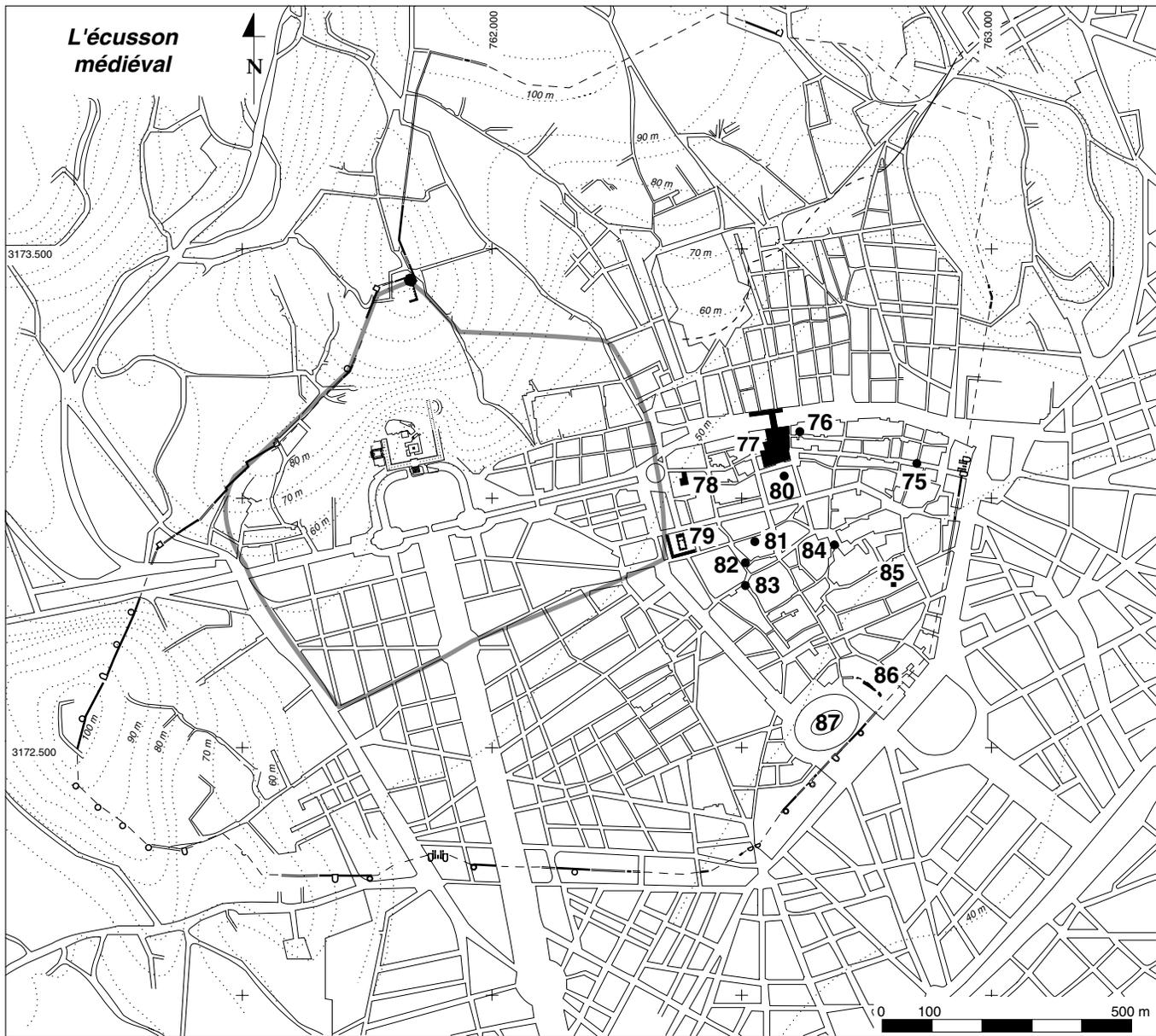


Fig. 129. Plan de localisation des fouilles menées dans l'emprise de l'écusson médiéval.
Les numéros renvoient à ceux placés en tête des notices (M. Monteil *del.*).

En 1964, des sondages, réalisés par P.-M. Duval et P. Varène, permettent de découvrir, dans l'axe du passage charretier sud de la porte d'Auguste, « une canalisation voûtée, large de 2,36 à 2,37 m et haute de 1,39 à 1,405 m ». Une seconde canalisation, déjà reconnue par A. Pelet, emprunte l'axe du passage nord, « de section rectangulaire, large de 1,14 m et haute de 1,25 m, couverte par le dallage de la voie ». Ces deux tronçons se rejoignent à l'extérieur de la ville. De même, les fouilleurs ont pu distinguer plusieurs états de la rue antique : dallage de surface, coté à 43,65 m, reposant sur des « bétons » successifs. Le terme « bétons » désigne sans doute des niveaux de circulation empierrés (Gallet de Santerre 1966 : 478 ; Varène 1992 : 40-41).

En 1990, enfin, à l'occasion de la mise en place d'une « chambre EDF », à l'angle des rues Xavier-Cigalon et Nationale (au-devant de la

parcelle DO-894), M. Célié et M. Monteil ont pu observer une portion de voie dallée, sur environ 4 m², à 1,50 m sous la rue actuelle (44 m NGF) (Darde *dir.* 1990 : 152).

[76] Rue de la Ferrage

Le 11/07/1989, M. Célié (ADAL, chargé de la ville de Nîmes) a pu faire quelques observations lors du creusement de pieux de fondation pour la construction d'un petit immeuble collectif situé 12, rue de la Ferrage (DO-1144) (fig. 129, pt 76). Les maigres données rassemblées mériteraient à peine d'être signalées ici si elles ne donnaient pas une petite indication sur la nature particulière du sous-sol dans ce secteur. Au-dessus du sistre (43,40 m), le fouilleur a en effet noté la pré-

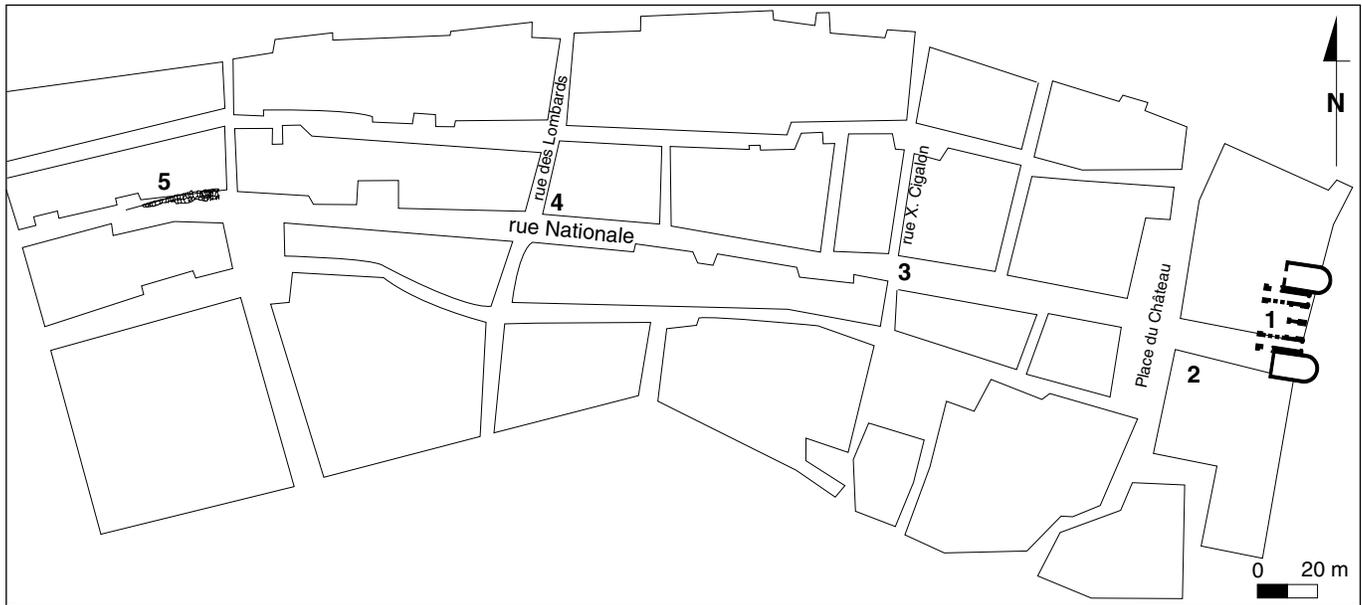


Fig. 130. Découvertes anciennes et récentes faites le long de la rue Nationale. 1 = porte d'Auguste ; 2 = ancien hôtel Guérin ; 3 = observation à l'angle de la rue X. Cigalon ; 4 = observatoire Valz ; 5 = Z.A.C. des Halles (M. Monteil *del.*).

sence d'un puissant niveau hydromorphe, épais d'environ 1 m. Cette strate traduit une formation naturelle en relation avec l'eau, à l'image du paléosol similaire qui a pu être reconnu à moins de 50 m de là, vers l'ouest, sur le site de la Z.A.C. des Halles (Poupet *et al.* 1993 : 34-35). Au sommet de ce niveau (44,40 m), un possible sol de terre battue a été relevé dans un des pieux. Les remblais antiques et plus récents qui surmontent ce dernier constituent la base du sol actuel, coté à 46,60 m (CAG 384).

[77] Z.A.C. des Halles et rue Nationale

Ce vaste îlot du cadastre actuel est situé en limite nord de l'écusson médiéval, entre le boulevard Gambetta au nord, les rues Corconne et des Halles à l'est, la rue du Mûrier d'Espagne au sud et la rue Guizot à l'ouest. Il est également traversé, d'ouest en est, par les rues Nationale et de la Ferrage. A l'exception de quelques unes situées le long de la rue Guizot, l'essentiel des parcelles qu'il regroupe a été fouillé (DO-997 à 1001, 1007 à 1016 et 1224, 1225, cadastre révisé pour 1981). Les opérations archéologiques s'y sont en effet succédé, de façon discontinue, entre 1978 et 1992, permettant l'exploitation effective de plus de la moitié des 6000 m² d'emprise globale de l'îlot.

Une première fouille de sauvetage est conduite par P.-Y. Genty (SRA) en octobre-novembre 1978 puis en avril 1979, à l'angle des rues Nationale, de la Ferrage et Guizot. Cette intervention, préalable à la construction d'une Caisse d'Épargne, a concerné les parcelles DO-1005 et 1004 du cadastre révisé pour 1970 (= actuelles parcelles DO-1224, 1225 du cadastre révisé pour 1981) et a permis le dégagement de vestiges sur une surface de 250 m².

Site n° 30.189.71 ; coordonnées Lambert III centrales : X = 762,545 ; Y = 3173,095. Bibliographie = Genty 1978 (DFS) ; Barruol 1979 : 545-546 (*Gallia*) ; Depuyrot, Genty 1983 : 127-134 (étude du numéraire) ; Genty 1990b : 149-151 (catalogue Nîmes) ; Darmon 1990d : 151 (étude d'une mosaïque du site) ; Monteil 1993a : fig. 8

(insertion du plan des vestiges dans celui de la Z.A.C. des Halles voisine) ; CAG 364.

En 1989, la ville de Nîmes dépose un projet de création d'un centre commercial avec parking souterrain (actuelle Coupole des Halles) sur une surface de près de 3000 m². A la suite de cette demande, un sondage dans la cour d'un immeuble situé rue du Mûrier d'Espagne (DO-1016) est réalisé par M. Célié (ADAL, chargé de la ville de Nîmes) et permet d'attester une occupation gallo-romaine et médiévale.

Bibliographie = Célié 1989 (DFS) ; Darde dir. 1990 : 148 (catalogue Nîmes).

Entre février et octobre 1990, une fouille de sauvetage programmée, dirigée par M. Monteil (AFAN), permet d'exploiter l'essentiel du site (2300 m²), baptisé «Z.A.C. des Halles».

Site n° 30.189.114 ; coordonnées Lambert III centrales : X = 762,570 ; Y = 3173,100. Bibliographie = Poupet *et al.* 1990a (publication partielle) ; Monteil dir. 1991 (DFS) ; Manniez, Monteil 1992 (plquette) ; Massy 1992 : 114-115 (*Gallia*) ; Monteil dir. 1993 (publication monographique de la fouille) ; CAG 366.

Enfin, en 1992, une seconde opération de sauvetage programmée, conduite par M. Monteil (AFAN), est réalisée en trois tranches : du 10 au 11 mars 1992, du 27 avril au 20 mai et du 10 au 13 août. Elle permet d'étendre la fouille de 1990 de 400 m² vers le nord, sous le boulevard Gambetta, à l'occasion de la réalisation de trémiées d'accès au parking souterrain du centre commercial. La partie fouillée recouvre une partie de la largeur du boulevard Gambetta, trottoir et contre-allée sud compris, au droit de l'opération de la Z.A.C. des Halles. Plus précisément, les travaux ont concerné une zone comprenant : une bande de voirie, large de 3 m et longue de 100 m, orientée est-ouest, et longeant la contre-allée nord du boulevard ; un secteur, perpendiculaire au précédent vers le sud, face à la rue Graverol, qui vient s'accoler au centre commercial de la coupole des Halles et mesure 5 m de large pour 20 m de long. Le boulevard est représenté sur la sec-

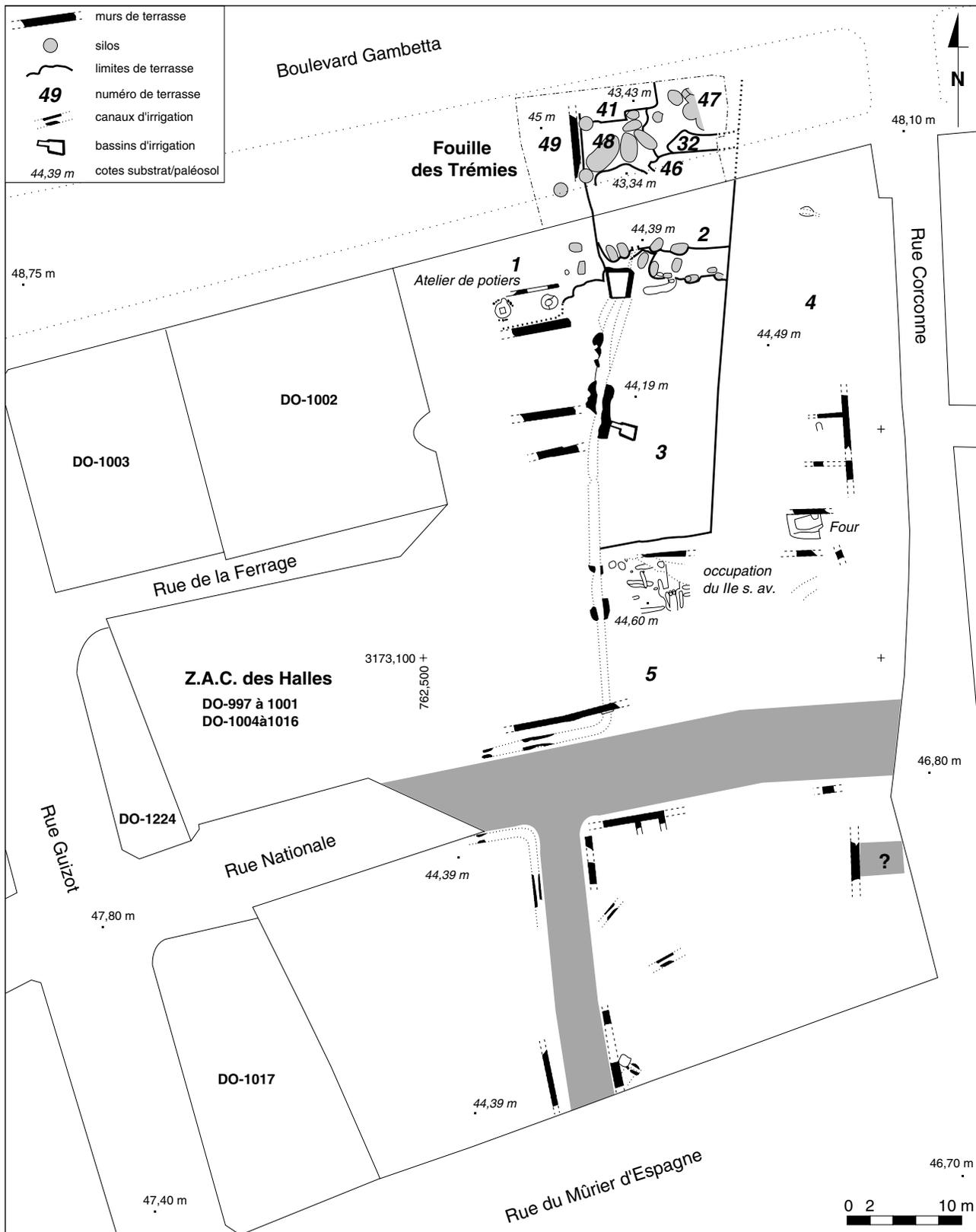


Fig. 131. Plan cumulé des vestiges des IIe/Ier s. av. J.-C. sur le site de la Z.A.C. des Halles (M. Monteil/A. Re Colin del.).

tion DO du cadastre de la commune de Nîmes renouvelé pour 1981. En fin de compte, la fouille n'a concerné qu'une surface d'environ 260 m² ; les accès, larges de 3 m, situés en bordure nord du boulevard et ouvrant sur ce dernier, ont échappé à la fouille fine mais ont fait l'objet d'une surveillance attentive et de relevés lors de leur terrassement. Bibliographie = Monteil 1993d (DFS) ; Monteil, *in* Massy dir. 1992 : 57.

Description des vestiges

Cette série d'interventions a permis de restituer toute l'histoire d'un secteur de la ville depuis le Ve s. av. J.-C. jusqu'à nos jours. L'enchevêtrement parfois inextricable des vestiges représentatifs des différentes périodes, ainsi que le fort épierrement subi par les constructions antiques, sont cependant à prendre en considération pour expliquer certaines des limites données aux interprétations. L'essentiel des résultats a été communiqué, principalement par le biais d'une publication monographique collective publiée en supplément au *Bulletin de l'École Antique de Nîmes* (Monteil dir. 1993). Nous nous contenterons d'en présenter ici un résumé global, en insistant surtout sur les compléments inédits apportés par l'opération des «Trémies» des Halles de 1992.

La campagne avant la ville

Voir, pour plus de détails : Poupet *et al.* 1993 ; Monteil 1992 ; Monteil 1993b ; ainsi que, pour le paléo-environnement : André 1993 ; Bui Thi Mai 1993 ; Gardeisen 1993b (fig. 131).

Le site est donné au nord pour les Monts Cavalier, Margarot et Duplan. Il est localisé presque à la racine du long piémont qui s'étend vers le sud-est. Le sous-sol est formé de sistre, dont le toit suit, sur la surface fouillée, une pente nord-sud relativement douce, de l'ordre de 1% : 45 m NGF au nord, sous le boulevard Gambetta contre 44,19 m, à l'aplomb de la rue du Mûrier d'Espagne. La topographie actuelle suit une pente légèrement plus forte : 48,10 m sous le boulevard Gambetta et 46,75 m sous la rue du Mûrier d'Espagne. La pente du substrat, quasi nulle, n'est cependant pas strictement régulière. On note en effet, sur une distance nord-sud d'environ 85 m, au moins deux légers dénivelés (0,50 et 0,30 m) qui montrent bien que le glacis de piémont s'étend vers le sud selon un profil brisé, composé d'une succession de terrasses naturelles de faible hauteur.

Sur le *substratum*, s'est développé un sol particulier, très différent des sols bruns-rouges calcaires habituellement rencontrés dans l'emprise de l'agglomération antique de Nîmes. Il s'agit également d'un sol brun à texture fine, mais dont le mode de formation a été très nettement affecté par la présence de l'eau. D'une épaisseur comprise entre 0,30 m et 0,60 m, il n'était plus conservé que dans la moitié sud de la fouille de la Z.A.C. des Halles. Ses caractéristiques hydro-morphes, qui l'apparentent à un pseudo-gley, permettent de restituer un paysage originel humide en relation avec un réseau hydraulique plus ou moins divaguant.



Fig. 132. Vue partielle, prise du nord, des aménagements agraires du Ier s. av. J.-C. On distingue les terrasses 1 à 3, le bassin terminal et son aqueduc, ainsi que quelques silos.

Les murs situés au premier plan et dans l'angle supérieur gauche sont plus tardifs (Cliché M. Monteil).

Ce sol profond présentait un horizon de surface très organique, incluant un lot homogène de mobilier céramique (commune et grise monochrome), souvent usé et de petite taille, et des fragments de faune. Ces éléments vont vraisemblablement dans le sens d'une pratique de la fumure sur des terres pour partie cultivées, mais aussi, si l'on suit les résultats palynologiques, malacologiques et pédologiques, livrées à la pâture (prés humides), et ce entre la fin du VIe et le courant du Ve s. av. J.-C. Compte tenu de l'emprise limitée des sondages ayant atteint ce sol, on ne peut totalement exclure la présence de bâtiments liés, d'une façon ou d'une autre, à l'exploitation de ces terres basses.

Il faut attendre ensuite le début du IIe s. av. J.-C. pour mettre en évidence une nouvelle courte phase d'occupation sur une petite surface de 35 m² épargnée par les multiples constructions postérieures (fig. 131). Conservée uniquement au nord de la grande voie est-ouest postérieure, celle-ci se caractérise par un réseau de fosses allongées et étroites associées à des trous de poteau, autour desquelles se reconnaissent également des sols d'occupation. La chronologie relative de ces divers éléments est complexe et ne permet pas de trancher entre l'existence de deux séquences successives — une première marquant une mise en culture particulière (vigne ?) et une seconde l'existence d'un habitat en matériaux périssables — ou de la seule seconde : plusieurs états d'occupation d'un petit habitat rural construit sur sablières basses. L'exiguïté de la surface fouillée ne permettant pas d'aller au-delà dans l'interprétation, on retiendra surtout que ces vestiges traduisent un réinvestissement de la campagne après deux siècles de hiatus (IVe/IIIe s. av. J.-C.), pour lesquels aucun témoin, même mobilier, n'a pu être relevé.

Ce coin de campagne périurbaine n'est cependant véritablement aménagé que dans le courant de la seconde moitié du IIe s. av. J.-C., avec la mise en place de deux voies quasi perpendiculaires et empié-



Fig. 133. Vue en coupe des recharges empierrées de la voie Domitienne. A gauche, aqueduc liés aux aménagements agraires. A droite, piédroit de l'égout collecteur médian d'époque augustéenne (Cliché M. Monteil).

rées (fig. 131). La première, de direction est-ouest et large de 10 m, présente un profil en creux propice au drainage de ce terroir humide. Cette voie en tranchée, limitée par deux murs latéraux faisant office de murs de terrasse, résulte d'un creusement de 1 m de profondeur, par rapport aux terres environnantes. Le premier niveau de circulation empierré est installé à une cote moyenne de 44 m. Son tracé, reconnu sur 35 m de long, paraît suivre un axe en lignes brisées et peut être considéré, avec grande certitude, comme un tronçon de la voie Domitienne. La seconde voie, de direction nord-sud et large de 5 m, est créée au même moment et présente les mêmes caractéristiques (profil en creux, moins prononcé au sud qu'au nord cependant, et murs de terrasse). Elle a pu être observée sur 28 m de long. D'autres niveaux empierrés, appréhendés sur une petite surface, pourraient indiquer l'existence d'une troisième voie nord-sud située à l'est de la précédente.

Entre 100 et 75 av. J.-C., les sols situés au nord de la voie principale, exceptée une bande large d'une quinzaine de mètres longeant cette dernière, sont soumis à une véritable entreprise d'aménagement qui se traduit par une mise en terrasses du substrat, après évacuation du sol hydromorphe (fig. 131). Ce terrain est recouvert par un apport massif de terres humifères (un néo-sol) qui conserve le profil artificiel donné au sistre et traduit une volonté d'amélioration des sols. Ces terrasses successives sont séparées par des talus peu élevés, mais pouvant localement atteindre 1 m. Au nord, au contact des terrasses 1, 2 et 3, on note le creusement de plusieurs fosses qui ont été interprétées comme des silos. Certaines peuvent toutefois correspondre à des trous de plantation. La construction de plusieurs murs, qui marquent des limites de parcelles, permet également de restituer des champs de taille relativement réduite. Enfin, ce nouveau paysage rural, conçu par l'homme, est mis en relation étroite avec l'eau par le biais d'un réseau de canaux/aqueducs, en rapport avec des aménagements hydrauliques complexes (étranglements, vannes, bassins...) qui témoi-

gnent d'une parfaite maîtrise des techniques d'irrigation agricole (par ruissellement et par élévation) (fig. 132, 133). Ce réseau est alimenté, non pas par les eaux zénithales, mais par une prise connectée directement à l'effluent de la Fontaine, issu de la source pérenne située plus à l'ouest.

Le cours d'eau de la Fontaine était traditionnellement situé dans l'axe de la rue Nationale, en grande partie par référence à sa canalisation médiévale et moderne (l'Agau) le long de cette rue. A l'issue de la fouille, on a proposé de restituer désormais le cours d'eau sous le boulevard Gambetta actuel, à la jonction même entre le pied des collines calcaires et l'amorce du cône détritico de piémont. Cette proposition ne résulte cependant pas d'observations directes, mais d'un raisonnement basé sur les vestiges relevés. C'est en effet ce dont semblent bien témoigner : l'étagement général des terrasses qui s'effectue dans le sens inverse de la pente naturelle, vers un point bas qu'il faut situer sous le boulevard (évacuation du surplus des eaux d'irrigation et de ruissellement) ; l'existence du réseau d'irrigation qui ne peut guère s'éloigner du cours d'eau avec lequel il

est connecté ; sur le long terme, le rôle de morphogène de cet élément fort du paysage (influence sur le parcellaire, reprise de l'axe par le fossé de la ville médiévale puis par un collecteur majeur de l'époque moderne).

On ajoutera également que cette période de restructuration correspond à une réfection générale de la voie principale est-ouest et, de façon moindre, de sa perpendiculaire. La surface empierrée initiale de la voie Domitienne est en effet exhaussée de 0,30 à 0,60 m par un remblai constitué de matériaux drainants et supportant un nouveau revêtement empierré. Cette surélévation ramène le sommet des voies à une altitude équivalente à celle du sistre environnant et provoque le réaménagement du carrefour. L'angle des deux murs antérieurs est, semble-t-il, détruit et remplacé par une borne monolithe en calcaire.

Dans les travaux effectués sur cette portion du terroir nîmois, les agriculteurs ont utilisé de réelles connaissances en pédologie et en hydrologie afin d'échapper à l'ambiance humide originelle. Ils ont ainsi construit de nouveaux champs affectés à des cultures humides et sèches et principalement celles des céréales. C'est du moins dans le sens d'une certaine prépondérance de cette production que vont les résultats palynologiques, les silos et un probable four de grillage reconnu sur la terrasse 4. On notera cependant que la présence de nombreux pollens de cannabis pourrait également témoigner d'une culture de chanvre textile.

La fouille inédite des «Trémies» (1992) a apporté quelques compléments intéressants la restitution de l'extrémité nord du système de terrasses agricoles (fig. 131, 134). L'intégralité du secteur fouillé au contact de la Z.A.C. des Halles (100 m²) a également été remodelée dans le cadre des aménagements agraires du premier quart du Ier s. av. J.-C. Cependant, la présence, en position remaniée dans le néo-sol, de nombreux tessons de céramique grise monochrome confirme bien l'existence antérieure de champs cultivés et amendés du début du VIe et du courant du Ve s. av. J.-C. On ajoutera que, tout comme en 1990,

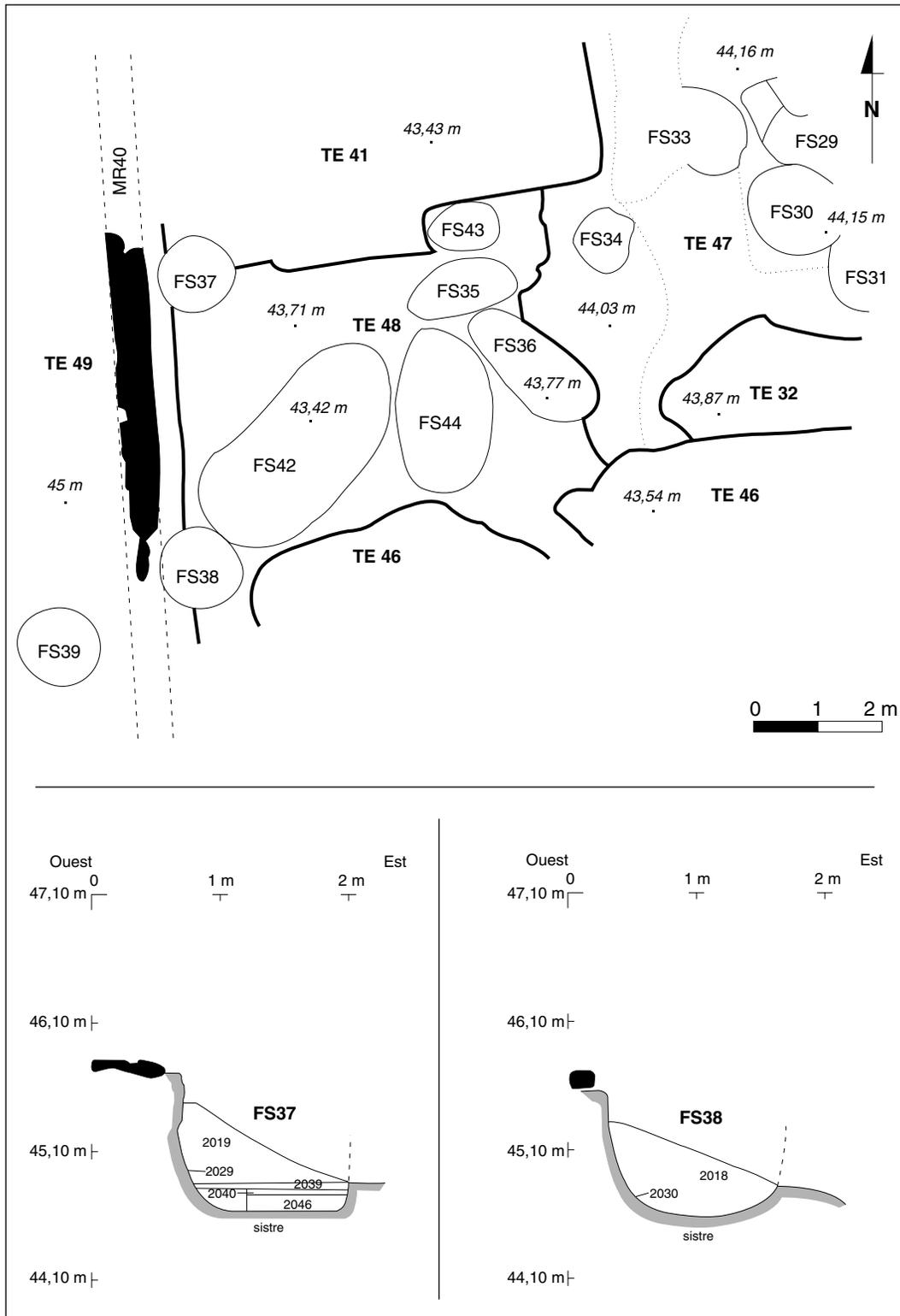


Fig. 134. Plan de détail des vestiges reconnus lors de l'intervention dites des Trémies des Halles. En haut, relevé des traces d'aménagements agraires du Ier s. av. J.-C. (terrasses et silos). En bas, coupes de deux silos cylindriques (M. Monteil *del.*).



Fig. 135. Vue en coupe du silo cylindrique FS38
(Cliché M. Monteil).

nous avons arrêté le décapage mécanique, après la fouille des niveaux d'habitat du Haut-Empire, au contact même du toit du sistre, cette méthode étant la seule à même de permettre une réelle visualisation des creusements. Toutes les cotes NGF citées ci-dessous sont donc celle de ce dernier et il convient, pour restituer l'altitude réelle des champs, de tenir compte d'un ajout de néo-sol sur environ 0,50 m d'épaisseur.

L'étude de 1990 avait déjà permis de discerner cinq terrasses. Deux d'entre elles — 2 et 3 — étaient issues d'un véritable terrassement du sistre. Par contre, les terrasses 1, 4 et 5 pouvaient être considérées comme des vestiges de la topographie originelle, les deux premières ayant cependant été débarrassées de leur paléosol d'origine, sans toutefois être surcreusées, au contraire de la troisième qui conservait sa couverture sédimentaire initiale (le sol hydromorphe).

Ce système peut désormais être complété par la terrasse TE49 (45 m), qui occupe la partie ouest de la fouille. Elle peut-être considérée, en plan, comme le prolongement, vers le nord, de la terrasse TE1 (44,51 m), bien qu'elle surplombe cette dernière d'environ 0,50 m. Le dénivelé existant entre les deux est à l'évidence à relier à l'étagement naturel du glacis de piémont, déjà noté en 1990 (Poupet *et al.* 1993 : 42).

Les terrasses TE32 (deux dénivelés successifs dont le plus pro-

fond coté à 43,54 m) et TE46 (non fouillée) semblent pouvoir matérialiser la fermeture, au nord, de la terrasse TE2 (43,49 m), et ce malgré un dénivelé d'environ 0,15 m qui tendrait à indiquer que cette vaste zone centrale (fermée par TE1, 3, 4, 45, 47 et 48 et d'une surface d'environ 90 m²) a été établie en légère pente nord-sud.

Cette terrasse intermédiaire est fermée au nord par deux plates formes plus hautes : TE47 (44,05 m) et TE48 (43,71 à 43,81 m). Celles-ci sont elles-mêmes séparées par une très faible rupture de pente nord-sud plaçant la terrasse TE48 à 0,20 m, en moyenne, au dessous de la terrasse TE47 et à 0,20 m au dessus de la terrasse TE32. La terrasse TE48, complètement observée, couvre 22 m². Elle surplombe, au nord, une nouvelle terrasse basse (TE41) dont la base s'établit à 0,30 m en-dessous (43,43 m).

Enfin, la présence, en limite est de la fouille, d'un aqueduc alimentant en eau des thermes d'époque flavienne matérialise sans doute, à l'image de ce qui avait pu être observé en 1990, la bordure occidentale d'une nouvelle terrasse haute (TE45) qui s'étend vers l'est et communique avec TE 4 (à 44,59 m).

En 1990, une vingtaine de fosses avaient pu être relevées, réparties, mis à part une, sur une surface d'environ 40 m² au contact des terrasses 1, 2 et 3. Ce groupe de fosses se caractérisait par une typologie peu variée (quatorze fosses oblongues de grande et moyenne dimension, trois fosses plus ou moins circulaires et de petite taille et une fosse résultant de la coalescence de plusieurs autres), des parois en général verticales ou divergentes, un fond plan et un comblement homogène et atypique, à deux exceptions près, témoignant d'un remplissage progressif ou rapide avec le matériau encaissant (le néo-sol rapporté). Nous avons interprété la plupart d'entre elles comme des fosses de stockage, silos en cloche ou en bouteille très arasés voire, pour certaines, comme des fosses rectangulaires correspondant, peut-être, à un ensilage semi-enterré. Leur chronologie relative n'a pu être parfaitement saisie, mais toutes n'ont peut-être pas été creusées dans le même temps.

D'autres fosses ont pu être reconnues en 1992 (fig. 134). A l'exception d'une, elles sont implantées sur les terrasses moyennes 47 et 48. Certaines d'entre elles peuvent être interprétées comme des « accidents de terrain », liés à la construction des terrasses artificielles (FS33, FS34, FS29). Parmi les autres, deux nouveaux types apparaissent par rapport à ceux définis en 1990 :

- les fosses oblongues, plus vastes que celles de 1990, à fond plan et parois en pente (FS35, 36, 42, 43, 44), toutes regroupées sur la terrasse 48. Elles pourraient être rattachées au type rectangulaire (ensilage semi-enterré) reconnu, par exemple, à Lunel-Viel ou à la Lagaste (Raynaud *dir.* 1990 : 82 ; Garcia 1987 : 72-75),

- les fosses circulaires d'un diamètre moyen de 1,20 m à 1,35 m (FS30, 31, 37, 38, 39). FS 30, 31 et 39 peuvent être restituées sous la forme de silos en cloche ou en bouteille. Par contre, les fosses 37 et 38, qui étaient conservées sur près d'un mètre de profondeur, ont une forme cylindrique ainsi qu'une position particulière puisqu'elles sont creusées à cheval sur une rupture de terrasse (fig. 135). Cette observation suggère qu'elles peuvent être antérieures à l'aménagement des terrasses, ou liées à un réaménagement où les deux terrasses contiguës auraient été réunies en une seule. De toute manière, elles peuvent être, à notre avis, rangées dans la catégorie des silos cylindriques, tel qu'il en existe, par exemple, à Ensérune (Garcia 1987 : 81).

De cette somme d'informations, en grande partie inédite, il ressort l'image d'une succession de terrasses dont le profil général est effectivement en pente depuis le sud vers le nord, mais qui, dans le détail, est composé d'une alternance de plates formes hautes et basses. Le point

le plus bas, enserré de toutes parts, couvre environ 90 m² (TE2, 32 et 46) et doit être interprété comme un champ assez grand, complémentaire de celui marqué par la terrasse 3. Les autres terrasses reconnues au nord sont probablement dévolues à des cultures sèches, comme le suggèrent l'arrêt, plus au sud, du système d'irrigation sur un grand bassin, ainsi que leurs altitudes réciproques. Un sort particulier doit cependant être fait aux terrasses 47 et 48 qui sont entièrement dévolues au stockage sur une surface minimale de 100 m².

Malheureusement, la fouille des Trémies n'a pas permis d'attester avec certitude l'existence, sous le boulevard Gambetta, de l'effluent de la source de la Fontaine. En effet, l'intégralité de la largeur du boulevard, entre les deux contre-allées, avait subi les effets destructeurs du fossé médiéval, de la construction de moulins et surtout de ceux liés à l'établissement, au XVII^e s., des ouvrages fortifiés dits de Rohan. Cependant, dans la moitié nord du boulevard, on a pu remarquer que la base de ces divers ouvrages reposait, au contact de la nappe phréatique, sur une sédimentation de type hydraulique peu épaisse. Elle recouvrait les argiles jaunes naturelles affleurant à 42,40 m NGF. Cette cote, si l'on admet que les constructions ultérieures n'ont pas surcreusé de beaucoup le fond de l'effluent originel, peut correspondre, peu ou prou, à sa profondeur moyenne. Celle-ci serait donc de 1 à 2,60 m par rapport au niveau de la base géologique des terrasses les plus septentrionales. Avant la construction des terrasses, dont le contact avec le *rivus* a pu entraîné un aménagement particulier (berge sculptée en escalier ?), et tenant compte de la restitution de l'altitude moyenne des sols d'origine sur la rive droite (45,40 m), la profondeur de l'effluent a pu être d'environ 3 m.

Un atelier de potiers

Dans le troisième quart du I^{er} s. av. J.-C., un atelier de potiers est implanté dans ce secteur jusqu'alors exclusivement réservé à des activités agricoles (Sauvage 1993a : 81-91) (fig. 131). Ce dernier n'a été reconnu que dans son extrémité sud-est. Il s'installe sur la terrasse 1, à proximité immédiate du bassin qui constituait l'aboutissement d'une des branches du système d'irrigation. On peut d'ailleurs supposer que l'eau nécessaire à son approvisionnement y était puisée. Les éléments bâtis comprennent deux fours circulaires à pilier central, placés dans l'angle de deux murs, ainsi qu'un abri sur poteaux installé au nord (fig. 136). L'extension totale de cet atelier voué à la fabrication d'olpés et d'urnes bi-ansées à pâte claire, n'a malheureusement pu être observée et sans doute a-t-elle été en grande partie détruite. On lui associera cependant le mur isolé MR40 découvert en 1992 sur la terrasse TE49. On ne sait si le site reste alors encore marqué par les pratiques agricoles, mais cela est très probable au regard de la grande surface encore accessible, même si ce n'est désormais plus la seule activité exercée en ces lieux.

Quoi qu'il en soit, ces activités de production — culture et poterie — qui profitaient de leur voisinage avec la voie Domitienne



Fig. 136. Vue du four de potiers des années 50-25 av. J.-C. le mieux conservé (Cliché L. Sauvage).

sont totalement abandonnées au moment du réaménagement du site autour du changement d'ère.

L'urbanisation augustéenne et ses suites

Ce n'est qu'aux alentours immédiats du changement d'ère (-10/+15 ap. J.-C.) que le site est gagné par la ville (fig. 137, 138). Les deux rues antérieures, bien que transformées, sont maintenues dans leur fonction et dans leurs limites. Elles définissent ainsi trois îlots, dont aucun n'a été appréhendé dans sa totalité, et qui vont être progressivement lotis par une dizaine d'unités distinctes (A à J).

Voirie et collecteurs

Entre la création des deux rues et leur transformation au changement d'ère, plus d'un siècle s'est écoulé. Les surfaces de circulation ont, durant ce laps de temps, été soigneusement entretenues, comme l'attestent les nombreuses recharges empierrées qui ont pu être distinguées à la fouille. À l'époque augustéenne, leurs niveaux respectifs ont donc été nettement surélevés. La rue est-ouest, ainsi que la rue nord-sud à son contact, ont subi un exhaussement d'environ 1 m. L'altitude moyenne de l'axe est-ouest, de pente quasi nulle, s'établit désormais autour de 45,19 m et celle de l'axe nord-sud entre 45,19 et 45,50 m.

L'urbanisation du site est marquée par l'établissement de deux égouts collecteurs sur le tracé des deux axes. Le plus imposant est implanté sur la voie Domitienne. Il se présente sous la forme d'un coffrage de mortier et de pierres hétérométriques de 3,57 à 3,64 m de large pour plus de 1,90 m de hauteur. Sa section intérieure (2,40 x 1,40 m) est voûtée et son fond est construit en dalles calcaires. Le sens d'écoulement va d'ouest en est, selon une pente assez faible sur le tronçon reconnu (0,37 % sur 28 m de longueur observée) et son extrados est coté entre 45 et 45,19 m, pour un fond à 43,30 m. Sa



Fig. 137. Plan des vestiges de la Z.A.C. des Halles vers la fin du 1er s. ap. J.-C.
(M. Monteil/A. Recolin del.).

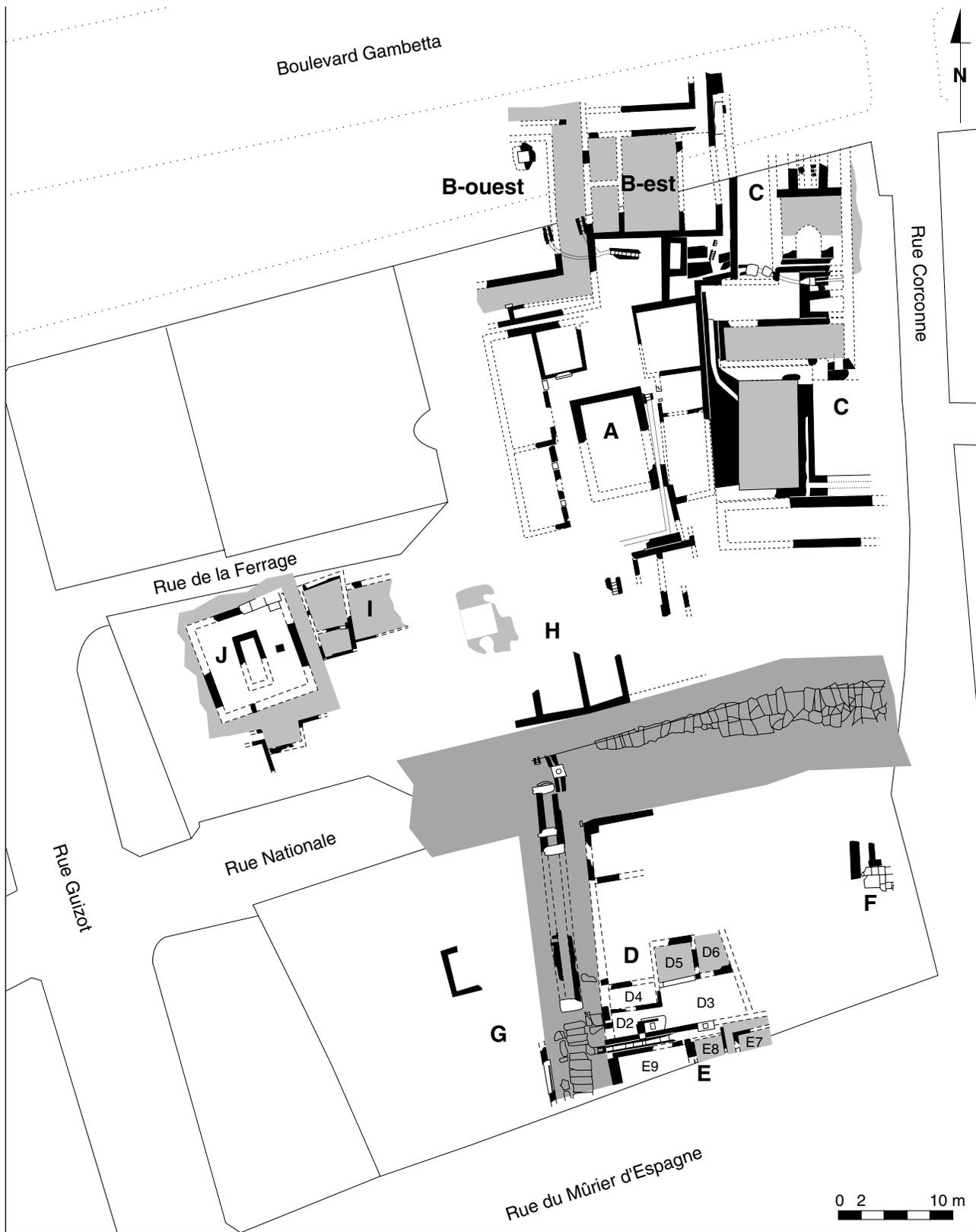


Fig. 138. Plan restitué de la Z.A.C. des Halles vers la fin du I^{er} s. ap. J.-C. Chaque lettre désigne un ensemble bâti distinct (M. Monteil/A. Re Colin *del.*).



Fig. 139. Le dallage monumental de la rue principale vu de l'est (Cliché M. Monteil).

fonction consiste à évacuer les eaux usées mais également, sans aucun doute, à canaliser une partie du cours d'eau issu de la source de la Fontaine. La voie nord-sud accueille, quant à elle, un égout de moindre importance et de technique différente. Observé sur 28 m de long, il débouche à 0,70 m au-dessus du fond du collecteur est-ouest (44,24 m).

Le carrefour entre les deux rues est réaménagé à la même période et la borne antérieure remplacée par deux blocs superposés qui ont pu servir de support à un laraire (?). La nouvelle surface de circulation de l'axe est-ouest est marquée par un empièchement aussi large qu'auparavant (autour de 10 m), aménagé sur l'extrados de l'égout. Plusieurs recharges s'y accumuleront jusqu'à la mise en place, dans le dernier quart du Ier s. ap. J.-C., d'un puissant dallage large d'environ 7 m (fig. 139). Les dalles de ce dernier viennent buter directement contre un mur de façade au sud et contre un trottoir au nord. Ce dernier, qui devait être surélevé, couvrait une largeur d'environ 2,70 m. Quelques blocs de moyen appareil pris dans le mur de limite septentrional du trottoir pourraient suggérer l'existence d'un portique se développant plus au nord, et non pas au-dessus du trottoir comme je l'avais proposé auparavant (Monteil 1993b : 154). La rue nord-sud qui vient se greffer sur l'axe précédent est également restructurée à l'époque augustéenne. La chaussée limitée à 2 m est, dans un premier temps, séparée des murs de façade mitoyens par deux accotements larges de 1,50 m, revêtus de cailloutis et des remblais compacts. Établis au même niveau que le dallage, ces bandes latérales pouvaient également permettre la circulation charretière. Dans le courant du second quart du Ier s. ap. J.-C., les trottoirs sont cette fois matérialisés par l'intermédiaire de deux alignements de blocs quadrangulaires, larges d'1,50 m et surélevés d'environ 0,20 m par rapport à la chaus-

sée. A l'époque flavienne, le dallage est partiellement refait à des fins de raccordement avec la voie est-ouest. Enfin, la rue subit une dernière réfection vers la fin du IIe s. ap. J.-C., date de l'abandon définitif de l'égout sous-jacent.

La maison A

Située au nord de la rue principale, cette maison est celle dont le plan est le plus complet (Manniez, Reclin 1993 : 93-104) (fig. 138, 140). Installée dès le changement d'ère, dans le cadre de l'urbanisation générale du secteur, elle nous est parvenue sous la forme d'un noyau principal composé de sept pièces, d'une cour centrale et d'une arrière-cour. En façade, vers le sud et donc vers la voie est-ouest, des murs dessinent d'étroits espaces dont le rattachement et l'interprétation posent problème (ensemble H). L'hypothèse la plus vraisemblable serait toutefois de les associer à la maison A (possibles boutiques ?). Cette dernière s'installe sur un terrain relativement plan et ses sols sont tous établis sur le même niveau, autour de 45,30/45,40 m, à l'exception de la cour A10 située en léger contrebas. L'évolution générale de cette demeure entraîne un lent exhaussement des sols qui n'excède cependant pas, *in fine*, 0,40 m d'épaisseur.

Le plan initial, qui ne variera d'ailleurs apparemment pas durant toute la vie de cet habitat, s'inscrit sur une surface restituée d'environ 480 m², si on en exclut les unités très détruites de l'espace H qui couvrent environ 200 m². Il se présente sous la forme d'un U ouvert en direction de la voie principale. Au nord, une arrière-cour (A10), aux limites en baïonnette, conserve en son sein le bassin terminal du système d'irrigation agraire du Ier s. av. J.-C., bien qu'il ne soit désormais plus alimenté (il sera progressivement comblé par des déchets domestiques tout au long du Ier s. et du début du IIe s. ap. J.-C.). Mais ce n'est pas là le seul élément de l'organisation antérieure qui est conservé. En effet, le mur de fond de la pièce A3, qui longe également un passage d'échelle marquant la limite de propriété entre la maison A et la maison B, constitue la reprise exacte du mur sud de l'atelier de potiers des années 50-25 av. J.-C. Plus étonnant encore du point de vue du maintien des formes antérieures est le positionnement quasi exact de la maison A dans les limites de la terrasse n° 3. Ce respect des limitations du parcellaire républicain explique sans aucun doute l'absence d'orthogonalité du plan. On remarquera que ces limites agraires devaient être encore bien visibles puisque les constructions ont été établies sur les sols préexistants : les fondations ont été construites en élévation puis remblayées sur une hauteur de 0,30 m.

Au sud de l'arrière-cour A10, des pièces se développent sur trois ailes, cernant une cour au sol de terre (A2). L'ensemble de ces pièces sont de petite taille et leurs sols sont tous en terre battue. Leurs divisions internes sont matérialisées par des cloisons à élévation de terre crue, à la différence des murs périmétraux construits en pierre. On ne rentrera pas dans le détail de leur analyse, sinon pour mentionner l'aspect particulier de l'espace A4 interprété comme une pièce à exèdre ouvrant largement au sud.

Dans le courant du dernier tiers du Ier s. ap. J.-C., cette maison subit quelques réfections de détail, mais son plan reste identique. Les sols, qui restent de terre battue, et les seuils sont exhausés, les murs refaits et décorés d'enduits peints et la cour centrale reçoit un vaste bassin, probablement entouré d'un portique. Enfin, l'arrière-cour est réduite de moitié pour permettre la construction d'un local technique lié aux thermes voisins (C9) et l'espace restant est peu à peu gagné par un dépôt de déchets domestiques. Au tout début du IIIe s. ap.



Fig. 140. Évolution de l'îlot nord de la Z.A.C. des Halles. 1 = autour du changement d'ère ; 2 = vers la fin du Ier s. ap. J.-C. ; 3 = vers la fin du IIe s. ap. J.-C. (M. Monteil/A. Recolin *del.*).

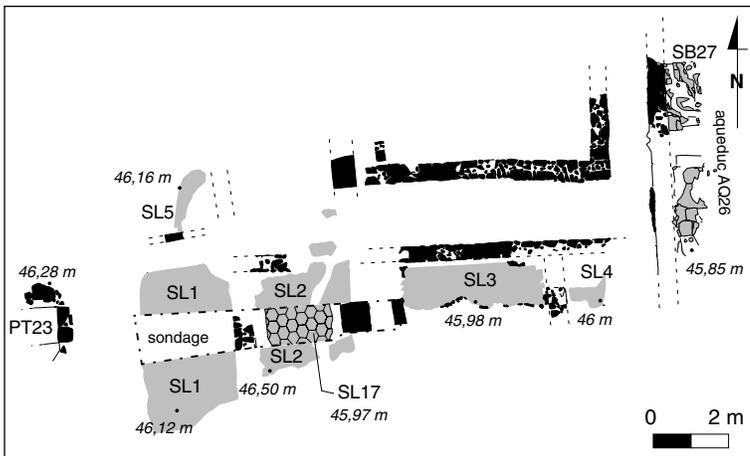


Fig. 141. Plan de détail des vestiges du Haut-Empire reconnus lors de l'intervention dites des Trémies des Halles : murs et sols des maisons B-est et B-ouest, aqueduc lié aux thermes (M. Monteil del.).

J.-C., dans un plan qui reste sans doute inchangé, on note quelques traces de restructuration ou de réfections de murs et de sols, remblaiement définitif et abandon probable de l'arrière-cour. Le maintien de l'occupation est encore attesté, du moins dans les pièces A3 et A4, jusqu'au milieu du III^e s. ap. J.-C. Dans ces temps là, la présence de nombreux petits objets et d'ébauches ou rebuts de tabletterie laisse penser qu'une partie des activités des occupants est tournée vers le travail de l'os.

Cette maison apparaît originale à plus d'un titre et on regrettera que le temps imparti à l'ensemble de l'opération ne nous ait pas permis de nous y attarder davantage. Son plan en U tout d'abord, qu'on le considère comme quasi complet ou comme le noyau principal d'un ensemble se développant encore vers le sud, apparaît plus proche de certains établissements ruraux que des maisons urbaines classiques. C'est ainsi que se présente, par exemple, la villa du gouffre des Bouchers fouillée dans la plaine du Vistre au sud de Nîmes (Compan *et al.* 1993). Sa construction, ensuite, fait la part belle aux techniques protohistoriques (murs liés à la terre, sols de terre battue, etc.). L'apparition d'éléments trahissant une recherche de confort ou de décoration intérieure est relativement tardive (dernier tiers du I^{er} s. ap. J.-C.) et ne se manifeste qu'au travers d'un bassin — d'ailleurs peut-être plus fonctionnel que décoratif au vu de sa taille — et de décors d'enduits peints, mais aucun sol construit n'a été relevé, à la différence de toutes les autres maisons voisines.

La surface au sol de cette unité (entre 480 et 700 m²), ainsi que sa situation dans le cadre urbain, font que ces indices de modestie dans la parure intérieure sont sans doute plus à mettre au crédit d'un certain conservatisme de la part des propriétaires qu'à un défaut de moyens financiers. On ajoutera que quelques analyses de faune tentées au sein des unités stratigraphiques relevées dans la pièce A3 et, pour partie, dans l'arrière cour A10 (Gardeisen 1993b : 245-257), ont montré, outre une consommation de lapins, d'oiseaux de basse-cour et de porcs, un traitement particulier des carcasses de bœuf. Le manque de certains éléments osseux, particulièrement pour une période comprise entre les années 70/80 ap. J.-C. et l'abandon, tend à indiquer une possible activité de découpe et de distribution de la viande. L'effectif total de fragments étant assez réduit, il convient cependant de rester prudent.

Les maisons B-est et B-ouest

En introduction, on rappellera que, à l'issue des observations très limitées faites en 1990, nous avons assimilé l'ensemble des vestiges situés au nord de la *domus* A et au nord-ouest des thermes à une seule et même maison alors appelée *domus* B (Sauvage, Reclin 1993) (fig. 138, 140). Les informations recueillies en 1992 par le biais de la fouille des « Trémies » permettent d'étendre le plan de cette *domus* sur près de 10 m vers le nord mais nous amènent également à revenir sur nos interprétations initiales (fig. 140, 141, 142). En effet, à la lecture des nouveaux plans, il semble pertinent de conclure désormais à l'existence non plus d'une, mais bien de deux maisons. Sur le plan actualisé où, pour ne pas gêner la comparaison entre l'état de 1990 et nos nouvelles propositions, nous avons gardé le principe de numérotation des espaces en continu (B1 à B11), la première des ces maisons regroupe les espaces B1, B2 et B3 correspondant à un jardin entouré par une galerie, et la seconde, les espaces B4 à B7 et B11 qui sont des pièces d'habitation, ainsi que les espaces B8, B9 et B10, qui signalent une nouvelle cour bordée de galeries.

A l'époque augustéenne, ces deux maisons s'installent au sommet des terrasses antérieures. Les dénivelés existant entre ces dernières ont imposé la mise en place d'un remblai qui a pu atteindre localement 1,50 m. La nouvelle surface ainsi constituée a reçu les sols établis à une altitude comprise entre 45,95 et 46,15 m. Ces demeures surplombent donc la maison A voisine de 0,60 à 0,80 m.

• La maison B-ouest

Une cour/jardin (B1), dont la longueur (ou la largeur) totale atteint 11,50/12 m, est entourée par une galerie dont trois branches sont connues. La première (B2), fouillée en 1990, est recouverte par un sol, très décoré par une mosaïque postérieure (état 2), constitué d'un *terrazzo* découpé de tesselles jaunes. La deuxième (B3) est pourvue d'un *opus signinum* blanc décoré de tesselles noires. La troisième branche (B11) n'est sûrement attestée que dans le deuxième état par une mosaïque à décor géométrique (SL5) en tout point comparable à celle de la galerie B2 à la même période. Ces aménagements sont mis en place autour du changement d'ère.

Dans un deuxième temps, dans le courant du dernier quart du I^{er} s. ap. J.-C., l'espace ouvert B1 est doté d'un vaste bassin, observé en coupe lors de la construction du centre commercial, duquel démarre vraisemblablement le système de petits égouts mis en évidence en 1990. C'est peut-être également à cette période qu'un puits est installé dans l'angle nord-est du jardin (PT23).

La portion de galerie B3 vue en 1990 était entièrement refaite et présentait, dans ce deuxième état, un sol de béton de tuileau. Son prolongement fouillé en 1992 ne livre pas les mêmes informations. On notera simplement la présence, sur le sol antérieur conservé, d'une petite réparation de tuileau pouvant être associée à cet état. Que faut-il retirer de cette observation ? Soit un arasement tardif a fait disparaître le sol de tuileau en n'en laissant qu'une partie, soit seule la portion nord nécessitait une réfection, soit, enfin, le nouveau sol n'a été réalisé que sur la moitié de la galerie, ce qui implique une volonté de diviser l'espace. La première hypothèse tombe d'elle-même au regard des cotes d'altitude générales du sommet des vestiges

antiques. Les deux autres propositions sont donc les seules valides sans que l'on puisse trancher.

Quant à la galerie B2, son sol initial est totalement détruit pour céder la place à un pavement mosaïqué bichrome (bleu et blanc). Ce dernier est sans doute identique à celui recouvrant la galerie B11, bien que, dans ce cas, il n'ait été observé que sur moins d'un mètre carré (SL5). Faut-il en déduire que deux des branches de la galerie étaient liées par une unité de traitement du sol ? Notons, enfin, sur la portion de galerie B11 fouillée, l'existence d'un solin qui paraît permettre la restitution d'un réduit longeant le couloir au sud, à l'image de ce qui avait pu être observé, en 1990, à l'extrémité est de la galerie B2.

On ne dispose d'aucune information pour évoquer l'évolution de ce vaste jardin (B1), bordé de galeries (B2, B3 et B11), à compter du début du IIe s. ap. J.-C.

- La maison B-est

Cette maison réunit, dès les alentours du changement d'ère :

- deux pièces (B4 et B7). La pièce B4 est dotée d'un *opus signinum* monochrome blanc dont la limite nord n'a pu être reconnue. Dans son prolongement, un *opus signinum* à motif de croisettes (SL17), installé à la même altitude, a pu être relevé en 1992. Cette observation implique la restitution de deux pièces distinctes (B4 et B7), chacune d'environ 9,60 m, séparées par une cloison ou un mur ;

- une pièce (B5) de 42 m² à *opus signinum* blanc et décor linéaire de tesselles noires ;

- une dernière pièce (B6) qui a livré les maigres reliquats d'un *opus signinum* (SL3), mal construit, qui devait recouvrir l'intégralité de la surface. Quand aux dimensions de cette pièce, si l'on peut maintenant estimer sa longueur nord-sud maximum à 8,50 m (soit autant que B5), sa largeur reste difficile à déterminer. En effet, cet espace est celui qui a le plus souffert de l'installation, dans le deuxième état, de l'aqueduc des thermes (AQ26). Il en est d'ailleurs de même pour l'espace B12 qui témoigne de l'extension de la maison plus à l'est ;

- enfin, toutes les pièces paraissent communiquer au nord avec les espaces B8, B9 et B10, zone la plus détruite par les aménagements contemporains, qui pourraient définir une nouvelle galerie encadrant une aire ouverte.

Dans un deuxième état, cette maison B-est est en partie au moins annexée aux thermes publics alors construits à l'est. Cette perte d'identité se traduit par la destruction de l'espace B6, pour ménager un passage à un aqueduc alimentant en eau la piscine du complexe balnéaire, et par l'arasement du mur séparant B4 et B5 ainsi que par le remblaiement de ces pièces. Le secteur ainsi détruit pourrait désormais servir de « zone de service » liée à l'entretien de l'aqueduc. Une autre partie de la maison a pu cependant subsister indépendamment (B4, B5 et B7 à B10).

Enfin, un troisième état, daté de la seconde moitié du IIe s. ap. J.-C. ou du début du IIIe s. ap. J.-C., entraîne de nouvelles modifications des thermes, mais aussi de la maison orientale.



Fig. 142. Vue partielle, prise du sud, des constructions du Haut-Empire repérées aux Trémies des Halles (Cliché M. Monteil).

Les maisons D, E, F et G

Ces unités qui prennent place dans les deux îlots situés au sud de la voie est-ouest, de part et d'autre de la rue nord-sud, ont beaucoup souffert des aménagements récents (Monteil, Recolin 1993b) (fig. 137, 138). L'îlot ouest n'a livré qu'une portion de pièce et, au contact de la ruelle, un seuil à glissière (secteur G), qui semble occuper une terrasse plus basse de 0,50 m que celle située à l'est.

Dans l'îlot oriental, le secteur F est marqué par quelques murs et un dallage qui marque sans doute un probable espace ouvert. Les maisons E et D, situées en limite méridionale de la fouille, sont séparées par un passage d'échelle équipé d'un petit égout, puis par un mur mitoyen. La *domus* E n'a livré que trois pièces (7 à 9). La *domus* D, par contre, a été un peu mieux perçue (fig. 143). Construite autour du changement d'ère, elle se compose d'un couloir d'accès (D2) et d'une cour (D3). Dotés d'un sol en terre battue, ces deux unités étaient associées à un puits à margelle monolithe. Côté nord, trois pièces (D4 à D6) ont également pu être dégagées. Des traces de réfection y sont attestées par la mise en place, dans un second temps, de sols construits : une mosaïque polychrome dans la pièce D5 et un bassin en béton hydraulique dans la pièce D6. L'ensemble de ces vestiges prend place sur une surface plane cotée aux alentours de 45,50 m.

Le secteur H et les maisons I et J

Le secteur H regroupe les quelques murs nord-sud appuyés contre la limite conservée de la rue est-ouest, ainsi qu'un sol de béton de tuileau (fig. 137, 138). Les murs définissent des espaces étroits qu'on aurait tendance, sans preuves absolues, à rattacher à la maison A (boutiques et accès ?). Le sol pourrait en revanche dépendre de la maison I.

Celle-ci, ainsi que sa voisine (maison J), ont été dégagées à l'occasion des fouilles menées par P.-Y. Genty en 1978-1979, mais leur analyse fine demande encore à être conduite (Depeyrot, Genty 1983 ; Genty 1990b). L'essentiel des vestiges observés se présente sous la forme de deux portions de *domus* mitoyennes. Les quelques sondages profonds réalisés ont permis d'attester une importante occupation



Fig. 143. Vue partielle, prise du sud, de la maison D en cours de fouille (Cliché H. Petitot).

augustéenne et républicaine. On peut donc supposer, grâce à l'exemple voisin de la Z.A.C. des Halles, que le bâti est construit aux alentours du changement d'ère.

La maison la plus occidentale, mieux perçue, présente un plan centré sur un péristyle dont la colonnade périphérique ouvre sur une cour équipée d'un bassin rectangulaire central et d'une petite fontaine (autour de 45,30 m). On accédait à cette cour de 62 m² par l'intermédiaire d'un vestibule situé au sud, qui communiquait sans doute avec le prolongement de la voie est-ouest restituable sous l'actuelle rue Nationale. La galerie du péristyle et le vestibule étaient couverts d'un même *opus signinum* blanc décoré d'un semis géométrique de grosses tesselles noires. Vers l'est, deux pièces contiguës étaient dotées d'*opus signinum* blancs. La partie centrale restituée de cette maison, galerie et cour, couvre environ 140 m². En y ajoutant une série de pièces disposées tout autour, il est probable que la maison devait atteindre entre 400 et 600 m². P.-Y. Genty signale que la datation du sol de cette demeure est postérieure au milieu du Ier s. ap. J.-C.

À l'est des deux pièces de cette première maison, une pièce mosaïquée, surbaissée de 0,40 m par rapport au niveau moyen de l'unité ouest, appartient selon toute vraisemblance à une autre habitation (maison I). Elle était pourvue d'un médaillon central orné d'une rosace colorée, daté par J.-P. Darmon (1990d) de la fin du IIe ou du début du IIIe s. ap. J.-C. ; P.-Y. Genty propose de dater cet état du courant du IIe s. ap. J.-C.

Les thermes C

En 1990, il a été possible de dégager, sur environ 600 m², un complexe thermal public composé de dix espaces contigus qui se développent principalement selon un axe nord-sud (Monteil, Re Colin 1993a) (fig. 137, 138, 140). L'ensemble est construit dans le dernier tiers du Ier s. ap. J.-C. sur un terrain dont l'essentiel semble avoir échappé au programme d'urbanisation augustéen (réserve foncière ?).

Sa mise en place entraîne cependant quelques modifications au sein des maisons voisines. Ainsi, l'extrémité orientale de la maison B-est (B12) est détruite par l'installation d'une pièce chaude (C1). La pièce B6 voisine est traversée par un aqueduc alimentant la piscine C6. L'espace C9, enfin, est implanté dans la moitié orientale de la cour A10 de la maison A.

À l'origine, les thermes regroupent un *caldarium* avec *suspensura* en béton de tuileau, pilettes d'hypocauste et bassin semi-circulaire (C1), une piscine d'eau chaude observée en coupe (C2), une cour ouverte avec sols en terre battue (C3), deux réduits à vocation probable de stockage (C4), une pièce allongée (probable portique) avec sol construit indéterminé (C5), une piscine d'eau froide vraisemblablement dallée (C6) (fig. 144), une pièce annexe (*frigidarium* ?) à sol construit indéfini la surplombant (C7), une nouvelle pièce allongée très arasée fermant les thermes au sud (C7) et un espace à fonction inconnue (C10). Un dernier espace, qui empiète sur l'arrière-cour de la *domus* A, est traversé par un aqueduc et est interprété

comme un possible local technique abritant une citerne (C9). Enfin, une série d'observations laisse supposer qu'une place occupait l'espace compris entre le portique sud des thermes et la rue dallée est-ouest. La fonction de ce qu'il reste alors des pièces B4 à B11 n'est par contre toujours pas éludée. Rien n'interdit cependant que la moitié occidentale de cette maison soit toujours destinée à un usage privé.

L'opération des « Trémies » réalisée en 1992 a apporté quelques éléments d'informations complémentaires sur la partie nord de l'aqueduc alimentant la piscine d'eau froide (AQ26) (fig. 141). En premier lieu, elle confirme le fait que le fond du canal était bien dallé, ce qui n'avait été que supposé en 1990. En second lieu, elle corrobore l'altitude d'arrivée au nord établie, dès 1990, à 45,85 m, ainsi que la largeur du canal, soit 0,90 m. Enfin, le tronçon relevé s'interrompt, au nord, sur un gros massif de maçonnerie dont le sommet est occupé par un mortier de chaux calcité (SB27). Cette construction particulière pourrait être interprétée comme un château d'eau intermédiaire entre le *castellum divisorium* et les thermes, dont l'altitude du fond s'établirait à 46,11 m.

Le caractère public de ces thermes est étayé par la surface qu'ils occupent (plus de 1000 m²), la taille des piscines dégagées et la nature des travaux de mise en œuvre (terrassements, annexion partielle ou totale de maisons voisines). Leur plan échappe à toute tentative d'analyse cohérente des schémas de circulation. Ces difficultés ne sont cependant pas liées au fait qu'on ait affaire à un édifice atypique, mais plutôt au fait que les fouilles n'ont dégagé que la périphérie du complexe et que l'essentiel des unités le composant sont plutôt à rechercher vers l'ouest. C'est également l'opinion d'A. Bouet, qui a rapidement réexaminé les vestiges dans le cadre de son récent doctorat soutenu à l'université de Provence (Bouet 1996 : 244-247). Ce dernier ajoute d'ailleurs une information complémentaire qu'il paraît utile de rapporter ici. Ainsi, il propose de reconnaître dans l'unique pièce chauffée mise au jour (C9), non pas une *cella soliaris* mais plutôt, compte tenu de la petite taille du bassin, une salle destinée aux

soins curatifs (Bouet 1996 : 148, 366).

Par la suite, à une époque comprise entre la construction et les modifications de la seconde moitié du IIe s./début du IIIe s., quelques aménagements mineurs ont été réalisés sans changement de plan. Ainsi, le *caldarium* est exhaussé, sans que son plan varie, et l'un des portiques (C5) est doté d'une mosaïque à *crustæ*.

De profonds bouleversements affectent le complexe balnéaire dans le courant de la seconde moitié du IIe s. ou le tout début du IIIe s. ap. J.-C. Il semble bien qu'on assiste, dès ce moment, à un abandon des deux tiers sud. Au nord, le *caldarium* C1 est prolongé vers le sud aux dépens des espaces voisins et son bassin devient circulaire et central. Dans le même temps, une vaste galerie à mosaïque blanche est construite et entraîne la condamnation de l'aqueduc et donc l'arrêt de l'alimentation en eau de la piscine d'eau froide. On peut désormais affirmer, grâce aux résultats acquis en 1992, que cette galerie mosaïquée C11 présente un plan en baïonnette. On a pu supposer que les thermes étaient désormais annexés par des particuliers occupant la maison B-est, connue, pour cette phase, par sa seule galerie. On ne peut exclure toutefois que les thermes soient en partie conservés, au nord et en arrière du *caldarium* C1, voire pour partie à l'ouest, et que la mise en place de la galerie marque simplement un réaménagement interne, toujours dans le cadre du domaine public. Quoi qu'il en soit, leur extrémité sud est abandonnée et la piscine d'eau froide, une fois ses matériaux nobles récupérés, accueille, au milieu du IIIe s. ap. J.-C., un dépotoir domestique.

L'évolution tardive (IIIe/VIe s. ap. J.-C.)

A l'issue de l'opération de 1990, les données relatives à l'évolution tardive du site avaient été résumées de la façon suivante (Manniez 1993a) :

- dans le courant de la seconde moitié du IIe s. ou le début du IIIe s. ap. J.-C., les deux-tiers sud des thermes publics étaient définitivement abandonnés et leur partie septentrionale restructurée (*caldarium* C1 agrandi, mise en place d'une vaste galerie à trois branches, ...). L'abandon définitif de l'ensemble — début du IIIe s. — était davantage étayé par l'absence de niveaux d'occupation du plein IIIe s. que par la présence de réelles couches d'abandon de cette période. La maison B n'avait, quant à elle, livré aucun ensemble mobilier, à l'exception de celui pris dans les tranchées d'épierrement ;

- la maison A avait livré plusieurs indices de continuité de l'occupation jusqu'au milieu du IIIe s. A cette période, les auteurs concluaient certes au maintien de la vie, mais dans un habitat déjà largement à l'abandon ;

- enfin, les îlots situés au sud n'avaient livré aucun indice matériel permettant de suivre leur évolution entre la fin du IIe s. et les années 400-450 ap. J.-C. L'égout sous-jacent à la ruelle nord-sud était, pour sa plus grande longueur, abandonné dès la fin du IIe s. ou le début du IIIe s. ap. J.-C.

Y. Manniez avait d'autre part mené l'étude de plusieurs ensembles mobiliers tardifs montrant que :



Fig. 144. La piscine C6 et l'espace C7 des thermes publics vus de l'ouest. Sur la droite cave moderne (Cliché M. Monteil).

- les témoins d'occupation relatifs au IIIe s. étaient rares ;
- les premières traces d'abandon notable, en particulier sur la maison A, montraient une apparente reprise de la pédogenèse dans le courant de la première moitié du IVe s. ;
- les tranchées d'épierrement étaient rebouchées et des remblais, parfois importants, apportés pour niveler le terrain, dans le courant des années 350-450 ap. J.-C. C'est du courant du Ve s. que semblait dater la fin de l'entretien systématique de l'égout collecteur est-ouest et le début de son comblement progressif ;
- sur ces terrains se développait une activité agro-pastorale matérialisée par le creusement de plusieurs fosses, dont quelques probables silos. Les plus anciennes se plaçaient dans le courant de la première moitié du Ve s. L'aspect non bâti du secteur était en tout cas assez nettement affirmé ;
- le comblement de fosse le plus tardif était daté de la première moitié ou du milieu du VIe s.

Un réexamen récent de ces informations (Monteil 1996) m'a conduit à être plus prudent en ce qui concerne la précocité de l'abandon du site. Si les niveaux d'occupation du IIIe s. n'ont été effectivement mis en évidence que dans la maison A, les tranchées d'épierrement, sur l'ensemble du site, ne sont comblées que dans le courant de la seconde moitié du IVe s et la première moitié du Ve s. et les traces manifestes d'abandon, ou plutôt de destruction, sont surtout nettes à compter du milieu du IVe s. Ceci peut laisser entendre que l'habitat, dans son ensemble, s'est maintenu au moins jusqu'aux environs des années 300/350 ap. J.-C., dans le cadre du bâti du Haut-Empire, mais sous des formes impossibles à restituer.

L'intervention complémentaire menée en 1992 a apporté quelques éléments nouveaux, notamment sur les remblais de nivellement tardifs. Dès 1990, on avait pu noter l'existence d'un tel remblai, épais de 0,50 m, sur l'ensemble des îlots sud. Ce nivellement général, daté des années 400-450, était également perceptible, bien que sur de moindres épaisseurs, dans l'îlot nord. L'opération de 1992 a permis d'observer, immédiatement sous l'actuel boulevard Gambetta, un remblaiement massif, partiellement associé à une reprise de la pédo-

genèse, sur une épaisseur totale minimum d'1,80 m. Ces remblais, apparemment ramenés dans le courant du Ve s., recouvrent les vestiges des maisons B-est et B-ouest, au nord du site. Leur sommet, reconnu directement sous le béton actuel de la contre-allée du boulevard, surplombe de près de 2 m la surface moyenne de même période qui masque les restes de la maison A. De cette différence de cote, il découle que les remblais vus en 1992 marquent l'existence d'un probable talus, peut-être destiné à protéger les terrains situés plus au sud des écoulements d'eau en provenance des pentes des collines amont.

Une autre donnée nouvelle est celle qui concerne la découverte d'un four de grande taille (2,20 m de diamètre). Sa construction a été précédée par le creusement d'un vaste fosse depuis un horizon topographique non reconnu, mais d'altitude supérieure à celle des sols d'époque romaine. Arasé sous la sole de fonctionnement, construit en briques de terre, il semble avoir été pour partie bâti avec des pilettes d'hypocauste récupérés dans les thermes voisins. Il paraît bien n'avoir été utilisé qu'une fois pour fondre un objet en bronze de grande taille ; ce qui paraît confirmé par les coulées observées. En plan, il s'apparente à des exemples de fours utilisés pour la réalisation de cloches, mais on remarquera que peu des fragments d'argile rubéfiée découverts s'apparentent à un moule de cloche. Ce four Halles pourrait donc tout aussi bien avoir servi à la fonte d'un autre type d'objet en bronze. En l'absence de mobilier caractéristique, il doit être situé dans un large intervalle chronologique compris entre le Ve s. et le début du XIVe s.

Le devenir ultérieur du site

L'absence de tout vestige, mobilier ou immobilier, traduit la non utilisation de l'espace entre la première moitié du VIe s. et le début du XIVe s., tout au moins à des fins d'habitation ou de mise en culture. Cette friche urbaine, dont il devait exister bien d'autres exemples dans la ville médiévale, est cependant encore traversée par la rue est-ouest. Le revêtement de cette dernière est d'ailleurs probablement toujours celui installé vers la fin du Ier s. ap. J.-C. Quant à l'égout sous-jacent, il n'est définitivement colmaté qu'au début du XIVe s., alors que le secteur est à nouveau urbanisé. Cette ré-urbanisation progressive se traduit par la construction d'un habitat bien structuré, dont certaines parties présentent un aspect assez luxueux, comme l'attestent des fresques découvertes sur un des murs encore en élévation après démolition. C'est également en ce tout début du XIVe s. que l'Agau — canal à ciel ouvert relié à la source de la Fontaine — ainsi qu'un système de biefs liés à un moulin sont mis en place sur le tracé de l'actuelle rue Nationale (Ginouvez 1993a). L'intervention menée en 1992 a permis d'ajouter à ces informations plusieurs données nouvelles. C'est ainsi qu'un tronçon de la courtine médiévale, conservé sur 3,75 m de hauteur a pu être relevé. Le fossé extérieur la longeant, occupé dans le courant du XVe s. par des moulins, a également pu être pressenti.

L'époque moderne a également livré de nombreux vestiges, dont ceux liés à des ateliers de teinturiers placés le long de l'Agau (Ginouvez 1993b, Potay 1993), ainsi que des restes des fortifications établies au début du XVIIe s. par Rohan au contact de l'enceinte médiévale antérieure (Monteil 1993d).

Aménagements de la topographie

Le site des Halles a montré, grâce à une succession de fouilles préventives favorisant la vision diachronique, les changements suc-

cessifs du paysage du Ve s. av. J.-C. à nos jours. Au titre des grands travaux, il faut bien entendu rappeler l'ampleur du terrassement qui a précédé la mise en place de la grande voie est-ouest dans le seconde moitié du IIe s. av. J.-C. ainsi que les travaux liés à la formation d'un nouveau terroir agricole au début du siècle suivant. L'habitat augustéen s'est calqué sur cette organisation antérieure, sans réels travaux d'ampleur, à l'exception de quelques remblaiements nécessités par l'existence du système de terrasses antérieur.

Insertion dans la trame urbaine

Aux abords immédiats du site des Halles, J. Benoit relève surtout des directions rouge (NL-13°W). Immédiatement à l'ouest, il cerne quelques éléments de la structure marron (NL-26°W), baptisés ici groupe M3. Enfin, à l'est, il note plusieurs éléments des systèmes bleu (groupe B4 établi à NL-0°30' E) et orange (NL-4°30' E). Du point de vue de l'articulation générale, le système orange ainsi que les groupes M3 et B4 ne sont, pour J. Benoit, que des prolongements du système rouge. La chronologie relative qu'il propose pour ce secteur fait d'ailleurs se succéder le rouge, le bleu B4, l'orange puis le marron (Benoit 1981).

Les différentes interventions menées sur le site ont été relevés à l'aide d'un théodolite avec métrage manuel puis reportées sur des plans au 1/100e insérés dans le système de coordonnées Lambert III. La précision des orientations est donc assez bonne, même si les étapes successives de dessin impliquent de les assortir d'une réserve de $\pm 2^\circ$. L'essentiel en a déjà été présenté (Monteil 1993b ; Poupet *et al.* 1993).

Le tracé en deux lignes brisées de la voie est-ouest est sans doute marqué dès l'origine : le tronçon ouest est à NL-15° O et le tronçon est à NL-0°30' O. La voie nord-sud est orientée à NL-5°30' O. La seconde voie nord-sud, peut-être restituable à l'est, suivrait une orientation approchante. Les structures agraires de l'îlot nord (canaux, murs de parcelles et limites de terrasses), qui accompagnent les voies dès le premier quart du Ier s. av. J.-C., peuvent être regroupées en deux faisceaux distincts : entre NL-7° O et NL-10° O à l'ouest et entre NL-2°30' O et 0°30' E vers l'est. Enfin, l'aspect structuré du paysage rural est renforcé par la mise en évidence d'une borne, située à l'angle des deux voies et installée dans le premier quart du Ier s. av. J.-C., dont les coordonnées Lambert III sont : X = 762,5735 et Y = 3173,0858.

Dès l'époque augustéenne, l'habitat mis en place ajoute de nouvelles orientations. La limite de propriété entre la maison A et les thermes est orientée à NL-2°30' O ; celle marquant la séparation entre cette même maison et les maisons B-est et ouest est à NL-9°30' O. Les thermes et les maisons septentrionales s'inscrivent entre NL-0° et NL-1° E. La maison D, située au sud, est à NL-10°30' O. Enfin, les maisons ouest et est mises au jour par P.-Y. Genty s'établissent respectivement à NL-19° O et à NL-8°30' O.

[78] Rue de l'Agau

67, rue de l'Agau et 3, rue Claude-Brousseau.

Parcelles DO-1369 et 1313.

Altitude actuelle : 49,40 m NGF.

N° de site : 30.189.209.

Repérages (du 18 au 28/01/1994) et fouille de sauvetage (du 21/02 au 4/03/1994) dirigés par M. Monteil (AFAN).

Bibliographie : Monteil, *in* Massy dir. 1994 : 98-99 ; CAG 370 ;



Fig. 145. Plan cumulé des vestiges de la rue de l'Agau, avec indication des zones de fouille (M. Monteil del.).

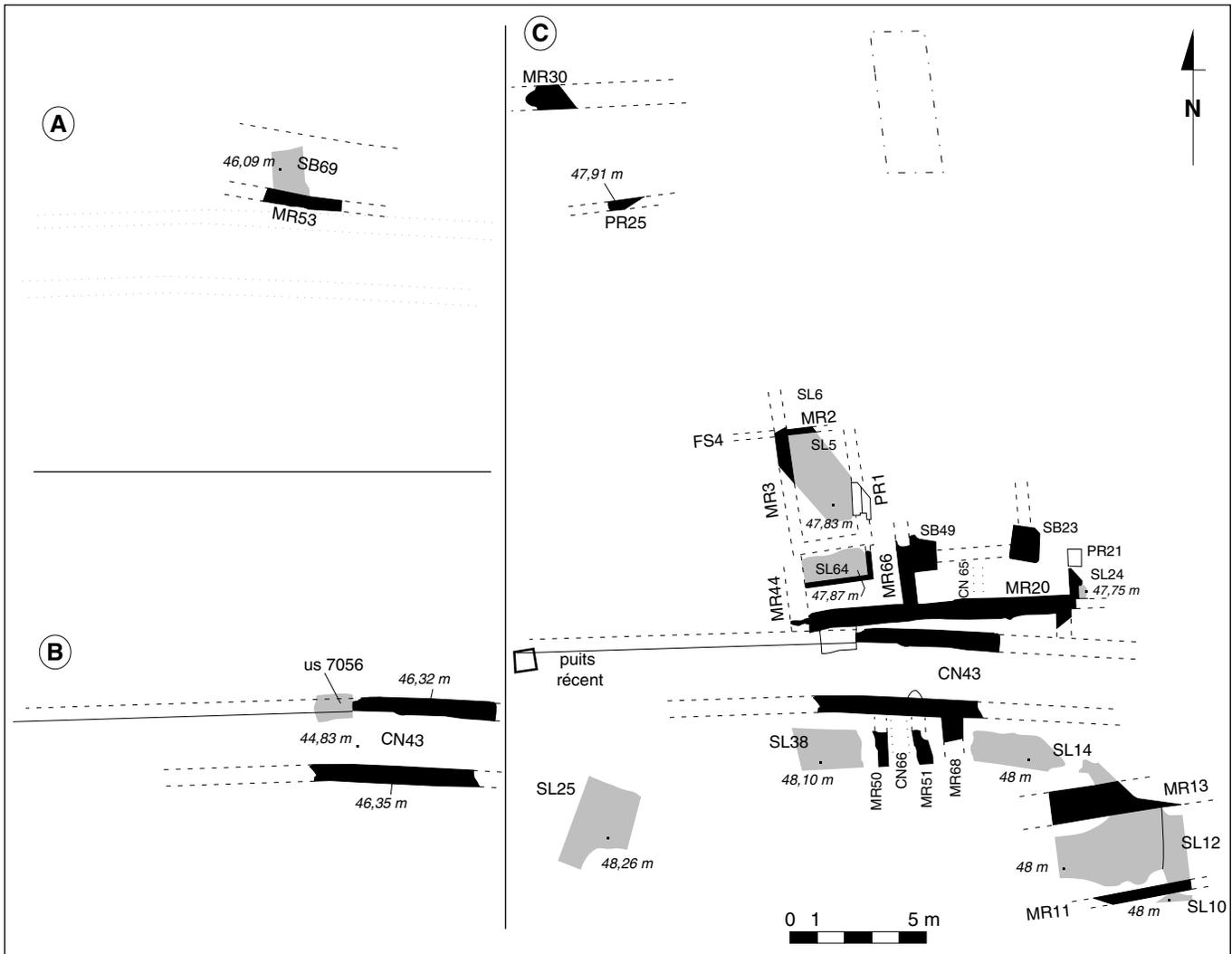


Fig. 146. Plans de détail de trois des principales phases d'occupation perceptibles. A = dans le courant du Ier s. av. J.-C. ; B = autour du changement d'ère ; C = dans la seconde moitié du IIe s. ap. J.-C. (M. Monteil *del.*).

documentation inédite de S. Barberan, M. Monteil, J.-M. Pène et A. Veyrac.

Analyse des vestiges

Les parcelles se situent à une centaine de mètres au nord de la Maison Carrée, en bordure de la rue de l'Agau, prolongement de la rue Nationale. Cet axe actuel recouvre peu ou prou le tracé de la voie Domitienne, transformé, avec la progression de l'urbanisme vers l'ouest, en rue majeure de la ville antique.

La fouille a été réalisée en amont d'un projet de construction commun au groupe BAMA et à la Maison du Protestantisme. Celui-ci devait conduire à la réalisation d'un ensemble de logements d'étudiants ouvrant sur la rue de l'Agau et, en arrière, à la rénovation des locaux existants de la maison presbytérale et à la construction d'une salle polyvalente. La zone menacée de destruction comprenait donc la plus grande partie de la parcelle DO-1369 (668 m²) ouvrant sur le n°

67, rue de l'Agau et une partie de la parcelle DO-1313 (360 m²), sise au 3, rue Claude-Brousson (fig. 145).

Un repérage a été réalisé sur l'ensemble de la surface, après démolition des immeubles existants, afin d'évaluer le potentiel archéologique du secteur. Il a pris la forme de cinq tranchées mécaniques qui ont permis de mettre en évidence la densité des vestiges d'époque romaine (sols construits, murs ...) ainsi que l'importance de la sédimentation archéologique. Plus remarquable, l'exploration d'un puits moderne, mis au jour côté ouest lors des démolitions, a permis à Jean-Michel Pène et à Alain Veyrac d'établir la présence d'une canalisation monumentale antique de direction est-ouest.

Au vu de ces résultats, les aménageurs, soucieux de limiter le coût de la construction, ont proposé d'établir leurs bâtiments sur des pieux de section réduite, afin d'éviter les décaissements et, donc, la destruction des vestiges enfouis. La maille définie par leurs soins répondait aux impératifs de protection imposés par le Service Régional de l'Archéologie, sauf sur un secteur d'une centaine de m² situé aux

abords et sur le tracé de la canalisation. Cette zone a donc fait l'objet d'une fouille complémentaire dont l'intérêt scientifique répondait également aux questions posées par les constructeurs. Ceux-ci souhaitent en effet mieux connaître la nature du canal et l'impact qu'il pourrait avoir sur le projet, en particulier du point de vue de la permanence, ou non, d'une circulation d'eau. Au terme de cette opération, compte tenu des contraintes posées par la canalisation et la profondeur du terrain naturel, le choix définitif des aménageurs s'est porté sur une solution de remblaiement général de la parcelle avec construction d'une dalle flottante soutenue par des pieux périphériques. En définitive, l'essentiel des vestiges mis en évidence a donc été préservé.

Site naturel et écoulement des eaux

Fouille et repérages ont permis de dégager une surface totale d'environ 150 m², qui se réduit à moins d'une dizaine de m² pour les horizons les plus profonds (fig. 145). La vision très ponctuelle de ces derniers rend donc difficile l'analyse de l'occupation ancienne du site.

Ainsi, le sol naturel n'a-t-il été atteint en aucun point de la fouille, ce qui tient pour une grande part à sa profondeur assez inhabituelle, comparativement à d'autres secteurs de la ville basse. La restitution de sa cote d'affleurement probable peut être proposée à partir des niveaux les plus profonds atteints en sondage et d'une étude de sol géotechnique. Dans la zone 7, un remblai a été atteint à une altitude de 45,29 m, soit à environ 4,10 m sous le sol actuel. Une étude de sol menée par l'entreprise SICSOL, bien que de lecture difficile, livre quant à elle un toit du sol naturel (sistre) compris entre 44,20 et 44,70 m. Une cote moyenne d'environ 44,50 m pourrait donc être admise.

Les niveaux les plus anciens ont été observés dans un unique sondage très exigu (1,60 x 1,15 m), établi entre plusieurs constructions (MR56, SB49, CN65 et MR20) (fig. 146).

Entre 45,89 et 46,03 m, la séquence stratigraphique comprend quatre couches successives, alternant passes sableuses, limoneuses et gravillonneuses, qui témoignent sans conteste de dépôts liés au passage de l'eau. Cette dernière a pu circuler librement dans le secteur — c'est ce que pourrait indiquer la forte profondeur du sol géologique, susceptible de traduire l'existence d'une dépression naturelle — ou avoir été canalisée dans un ouvrage non reconnu, mais qui pourrait être l'ancêtre des deux canalisations postérieures, CN69 et CN43. Si l'on tient compte de la cote proposée pour le toit du sol naturel, cette succession de couches pourrait avoir atteint près de 1,50 m d'épaisseur. Quoi qu'il en soit, on notera ici que les dépôts hydrauliques, assez fortement anthropisés, ont livré un mobilier peu abondant, mais plutôt caractéristique du courant du Ier s. av. J.-C. (amphore italique, céramique non tournée, claire récente, campanienne A et B).

Sur ces niveaux, et toujours dans le même sondage réduit, un canal ou un égout a pu être reconnu (CN69) (fig. 146). Il se présente sous la forme de dalles (46,09 m), d'une épaisseur moyenne de 5 cm, liées par un béton d'étalement. Ce dallage est limité, au sud, par un mur (MR53) large de 0,50 m et

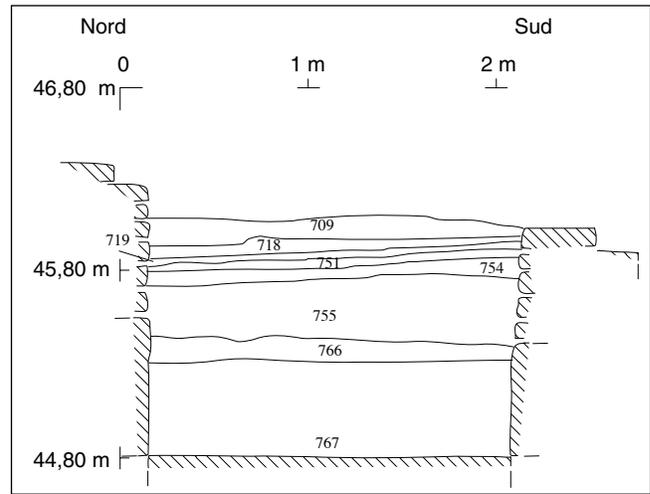


Fig. 147. Le canal/égout CN43 en coupe (M. Monteil/J.-M. Pène del.).

reconnu sur une longueur de 2,70 m. Ce mur, conservé sur 0,50 m de haut, dont le pendant septentrional n'a pu être observé, est composé d'assises irrégulières de moellons et blocs équarris et liés à la terre. L'ouvrage, orienté selon un axe est-ouest, occupe une largeur supérieure à 1,80 m et son installation est à placer dans le courant du Ier s. av. J.-C. et, en tout état de cause, avant les dernières décennies du Ier s. av. J.-C., époque à laquelle il est remblayé et en partie détruit par une autre canalisation plus monumentale (CN43).

Cette nouvelle construction a pu être dégagée sur une longueur de 7 m et peut être restituée, grâce à sa reconnaissance à l'intérieur du puits moderne situé à l'ouest de la zone 7, sur 18 m de long (fig. 146, 147, 148). Elle comprend un canal d'une largeur comprise entre 1,85 et 2 m, dont le fond, pavé de dalles calcaires (ép. : 0,17 m), s'établit à 44,83 m et dont le sens d'écoulement va d'ouest en est. L'arase



Fig. 148. Le canal/égout CN43 et une partie de l'habitat riverain vus de l'est (Cliché M. Monteil).



Fig. 149. Une pièce à sol en *opus signinum* (SL5) décoré de *crustae*, vue du nord (Cliché M. Monteil).

des murs qui le limitent, dont l'aspect plan suggère qu'il s'agit du sommet de leur élévation d'origine, étant cotée entre 46,36 et 46,32 m, la profondeur moyenne du canal peut être estimée à 1,50 m. Les murs latéraux, larges de 0,60 à 0,65 m, sont construits avec soin. Inscrits dans le sol naturel, ils comprennent, de bas en haut :

— trois assises régulières de moellons taillés et liés au mortier sur une hauteur totale de 0,35 m ;

— une assise de gros blocs occupant la largeur du mur. Ces éléments en grand appareil, hauts de 0,60 à 0,70 m, sont parfaitement taillés sur toutes leurs faces et disposés côte à côte, à joints vifs. D'une longueur moyenne comprise entre 1,33 et 1,50 m, ils présentent des traces de coins ainsi qu'un trou de louve central. C'est à la base de cette assise qu'a été placé le dallage de fond ;

— la partie supérieure reposant sur cette assise monumentale est constituée, sur 0,80 m, de sept assises régulières de moellons taillés et

liés au mortier. Les parements extérieurs sont cependant moins soignés que ceux tournés vers l'intérieur et le blocage interne est constitué de mortier orangé dans lequel sont noyés quelques cailloux et moellons bruts de taille.

Dans la partie ouest du tronçon dégagé, une dalle (us 7056), longue d'1,30 m, large de plus de 0,85 m et épaisse de 15 cm, repose sur le sommet du parement nord. Usée sur son flanc sud, elle déborde au-dessus du canal sur environ 0,40 m.

Avant de revenir sur la restitution de cet ouvrage et sur le rôle qu'il a pu jouer, il faut signaler que sa mise en place s'accompagne d'un remblaiement, semble-t-il assez général, du secteur, dans le but de créer une nouvelle surface au même niveau que le sommet des parements du canal. C'est ainsi que, côté sud, la fouille a permis de reconnaître une série de remblais déposés sur une épaisseur supérieure à 1 m (cote sup. : 46,39/46,31 m). Côté nord, un remblai recouvre la canalisation CN69 antérieure et vient s'appuyer contre CN43. Enfin, plus loin vers le nord, la tranchée 4 a également montré l'existence d'un remblai limoneux et hydromorphe, englobant une grande quantité de blocs calcaires, dont le sommet a pu être coté à 46,67 m.

Cette première phase de remblaiement ne peut pas être distinguée chronologiquement d'une seconde étape d'exhaussement à laquelle on peut à nouveau associer, de part et d'autre du canal, une série de remblais culminant autour de 47,35 m. Elle est également très nettement perceptible dans la tranchée 3 où un sondage a permis de reconnaître, entre 46,42 et 47,35 m, un remblai épais de plus de 1 m. Cette nouvelle surface, qui surplombe désormais le sommet du canal d'environ 1 m, reçoit plusieurs aménagements liés à la construction de maisons.

L'ensemble de ces remblais a livré une quantité cumulée de mobilier assez importante, qui peut être rapportée aux dernières décennies du Ier s. av. J.-C. et au premier quart du Ier s. ap. J.-C. : céramiques communes sableuses et kaolinitiques, amphore italique, gauloise et de Bétique, céramique commune à engobe rouge pompéienne (dont une forme R. Pomp 17), sigillée italique et du sud de la Gaule (formes Halt. 2, Halt. 8/Ritt 5, Halt. 7 ...).

Curieusement, cette même période, qui correspond pourtant à son aménagement, voit une partie du canal remblayée. En effet, un sondage établi dans son comblement intérieur a permis de reconnaître, au contact du dallage de fond, deux niveaux de remblai incluant de nombreux éclats de taille, des moellons, des cailloux et des fragments de céramiques mêlés à un sédiment sableux. Le mobilier, abondant, peut être daté des alentours immédiats du changement d'ère (sigillée italique de formes Ettliger 17.1 et 17.2, Halt. 14, Halt. 1, Goud. 36 associée à de la vaisselle commune de même époque).

Cet enchaînement d'événements qu'il est possible de distinguer d'un point de vue stratigraphique mais qui s'insèrent tous dans une période globalement comprise, en fonction des datations disponibles, entre -15 et +25 pose le problème du rôle de la canalisation, de son évolution mais aussi de sa restitution en élévation. En première analyse, on proposera l'hypothèse suivante :

1. Le site est sans doute traversé à l'origine par un effluent de la source de la Fontaine.

2. Dans le courant du Ier s. av. J.-C., un canal est-ouest large de plus d'1,80 m est mis en place (CN69).

3. Dans le courant du dernier quart du Ier s. av. J.-C., sans doute peu avant le changement d'ère, est construit un nouveau canal de même orientation, mais décalé vers le sud. Large de 2 m et profond

d'1,50 m, il présente un aspect assez monumental. Son dallage de fond est posé à environ 1,25 m sous le niveau de la canalisation antérieure, probablement très peu au-dessus du sol naturel. Ses abords, et sans doute plus globalement l'ensemble du secteur sont remblayés à hauteur de son sommet, autour de 46,35 m. Une restitution de sa couverture d'origine peut être proposée sur la base de deux éléments : l'arase supérieure très régulière des murs qui doit correspondre au sommet de l'élévation ; l'existence, à l'ouest de la partie dégagée, d'une dalle (us 7056) posée sur cette arase. Cette unique dalle ne paraît pas pouvoir correspondre à un fragment d'une couverture complète du canal, mais plutôt à un dallage qui l'aurait longé, sur un ou deux côtés, constituant un ou deux « trottoirs » d'environ 0,40 m de large. Cette hypothèse d'un chenal en grande partie ouvert peut être étayée par le soin apporté à la réalisation du cuvelage intérieur. Son rôle initial est probablement de canaliser une eau vive qu'il serait tentant de voir issue de la source de la Fontaine.

4. Très vite pourtant, le fond du canal est remblayé, de manière homogène, sur environ 0,60 m d'épaisseur. Les caractéristiques des remblais utilisés, bien que proches de celles d'un dépotoir, pourraient être interprétées dans le sens d'une volonté de drainage, consécutive à des problèmes techniques. Au même moment, ou quelques temps plus tard, les terrains alentours sont à nouveau exhaussés d'environ 1 m (47,35 m). Les parements du canal sont alors forcément surélevés d'autant. Le conduit mesure donc désormais plus de 2,50 m de profondeur, dont 0,60 m remblayés. La restitution de sa couverture dépend des relations qu'il entretient avec l'habitat riverain. Sa fonction évolue également puisqu'il reçoit désormais un certain nombre de petits égouts.

Comment expliquer une telle succession de réaménagements en l'espace d'une génération ? Il semble qu'une des hypothèses les plus probables tiennent à l'action naturelle de l'eau. La fouille de la partie inférieure du canal a en effet été rendue difficile par la présence d'une nappe d'eau claire dont le niveau, le 7/03/1994, a été coté à 45,20 m NGF, soit 0,40 m au-dessus du fond de CN43. Son maintien à cette même altitude n'a été possible que par le biais d'un pompage régulier dans le fond du puits moderne voisin. Il semble donc bien qu'il s'agisse là de la nappe phréatique superficielle. Sa présence peut s'expliquer par une topographie naturelle du site en forme de cuvette ou de vaste dépression linéaire, doublée d'une possible circulation d'eau originelle liée à l'écoulement de la Fontaine. Cette micro-topographie et la présence haute de la nappe, ont pu également poser problème aux aménageurs romains. Le projet initial de canaliser des eaux, dont une partie devait être probablement issue du *rivus* de la Fontaine, a donc pu être assez vite transformé. Les exhaussements successifs du terrain et le remblaiement partiel du canal pourraient donc être associés à des problèmes techniques. Au-delà d'une vue très centrée sur ce site, ils ont également pu être liés, bien entendu et dans une mesure qui nous échappe, aux vastes aménagements qui touchent ce secteur de la ville aux époques augustéenne et tibérienne (aménagement du forum, canalisation de la place d'Assas, etc.).

Ce canal est, à compter du courant du premier quart du Ier s. ap. J.-C., en relation étroite avec des maisons riveraines et sert désormais aussi d'égout collecteur des eaux usées. L'analyse des maisons reste délicate, faute de fouille en profondeur suffisante et de dégagement extensif. Les grandes lignes de leur évolution peuvent cependant être appréhendées. On notera avant tout que le canal subsiste, malgré quelques transformations, jusqu'à l'abandon définitif du site. Il constitue donc une limite forte, l'aplomb surélevé de ses murs latéraux servant en outre de façade aux maisons mitoyennes.

Les vestiges d'habitat au sud du canal

Au sud, plusieurs sols bâtis, des murs et un petit égout semblent appartenir à une seule phase d'aménagement (fig. 146). Celle-ci a été principalement observée en plan, ainsi qu'au travers d'un unique sondage établi sous le sol SL38 et de quelques relevés de bermes. La mise en place des sols est précédée d'une nouvelle phase de remblaiement/nivellement épaisse d'environ 0,40 m. Le mobilier collecté (amphore de Bétique Halt. 70 et Dr. 7/11, amphore massaliète impériale, amphore italique impériale Richborough 527, claire récente, communes sableuses, sigillée du sud de la Gaule, dont deux bords de forme Halt. 15b) peut situer cet aménagement dans le courant du premier quart du Ier s. ap. J.-C.

Au sud-est, une première pièce, reconnue sur 0,30 m de large et 1 m de long, est définie par un sol (SL10) de mosaïque blanche, coté à 48 m. Cet espace est limité, au nord, par un mur est-ouest très épierré (MR 11) dont la largeur devait être de l'ordre de 0,39 m.

Au nord de ce mur, une seconde pièce d'orientation est-ouest, comporte un sol en béton de tuileau (SL12), coté à 48 m. Ce sol, uniquement observé en surface et en coupe, présente deux parties distinctes séparées par un coup de sabre. Cette observation tend à supposer deux états ou tout au moins une réfection. Sous le radier de ce béton, l'amorce d'un puissant remblai a été reconnue entre 47,66 et 47,24 m. Cette unité est limitée, côté nord, par un puissant mur épierré large d'au moins 1 m (MR13). Sa largeur complète peut ainsi être estimée à 2,80 m pour une longueur reconnue de 4,70 m. L'ensemble pourrait correspondre à une galerie.

La partie immédiatement accolée à la canalisation CN43 comprend trois espaces distincts qu'il faut sans doute limiter au sud par le prolongement de MR13 et au nord par le mur du canal :

— une première pièce, d'une largeur comprise entre 2,50 et 3 m, est pourvue d'un sol en *terrazzo* blanc décoré de lignes de croisettes (SL14 qui s'établit entre 47,97 et 48,05 m). La limite est de cette pièce n'a pu être appréhendée mais, vers l'ouest, il est probable que le sol s'interrompait au contact d'un mur épierré (MR68), à fondation large de 0,72 m. La technique de construction de ce mur le rapproche de celle utilisée pour le canal CN43 contre lequel il prend d'ailleurs appui, tout en adoptant une direction légèrement biaisée ;

— au-delà vers l'ouest, on note un probable *ambitus* limité par deux murs (MR50 et MR51). Au fond, est établi un petit égout (CN66) large de 0,33 m et haut de 0,35 m. Il est composé d'une dalle de fond (46,52 m), en calcaire, épaisse de 6 cm, de deux parements en petit appareil de moellons calcaires liés au mortier et d'une dalle de couverture en calcaire, observée sur 0,70 m de long, large de 0,57 m et très usée en surface. Vers le nord, ce petit égout se jette dans le canal CN43 ce qui montre bien que ce dernier est non seulement toujours en fonction mais sert également d'égout collecteur. La dalle de couverture de cet égout est sans doute restée un long moment à l'air libre comme l'attestent son usure et ses liens avec les deux murs qui la longent. Ces deux murs (MR50 et MR51), de direction nord-sud, ne sont conservés qu'en fondation et reposent tous deux sur le blocage arrière des deux parements de l'égout. Ils définissent un passage large d'environ 0,90 m, dont le fond est occupé par la couverture (46,95 m). Ces informations peuvent suggérer qu'il y a là, dès l'origine, un passage entre deux propriétés donnant peut-être accès au canal CN43 ;

— toujours vers l'ouest, un sol en *opus signinum* a pu être en partie relevé et fouillé (SL38). Il est décoré d'une résille d'hexagones réalisés avec des tesselles noires et s'établit à une altitude moyenne de 48,09/48,14 m ;

— enfin, la tranchée 2, non exploitée pour cause de parois très instables, a livré, sous une série de remblais hétérogènes, une portion de sol en *opus signinum* blanc (SL25) dont la surface s'établit à 48,26 m.

Les seules restructurations perceptibles au sein de ces six espaces, mis à part les traces laissées par l'abandon des lieux, sont celles marquées par la réfection du sol SL12 de la galerie et par le remblaiement du probable passage d'échelle défini par les murs MR50 et 51. Ce dernier est rehaussé et supporte un nouveau sol de circulation en terre battue plus proche de la surface topographique des sols voisins (47,69 m). Il est mis en place dans le courant de la seconde moitié du II^e s. ap. J.-C. (sigillée du sud de la Gaule de forme Drag. 37 tardif, claire B dont un bord de Desbat 16).

L'ensemble des espaces distingués, dépendant peut-être de deux maisons, ne peut guère être d'avantage exploité. On remarquera cependant, tenant compte d'une altitude moyenne des sols de 48 m, que le fond remblayé du canal CN 43 s'établit désormais à une profondeur de 2,60 m.

Les vestiges d'habitat au nord du canal

L'analyse des éléments dégagés sur la rive gauche du canal est une fois encore entravée par le manque de fouille en profondeur, mais aussi par une évolution rendue complexe par l'enchevêtrement des murs et des sols successifs (fig. 146).

Au plan initial ne peuvent être rapportés avec certitude, sur la base d'un sondage établi dans la tranchée 3, que quelques strates et un mur. Sur une couche qui semble bien marquer l'exhaussement général du secteur antérieur aux installations du Haut-Empire, deux niveaux qui s'apparentent à un seul et même remblai, constitué notamment par les débris d'un four domestique ou artisanal, supportent un sol de terre battue. Celui-ci (SL15), en légère pente nord-sud (entre 47,76 et 47,72 m NGF), est limité, à l'est par un mur large de 0,55 à 0,60 m et conservé sur une hauteur totale de 0,87 m (MR3), qui est enduit, côté ouest, par un mortier de couleur jaune. Ce sol de terre battue, qui témoigne de l'existence d'une maison dont d'autres parties sont sans doute à rechercher dans les vestiges découverts aux alentours, est établi dans le courant du premier quart du I^{er} s. ap. J.-C. (sigillée de forme Halt. 2, Halt. 7 et Ritt. 5).

Le plan le plus récent de cette portion de maison a pu être assez finement appréhendé, sans qu'il soit toujours possible, cependant, d'en discerner l'évolution précise. Nous nous attacherons donc à décrire cet état final, en signalant, au passage, ce qui ressort de telle ou telle phase antérieure.

Au nord, la pièce à sol de terre battue signalée précédemment est remaniée et ses abords sont désormais mieux perçus. Au centre, et sur l'essentiel de la surface dégagée, une pièce a été dégagée sur environ 3,40 m x 2,40 m (fig. 149). Elle est pourvue d'un sol en *opus signinum* blanc décoré, dans sa partie centrale, de *crustae* et de croissettes de tesselles noires (SL5 à 47,83 m). Les trois limites reconnues (cloison MR2, mur MR3 et seuil PR1) ainsi que les vestiges relevés vers le sud permettent de restituer l'ensemble de la pièce. Elle affecte la forme d'un rectangle nord-sud large de 2,45 m et long de 4,25 m. Au centre, le décor prend place sur une surface de 1,47 x 1,96 m. On y accède, depuis l'est, par un seuil monolithe légèrement décentré vers le sud (PR1), sur lequel on peut restituer une porte à deux battants, large de 1,20 m.

Les quatre autres espaces, placés dans les angles de la tranchée 3,

ont été observés sur de très petites surfaces. A l'ouest de MR3, deux pièces sont séparées par un mur épierré (FS4). La plus au sud conserve un lambeau de radier de mortier supportant un *terrazzo* blanc, coté à 47,82 m. L'autre, en grande partie détruite par la tranchée d'épierrement FS 4 et par un trou de poteau postérieur (PT7), n'a livré, sur les quelque 20 cm² observés, aucun vestige de sol.

Au nord, en relation avec la cloison MR2 et son parement enduit, le sol SL6 se présente sous la forme d'un niveau d'argile fine et damée (47,76 m).

Au sud, une petite pièce, au sol constitué de tesselles de mosaïque blanche (SL64 à 47,87 m) semble installée dans le même temps. Elle est limitée par deux cloisons décorées d'enduit peint (MR58 et 59) et, vers l'ouest, par le prolongement de MR44. L'espace compris entre les cloisons, le mur MR56 et le mur MR20 se présente sous la forme d'un L dont les deux branches mesurent entre 0,70 et 0,80 m de largeur. Ces deux «couloirs» sont unis par un même traitement de sol en terre battue, dont trois états ont pu être reconnus.

A l'est du seuil PR1, un nouvel espace s'apparente à une cour. Celle-ci, dans les limites imparties par la zone fouillée, s'étend jusqu'au contact du mur septentrional du canal CN43. Vers l'est et l'ouest, elle paraît s'interrompre au-devant du seuil PR21 et du mur MR56. Un petit égout (CN65), sans doute présent dès les origines, la traverse et va se jeter dans le canal CN43. Cette cour est également, peut-être dès l'origine, dotée d'un portique. C'est du moins ce que semblent montrer une fondation de pilier (SB49) et son pendant totalement épierré (FS23), reliés par une dépression est-ouest peu profonde qui se poursuit au-delà de FS23 en direction du nord. L'ensemble évoque des supports de piliers ou de colonnes unis par un stylobate.

Enfin, à l'extrémité est de cette cour, un réseau quasi inextricable de murs très épierrés ou partiellement conservés (MR20, MR22, PR21, MR33, MR34) a pu être repéré. Seul l'angle formé par les murs MR20 et le seuil PR21 a livré, sur 15 cm², une mosaïque à gros cubes blancs établie à 47,75 m (SL 24).

L'ensemble de ces espaces est apparemment construit dans le courant des deuxième et troisième quarts du I^{er} s. ap. J.-C. (date donnée par le mobilier recueilli sous le sol SL5 et dans la cour), mais ils trouvent sans doute une partie de leur origine dans les aménagements initiaux du début du I^{er} s. On ne peut cependant affirmer, faute de fouille, que les sols dont ils sont dotés sont tous contemporains.

Seule la cour témoigne d'un second état tangible, daté du courant de la seconde moitié du II^e s. ap. J.-C. A cette époque, le parement nord du canal CN43 est partiellement détruit et remplacé par un mur légèrement biaisé (MR20). Ce mur, conservé en fondation sur 0,60 à 0,80 m de large pour une hauteur de 0,60 à 0,85 m, constitue donc un nouveau mur de façade de direction est-ouest. Les sols de terre battue marquant cette cour couvrent une période comprise entre le premier quart du I^{er} s. ap. J.-C. et le début du III^e s. ap. J.-C.

Les unités définies ci-dessus semblent appartenir à une seule maison dont les pièces s'articulent autour d'une cour. La reconstruction du mur de façade méridional s'explique difficilement, mais pourrait correspondre à une volonté d'inscrire la partie sud de la maison dans une architecture plus orthonormée (?). Enfin, l'ensemble des sols de la demeure s'établissent entre 47,75 et 47,85 m et dominent ainsi le fond du canal d'environ 2,40 m. Ce dernier semble d'ailleurs, tout au moins durant les I^{er} et II^e s. ap. J.-C., servir de décharge dans laquelle s'accumulent graduellement des déchets domestiques. L'épaisseur de dépôts reste cependant relativement modérée et ne semble pas nuire à l'écoulement des eaux.

La partie nord de la fouille (tranchée 6)

La tranchée 6 a été réalisée dans l'angle nord-ouest de la parcelle sur 5,80 m de long pour 2 m de large (fig. 145, 146). Seules ses deux extrémités ont livré des éléments conservés, la partie centrale étant totalement détruite par une vaste fosse récente (FS32).

Au nord, un puissant mur (MR30) ouest-est, large de 0,89 m, est conservé sur 1,90 m de long. Son élévation est composée d'un blocage central à blocs et moellons bruts de taille envoyés dans un mortier orangé compact et de deux parements de moellons équarris, disposés en assises régulières et liés au mortier. Sa fondation n'a pu être reconnue, malgré un dégagement du parement sud sur environ 0,60 m de hauteur.

Contre le parement sud de ce mur, une «banquette» de sédiment, miraculeusement épargnée par le creusement de la vaste fosse FS32, a permis, sur 0,70 m de large, de réaliser un petit sondage. La séquence stratigraphique reconnue alterne, entre 47,44 m et 47,95 m, remblais et sols de terre battue ou de mortier maigre.

A l'extrémité sud de la tranchée, une portion de seuil à glissière (PR25), taillée dans un bloc monolithe de calcaire gris (us6024), a pu être observée sur 1,30 m de long. Cette limite sépare deux sols de terre battue, SL28 au sud et SL29 au nord, aux caractéristiques identiques : surface compactée d'un fin remblai rubéfié et durci par le feu. Tous deux s'établissent à 47,91 m.

Ces éléments sont sans doute à rattacher à un habitat (cour et pièce) qui prend appui contre le mur MR30. La puissance de ce dernier laisse supposer qu'il s'agit d'un mur de façade qu'on verrait bien également limiter la voie antique traditionnellement restituée dans l'axe de la rue de l'Agau actuelle. A l'exception de ce mur, qui leur est antérieur bien que non daté, les aménagements mis en évidence sont datés de la première moitié du IIIe s. ap. J.-C. (céramique Africaine de Cuisine, claire B dont deux bords de forme Desbat 67).

Le site durant l'Antiquité tardive

Quelques éléments, souvent difficiles à appréhender, marquent une transformation tardive de la maison située sur la rive gauche du canal. Vers la fin du IVe s. ap. ou dans la première moitié du Ve s. ap. J.-C., une chape de mortier beige, épaisse de 10 cm mais peu compacte (47,95 m), recouvre une partie de la cour et de la pièce au sol décoré de *crustae*. La mise en place de ce nouveau sol traduit un réaménagement assez global du plan antérieur. A la même période, le canal est remblayé jusqu'au contact de son arase initiale. Une unique dalle monolithe en calcaire, qui reposait sur les deux parements du canal au contact des remblais sous-jacents, peut suggérer qu'un dallage est alors mis en place pour permettre la continuité de l'évacuation des eaux. De toute façon, l'écoulement d'eau persiste un temps, puisque les remblais tardifs sont recouverts par une couche d'origine hydraulique.

Peu de temps après, mais dans le même intervalle chronologique, les architectures des maisons sont épierrées et le canal est définitivement condamné. Une fosse tardive, établie dans l'ancienne cour, a livré le mobilier le plus tardif, datable de la seconde moitié du Ve s. voire du début du VIe s. ap. J.-C. Enfin, au-dessus de l'ensemble de ces vestiges, une couche souvent épaisse de plus d'1 m semble marquer une reprise de la pédogenèse. Le peu de mobilier qu'elle inclut date du bas Moyen-Age et de l'époque moderne, mais sa formation a pu débiter antérieurement.

Aménagements de la topographie

La topographie originelle du site, sans doute affectée d'une dépression naturelle, a été assez profondément modifiée au fil du temps. En tenant compte de la cote proposée pour le sommet du sol naturel (44,50 m), la succession des dépôts hydrauliques, des remblais d'assainissement puis de ceux liés au nivellement préalable à l'installation des maisons a entraîné un exhaussement global de près de 3,50 m. La reprise ultérieure de la pédogenèse et les aménagements médiévaux et récents ont, quant à eux, ajouté, près de 1,50 m supplémentaires.

Insertion dans la trame urbaine

La fouille s'insère dans un îlot, voisin de l'emplacement du forum, assez fortement marqué par le système rouge (NL-13° O). Les parcelles concernées présentent cependant quelques limites internes qui sont à rattacher au système orange (NL-4°30' E) (Benoit 1981 : plan hors-texte).

Les vestiges ont été soigneusement relevés par un cabinet de géomètres-experts et fidèlement rattachés au système de coordonnées Lambert III. La précision des orientations est donc très satisfaisante. Le canal CN 43 est composé de deux tronçons légèrement divergents dont le point d'inflexion se place à peu près au niveau de la dalle 7056. La partie ouest suit une orientation à NL-1°45' E tandis que le tronçon oriental est à NL-2°35' E. Au sud, les murs MR 13 et MR 11, dont l'épierrement massif n'a pas simplifié le relevé, se placent autour de NL-9° O. Le mur de façade MR 20 suit quand à lui une direction NL-4°10' O. Le mur MR 3, qui appartient très vraisemblablement à la même maison, se rapproche davantage des orientations des maisons sud à NL-8° O. Enfin, le mur massif MR 30 est à NL-2°40' O, axe qui semble assez proche de celui des petits murs MR 50 et 51 placés contre le parement sud du canal.

[79] La Maison Carrée et ses abords

Les informations récentes et anciennes concernant cet ensemble monumental sont réparties sur la parcelle EX-107 (cadastre révisé pour 1981) et sur les rues Auguste, des Flottes, Général-Perrier et de l'Horloge.

Site n° 30.189.12. Coordonnées Lambert III centrale : X = 762,390 ; Y = 3172,905.

Fouille de sauvetage récente dirigée par M. Célié (AFAN, chargé de la ville de Nîmes) du 15 octobre 1990 au 15 février 1991.

Bibliographie : l'abondante bibliographie propre au monument ou aux fouilles anciennes sera évoquée dans le texte. Pour les fouilles récentes (1990/1991), voir : Célié 1993 (DEA) ; Célié *et al.* 1994 : 390-392 (publication partielle) ; Célié, *in* Massy dir. 1991 : 47-48 (BSR) ; Veyrac 1991 (DEA, analyse des égouts) ; CAG 171 à 179.

Analyse des vestiges

La fouille de 1990/1991, qui est celle à laquelle nous nous attachons plus spécifiquement, a été réalisée sur les côtés ouest et sud de la Maison Carrée (1500 m²), préalablement à l'aménagement de la place du Carré d'Art, qui ouvre à l'ouest sur la médiathèque du même nom (suppression de la grille d'enceinte du XIXe s., mise en place de réseaux, etc.). M. Célié a livré l'essentiel des résultats de cette inter-

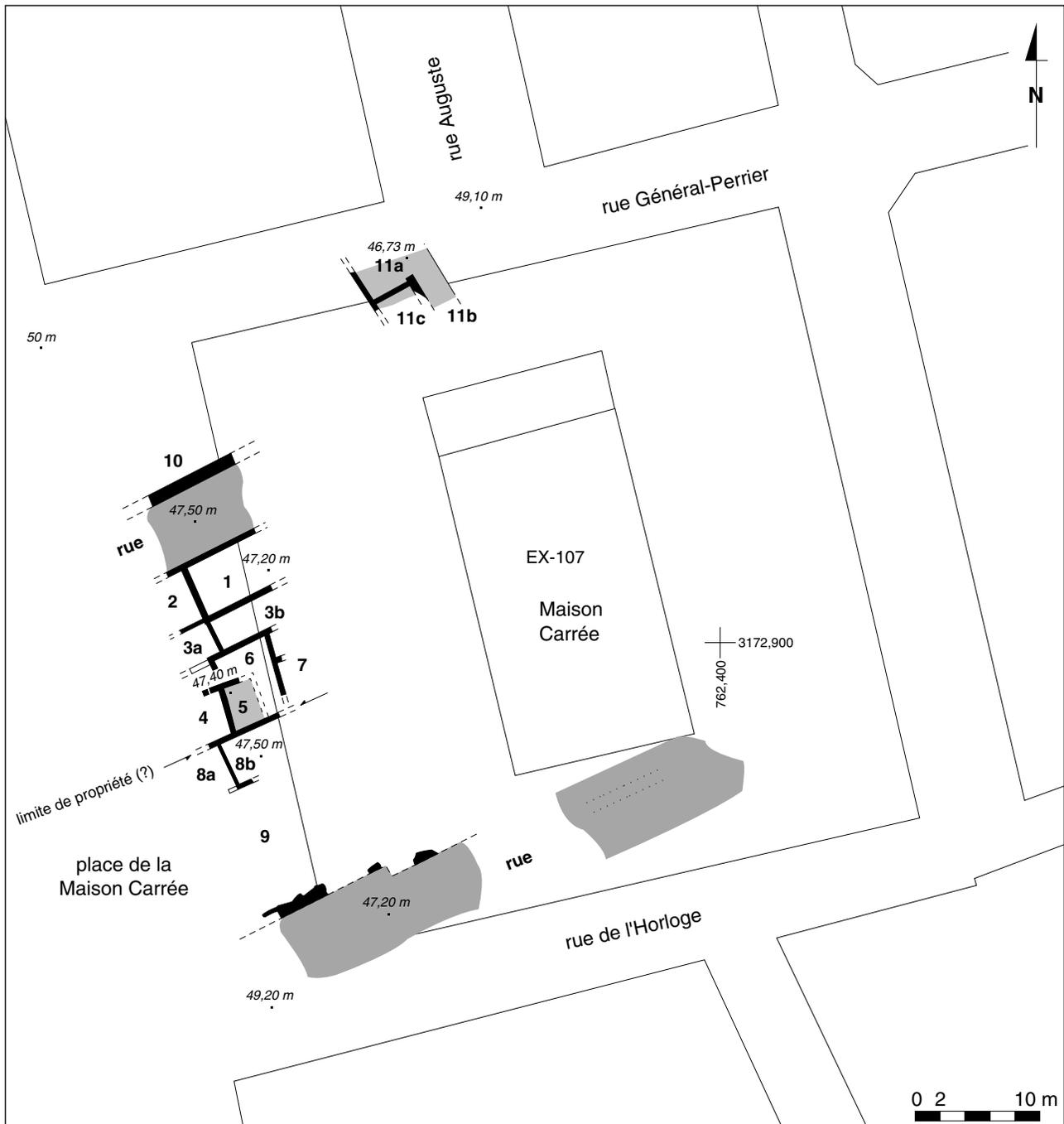


Fig. 150. Les fouilles de la Maison Carrée : maisons et rues vers 50-25 av. J.-C. (M. Célié/M. Monteil del.).

vention dans le cadre d'un Diplôme d'Études Approfondies soutenu en 1993 à l'Université de Provence (Célié 1993). C'est de ce diplôme que nous avons tiré la matière à rédiger ce résumé.

A l'intérieur de l'espace fouillé, le substrat est caractérisé par le sistre, matériau caractéristique du sous-sol du piémont. Il est recouvert par un paléosol relativement hydromorphe, conservé sur une épaisseur moyenne de 0,60 à 0,70 m et dont le sommet suit une faible pente nord-ouest/sud-est (entre 46,62 m et 46,82 m). Les dix premiers centimètres de ce paléosol sont très anthropisés (tessons de campa-

nienne et de pâte claire récente, charbons de bois, faune), ce qui semble bien traduire une mise en culture avec épandages de ce secteur dans le courant de la seconde moitié du II^e s. av. J.-C. et du début du I^{er} s. av. J.-C.

L'urbanisation du site

Celle-ci est marquée par la mise en place de deux rues empierrées parallèles et d'orientation sud-est/nord-ouest, dont la plus méridiona-

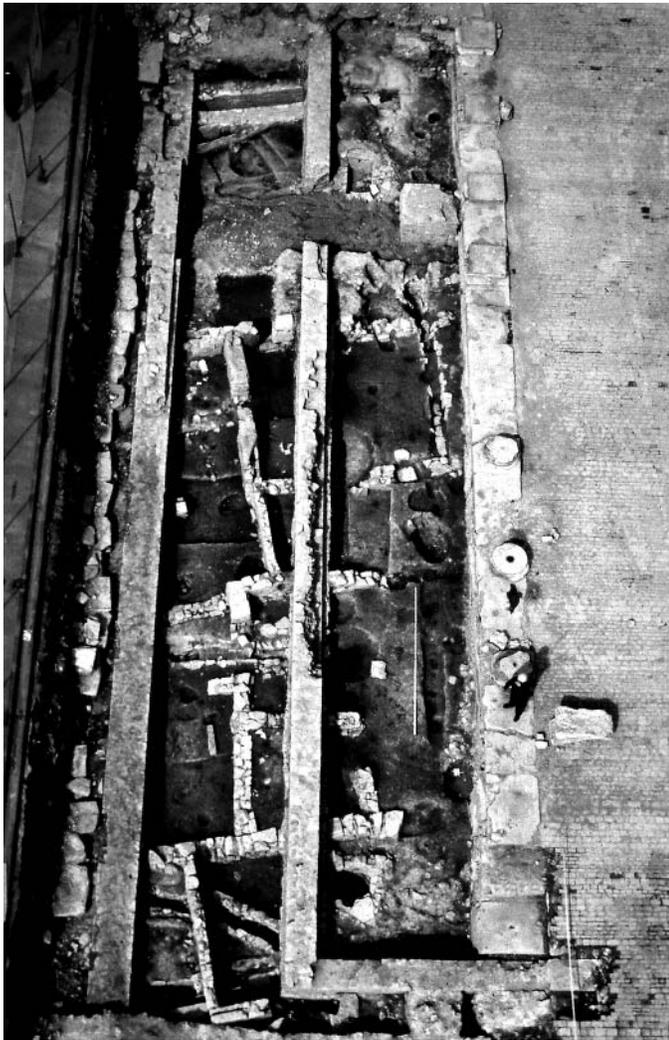


Fig. 151. Vue aérienne, prise du sud, de l'habitat du Ier s. av. J.-C. Les murs de ce dernier sont plus étroits et orientés différemment de ceux postérieurs : les deux murs massifs latéraux appartiennent à la galerie occidentale du forum ; le mur médian est à rattacher au projet public immédiatement antérieur (Cliché M. Célié).

le est sans doute plus ancienne que l'autre, qui définissent un îlot allongé dans lequel plusieurs maisons ont été bâties (fig. 150, 151). Cet investissement par la ville d'une portion de terroir antérieurement dévolu à l'agriculture était situé par M. Célié, à la suite d'une analyse rapide du mobilier, dans les années 75-50 av. J.-C. Un réexamen superficiel de ce même mobilier, mené par M. Py (CNRS, UMR 154) et moi-même, permet de placer désormais l'urbanisation du quartier dans le courant du premier quart du Ier s. av. J.-C. Habitat et voirie évoluent ensuite en parallèle jusqu'à leur destruction par un programme de constructions publiques qui intervient dans le courant du dernier quart du Ier s. av. J.-C.

Les rues

La rue sud est attestée sur près de 40 m de longueur. Elle est mal datée mais pourrait bien avoir préexisté à l'habitat, constituant alors

le prolongement d'une autre portion de rue reconnue plus à l'ouest sur la place Jules-Guesde [118]. Son installation pourrait de ce fait remonter au courant de la première moitié du IIe s. av. J.-C. et traverser alors des terrains situés *extra muros*. Au moment de l'urbanisation du quartier, ou peu après, elle est équipée d'un collecteur (CN1007), large de 0,60 à 0,70 m et haut de 1,05 m, décentré vers la bordure nord de la voie. Construit en pierres à peine équarries et dépourvu d'aménagement de fond, il est couvert par un dallage large d'environ 2,50 m, qui a pu être observé sur une dizaine de mètres de long. Les quatre niveaux de roulement qui l'accompagnent, reconnus sur 0,60 m d'épaisseur, sont tous caractérisés par un empierrement de cailloutis et galets. Dans un premier temps, la rue (46,62 m NGF) est en relation, au nord, avec un empierrement peu dégradé qui marque sans doute une bande de circulation réservée aux piétons. Celle-ci est confirmée par un aménagement ultérieur, non daté, qui comprend une série de blocs définissant un trottoir surélevé, de largeur inconnue. Le mur sud de ce dernier, bien appareillé, dessine un tracé en chicane. La largeur minimum de cette rue, dont la bordure méridionale n'a pas été observée, est de 8 m minimum.

La rue nord a pu être suivie sur 11 m de long et occupe une largeur de 5 m limitée de part et d'autre par un mur de façade (fig. 152). Installée au moment où la ville gagne sur ce coin de campagne, elle dispose d'un empierrement, qui présente en général une surface faiblement concave, et est de règle tout au long de son évolution. Au premier niveau de roulement (46,97 m) est associé un puisard déporté en bordure sud et qui reçoit un petit égout provenant de l'habitat (espace 1). Aucun trottoir ne lui est accolé mais on note, dans les derniers temps, côté méridional, un aménagement de blocs liés à l'argile, large de 0,40 m, qui joue sans doute un rôle d'isolation du mur de façade.

Les habitations

La largeur de l'îlot compris entre ces deux rues est de l'ordre de 28 m, pour environ 35/36 m d'axe en axe. Elle a pu être fouillée sur une bande transversale, large d'environ 10 m, qui a permis de reconnaître plusieurs pièces d'habitat. Trois états successifs ont pu y être discernés sur une période comprise entre les années 100-75 et 30-20 av. J.-C. (fig. 153). Leur description complète a été largement développée par M. Célié (1993) et nous nous contenterons donc d'en rappeler ici les principaux éléments. L'auteur de la fouille a proposé d'identifier deux maisons distinctes séparées par un long mur est-ouest qui prend place à peu près au milieu de l'îlot (14 m à 14,50 m), ne présente aucune trace d'accès et n'est affecté, au fil du temps, d'aucun réaménagement.

• Le demi-îlot nord

Il est constitué de sept espaces distincts (fig. 153). L'espace 1 n'a pas subi de modifications de ses limites au cours de son évolution. Couvrant plus de 34 m² et probablement couvert (murs enduits de terre, présence d'un probable support intermédiaire de charpente), il est dans un premier temps caractérisé par un sol de terre battue (46,97 m) qui recouvre un petit égout passant au travers du mur de façade nord pour se jeter dans le puisard sur rue. Une porte le fait communiquer avec l'espace 2 et une autre, dans l'angle nord-ouest, avec la voie. Par la suite, cinq fosses de calage de vaisseaux (*dolia* ?), présentant un diamètre de 0,90/1 m, sont installées et condamnent les accès antérieurs. Enfin, un dernier sol de terre battue (47,22 m) recouvre ces fosses et les deux portes sont définitivement bouchées.



Fig. 152. La rue empierrée septentrionale et une partie des pièces 1 et 2, vues de l'ouest (Cliché M. Célié).

Au moins un temps durant, ce vaste espace a servi au stockage de denrées.

L'espace 2 communique dans un premier temps avec la pièce 1 ainsi qu'avec l'espace 3. Plusieurs sols de terre battue s'y sont accumulés (entre 47,02 et 47,32 m) dont le premier équipé d'un foyer. La porte avec l'espace 3 est successivement déplacée puis condamnée par une cloison d'adobes recouverte d'un enduit de chaux.

L'espace 3 se présente initialement sous la forme d'un espace ouvert long de plus de 7,80 m et large de 2,50 m. Le premier sol de terre battue (47 m) comprend au moins un trou de poteau. Dans un second temps, l'espace est équipé de quatre trous de poteaux dessinant un quadrilatère et d'un puits. Ce dernier, dépourvu de parois construites, mesure 1,08 m de diamètre au sommet puis se rétrécit vers le fond. Au niveau du sol, un dallage soigné réduit l'ouverture à 0,40/0,60 m de diamètre. Dans un dernier temps, enfin, une cloison divise cet espace allongé en deux parties. L'espace 3a, toujours ouvert, est alors mis en communication avec l'espace 4 et reçoit un nouveau sol de terre (47,30 m). Le puits antérieur est comblé et son sommet, recouvert d'une dalle, supporte désormais un four mobile en dolium. L'espace 3b, peut être désormais couvert, est doté d'un nouveau sol de terre lié à une fosse/silo. Dans un dernier état, un foyer est signalé.

L'espace 4 est d'abord marqué par un sol de terre battue (46,92 m) équipé d'un foyer. Du côté oriental, un piédroit et deux trous de poteau semblent indiquer l'existence d'un appentis large de 0,90/1,20 m et long de 3,60 m. A un nouvel état de sol, correspond la construction d'une banquette sous l'appentis et la mise en place d'un petit égout est-ouest dans le passage entre les espaces 4 et 6. Dans un dernier temps, les accès sont modifiés, en particulier celui donnant sur l'espace 6, légèrement rétréci. Cet espace doit être interprété comme une cour, en tenant compte de la présence de l'appentis, du fait que le sol est très dégradé à l'ouest (action des ruissellements de surface) et, enfin, en raison de l'absence d'enduits de murs.

La pièce 5 couvre une surface d'environ 5 m² (2,10 x 2,40 m) et

communique avec l'espace 6 par une porte large de 0,90 m. Les deux premiers sols de terre battue (46,97 et 47,07 m) cèdent la place à un nouveau sol de technique identique qui supporte deux foyers d'angle. Dans un dernier temps, la pièce est agrandie (3,60 x 2,40 m), ses murs décorés d'enduits peints et son sol de terre remplacé par un *terrazzo* décoré de résilles en tesselles noires (47,37 m). La pièce apparaît désormais largement ouverte vers l'est.

L'espace 6 entretient des relations étroites avec les espaces 4, 5 et 7 et se présente sous la forme de deux galeries encadrant l'espace 5. Des sols en terre battue qui s'y succèdent (entre 46,97 m et 47,27 m), on retiendra surtout le dernier qui supportait un foyer bâti et trois fours en fosse successifs. L'espace 7, enfin, n'a été identifié qu'au travers de sa limite occidentale.

D'une largeur intérieure de 13,50 m, cette moitié d'îlot est donc subdivisée en sept espaces distincts. Dans le premier état, on est seulement assuré des possibilités de communication entre les espaces 1, 2 et 3 et, par ailleurs, entre les espaces 4 à 7. L'existence

assurée, au niveau de l'espace 3, d'un passage entre ces deux entités dans le dernier état a conduit M. Célié à faire de l'ensemble une seule et même unité fonctionnelle couvrant au minimum 140 m² hors tout (Célié 1993 : 31-40). L'image serait ainsi celle d'une maison à pièces multiples, dont les espaces intérieurs se partagent entre espaces ouverts (3 et 4), espaces d'habitation matérialisés par des plaques-foyers et zones de stockage avec empreintes de fosses de calage de conteneurs. Une telle unité pourrait avoir une allure voisine d'une vaste maison lattoise, datée des années 200-150 (UNF 1605), où deux corps de bâtiment sont répartis de part et d'autre d'une cour enclose (Py 1996 : 213-215). Une autre hypothèse consisterait à voir là deux maisons qui se rapprocheraient du type 3A défini par M. Py à Lattes (Py 1996 : fig. 8) : au nord, deux pièces contiguës (esp. 1 et 2) ouvriraient sur une cour frontale de forme allongée, selon le modèle de la maison dite à pastas ; au sud, deux espaces 5/6 et 7 seraient liés à une cour (esp. 4) à l'ouest. Les accès à la maison septentrionale pourraient se faire depuis la rue et ceux de la maison méridionale seraient à rechercher à l'est ou à l'ouest (ruelles, rues ?). Dans ce cas, les îlots de ce secteur pourraient être plus longs dans le sens nord-sud que dans le sens est-ouest.

De toute manière, on conclura que les maisons du site de la Maison Carrée sont des habitations à pièces multiples qui, selon leur définition à l'intérieur d'un demi-îlot, couvrent soit plus de 70 m² chacune, soit plus de 140 m² si toutes les pièces sont réunies.

- Le demi-îlot sud

Il n'a été observé qu'au travers de trois espaces (fig. 153). L'espace 8 couvre à l'origine une surface de plus de 7,50 m de long pour 4 m de large minimum. Les sols de terre battue s'y succèdent entre 47,12 m et 47,47 m et s'y installent, en plusieurs étapes, un puits (large de 0,80 à 1 m), deux petits égouts, un foyer et une fosse liée à un conteneur de stockage. Dans un dernier état, il est subdivisé en deux parties :

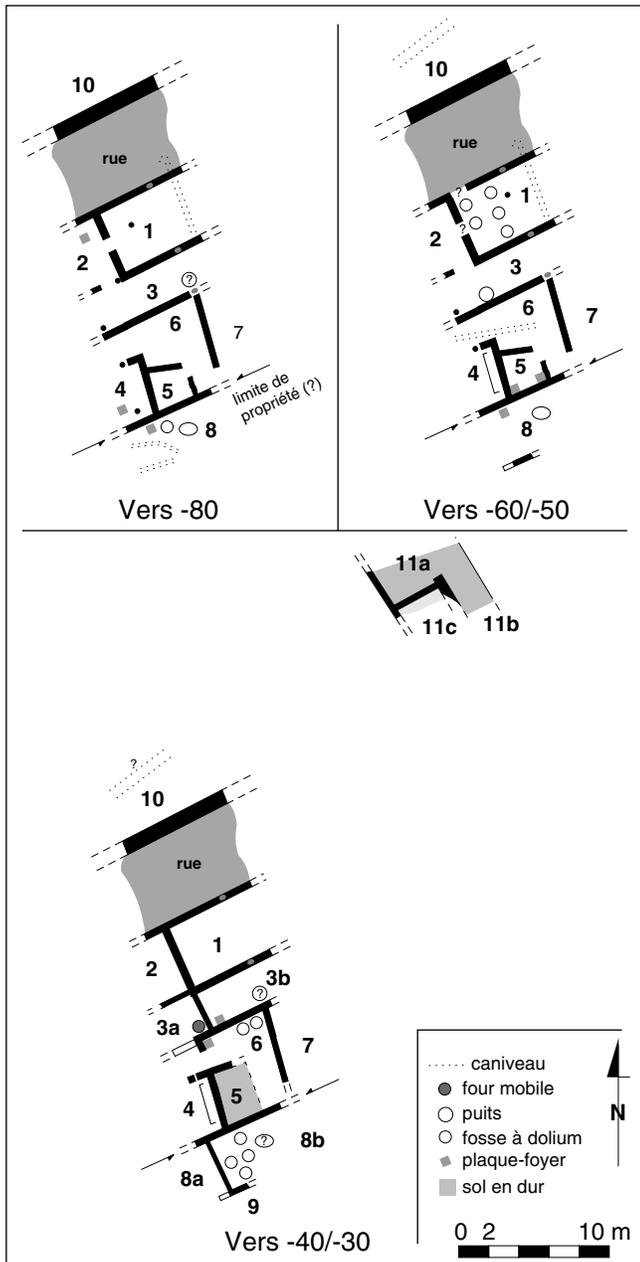


Fig. 153. Évolution de l'îlot nord dans le courant du Ier s. av. J.-C. (M. Célié/M. Monteil *del.*).

l'espace 8a est désormais matérialisé par un dallage de pierres calcaires (47,52 m) et l'espace 8b est équipé de quatre fosses circulaires (0,50 à 1 m de diamètre) destinées à des conteneurs. Ces dernières sont recouvertes par un dernier sol de terre battue (47,62 m). Cet espace, sans doute ouvert dès l'origine, est, dans un dernier temps, partagé : l'espace 8a reste ouvert tandis que son voisin (8b) supporte désormais une toiture protégeant une aire de stockage. L'espace 9, très détruit par les aménagements augustéens, n'a livré aucun indice sur la poursuite de la maison vers le sud.



Fig. 154. La mosaïque des années 50/25 av. J.-C. (pièces 11a et 11b) dégagée en 1991 sous la rue Général-Perrier (Cliché M. Célié).

- Au nord de la rue

Au nord de la rue septentrionale, quelques observations témoignent également de la présence d'un habitat (fig. 150, 153). Ainsi, l'espace 10 conserve les traces de sols en terre battue et d'un petit égout. Au nord-est, des observations anciennes et plus récentes témoignent de l'existence d'une maison d'inspiration gréco-italique plus richement équipée et datable, par topo-chronologie, du courant du troisième quart du Ier s. av. J.-C. En 1822, A. de Seynes dégage, à proximité de l'escalier d'accès à la Maison Carrée, plusieurs murs, une mosaïque polychrome à « fond blanc divisé en losanges noirs formant des parallélogrammes et emblème représentant une foudre ailée jaune et noir sur fond brun-rouge encadré par des carrés et des triangles noirs, blancs et rouges » (point 11a) et, un peu plus à l'est, d'autres mosaïques (Seynes 1823-1824 : 29-30). En 1991, des travaux de voirie menés rue Général-Perrier, au nord du temple, permettent à M. Célié de découvrir une pièce mosaïquée (pt 11b) contiguë, au nord, à celle découverte en 1822 (pt 11a). Il s'agit à nouveau d'une mosaïque polychrome à décor géométrique et végétal, et frise de nageurs et de dauphins (46,73 m) (Célié, *in* Massy dir. 1991 : 48) (fig. 154). Vers l'est, cette pièce de dimensions modestes (3,60 x 4,20 m restitués) ouvre largement sur une galerie en *terrazzo* décoré de croissettes en tesselles noires (pt 11c).

- Caractères généraux de l'habitat

Les caractères d'ensemble des unités d'habitation mises en évidence peuvent être assez facilement dégagés. Les fondations et les solins des murs sont tous construits en moellons équarris liés à la terre. Leur élévation était sans doute majoritairement constituée d'adobes. Les couvertures de tuiles sont attestées dès l'origine. Dans un premier temps, l'ensemble des espaces est équipé de sols de terre battue et de quelques rares enduits pariétaux en terre. L'ensemble est

assez caractéristique de l'architecture traditionnelle. Les emprunts à l'architecture romaine n'apparaissent que dans un second temps (autour du milieu du Ier s. av. J.-C.) et sont assez strictement utilitaires : adoption de seuils monolithes pour les portes ou pose d'enduits de chaux sur certains murs. Sols construits (*terrazzo*, mosaïque, dallage) et enduits peints n'interviennent que dans la phase finale de l'évolution du quartier, sans doute entre 40 et 20-15 av. J.-C.

A titre d'anecdote, on signalera la présence, dans le dernier état daté du troisième quart du Ier s., d'un four mobile, fabriqué en pâte de dolium (rouge brique avec inclusions de gros dégraissant), qui se présente sous la forme d'une cloche de 74 cm de diamètre à la base, dotée d'une ouverture de 0,40 m au sommet et de quatre événements à la base. Découvert en fragments et restauré récemment, ce four a permis de mieux interpréter une partie des fragments des bords de dolium qui étaient jusqu'alors assimilés à des conteneurs. De nombreux exemplaires de ces fours mobiles sont ainsi désormais reconnus à Lattes, et dissociés du mobilier céramique (par exemple, Py 1994 : fig. 25, n° 1248-1249 ; fig. 33, n° 2060 ; fig. 35, n° 2257-2258). Leurs bords, nettement convergents, sont souvent soulignés par une série de cannelures puis un décor en chevrons emboîtés. Ils s'apparentent aux fours à galette (*tabouna*) encore utilisés dans les pays du Maghreb.

Enfin, la mise en évidence de trois puits, dont deux au moins sont construits dans la première moitié du Ier s. av. J.-C., constitue un fait assez original, qui tranche avec l'extrême rareté des puits privés, ou même collectifs, sur les habitats protohistoriques. L'inventaire des aménagements liés à l'approvisionnement en eau du Languedoc oriental, dressé par S. Blétry-Sébé en 1986, n'en cite que deux, datés de la première moitié du Ier s., sur l'oppidum de Monfau à Magalas (Blétry-Sébé 1985a ; Blétry-Sébé 1985b ; Blétry-Sébé 1986 : 16). Leurs diamètres importants les destinent d'ailleurs probablement à un usage collectif (Arcelin *et al.* 1992 : 182). On y ajoutera le cas du puits de Prouvessa, dans le bois des Lens, qui a pu être établi au Ier s. Il est situé sur l'émergence d'un cours d'eau souterrain, au centre d'une vasque naturelle, et est bâti en pierres sur 9,20 m de profondeur et 0,90 m de diamètre (Bessac *et al.* 1979 : 69-70). Sur des sites tels que Nages, la profondeur de la nappe phréatique ainsi qu'un substrat calcaire peuvent expliquer l'absence de recours au puits — il n'en existe d'ailleurs pas d'attesté dans des conditions topographiques similaires sur le site de Villa Roma [57] —. A Lattes, site de plaine bénéficiant d'un dégagement extensif, on ne relève aucun puits antérieur à l'époque augustéenne. Ce constat pourrait être mis au compte d'une nappe d'eau phréatique saumâtre, mais plusieurs puits du Haut-Empire montrent le contraire : dans l'îlot 3 (Chazelles 1990b : 148-149), dans l'îlot 4-sud (Lebeaupin 1994 : 76), dans la maison à plan méditerranéen de l'îlot 9 (Garcia 1994a : 168), dans une ruelle (Lebeaupin 1996 : 126). Dans cette agglomération, comme dans d'autres, il semble qu'on ait eu recours à des systèmes de récupération des eaux de pluie ruisselant sur les toitures dans des réceptacles en céramique : des amphores placées au coin des rues de Lattes (Lebeaupin 1996 : 134), des doliums comme à Entremont (Arcelin 1987a : fig. 41). Quelques exemples d'aménagements plus élaborés sont recensés dans un article récent où les auteurs notent que « dans le domaine de l'eau, plus rares encore sont les vestiges d'aménagements pour une alimentation conséquente pourtant fréquemment crucial » : bassins bétonnés avec systèmes de réception des eaux et filtrage à la Cloche (Chabot 1992), citerne à Saint-Blaise, récupération des eaux de pluie dans des doliums au Pègue, ... (Arcelin *et al.* 1992 : 182-183). Cette absence assez généralisée d'aménagements conséquents liés à l'approvisionnement en eau est en général mise au

compte de besoins pour la vie domestique beaucoup plus réduits qu'on ne l'imagine (Py 1990 : 619 ; Blétry-Sébé 1986 : 29), mais ne cesse d'étonner. A Nîmes, dans l'habitat de la Maison Carrée, l'existence de puits privés datés du Ier s. av. J.-C. apparaît donc assez originale. Elle peut s'expliquer par une nappe phréatique facilement accessible — entre 4 et 10 m — et un terrain à la fois stable et facile à creuser. A compter de l'époque augustéenne, ce mode d'approvisionnement est d'ailleurs très largement attesté, y compris en terrain calcaire (Blétry-Sébé, Veyrac 1991 : 123).

Un premier ensemble public antérieur à la Maison Carrée

La mise en évidence d'un ensemble public antérieur à la Maison Carrée est l'une des informations majeures apportées par la fouille de 1990/1991 (fig. 155). Sa restitution dépend étroitement de cette intervention, mais utilise également plusieurs tronçons de murs dégagés antérieurement. Certains ont été repris et conservés lors de la phase de construction liée à la Maison Carrée, d'autres n'ont pas été maintenus. Parmi les opérations antérieures qui avaient montré l'existence de murs liés au premier état, mais non interprétés comme tels, il faut signaler ceux vus par R. Amy et P. Gros à l'occasion d'un sondage dans la partie ouest de la cour (Amy, Gros 1979 : 197-200) ainsi que ceux relevés par Y. Manniez à l'occasion d'une surveillance de tranchée dans sa partie est (Manniez 1988).

Une fois encore, l'analyse récemment menée par M. Célié nous évite de rentrer dans le détail des vestiges mis au jour. Leur installation est datée par un lot de mobilier assez homogène qu'une première approche permet de dater du courant du dernier quart du Ier s. av. J.-C.

Les nouvelles constructions s'appuient sur la rue sud antérieure, dont l'axe est cependant très légèrement modifié d'environ 8°, et la bordure nord partiellement amputée. Aucun niveau de roulement n'a été identifié pour cette phase, à laquelle on peut cependant rattacher la construction d'un égout (CN1003). Ce dernier, large de 1,03 à 1,10 m et haut de 1,80 m, dispose d'un fond dallé et a pu être repéré sur 45 m de long. Sa couverture est formée de dalles, longues de 2,10 à 2,50 m et larges de 0,60 à 0,80 m, qui constituent également un trottoir de 2,70 m de large établi à 47,28/47,38 m NGF. Ce trottoir est limité, côté nord, par le mur de façade des nouveaux bâtiments dont l'aspect biaisé, imposé par le maintien de la rue, tranche avec le parallélisme des autres murs filant vers le nord. Au sud, le trottoir est bordé par une série de douze fondations carrées (1,20 m de côté), espacées de 2,40 à 4,50 m, qui évoquent l'existence d'une colonnade de portique abritant le trottoir.

Vers le nord, l'installation du complexe monumental provoque la destruction de l'habitat et de la rue nord antérieurs. Le chantier de construction proprement dit a livré, côté ouest, deux séries de trous de poteaux qui évoquent des machines de levage et des échafaudages. Les fondations de tous les murs présentent des caractéristiques techniques équivalentes : partie inférieure coulée en tranchée et partie supérieure construite en petit appareil puis remblayée. Les quelques rares élévations conservées sont construites en petit appareil de moellons régulièrement assisés et liés au mortier.

A partir du mur de façade méridional, le plan incomplet couvre 46 x 64 m. Le seul accès observé est situé au sud. Large de 10 m, il était probablement marqué par un dallage, dont deux dalles subsistent, qui était sans doute étroitement lié à celui du trottoir de la rue. Son prolongement vers le nord constitue l'axe médian du plan des vestiges.

A l'ouest, une vaste cour (17 x 28,50 m) est cernée sur trois côtés

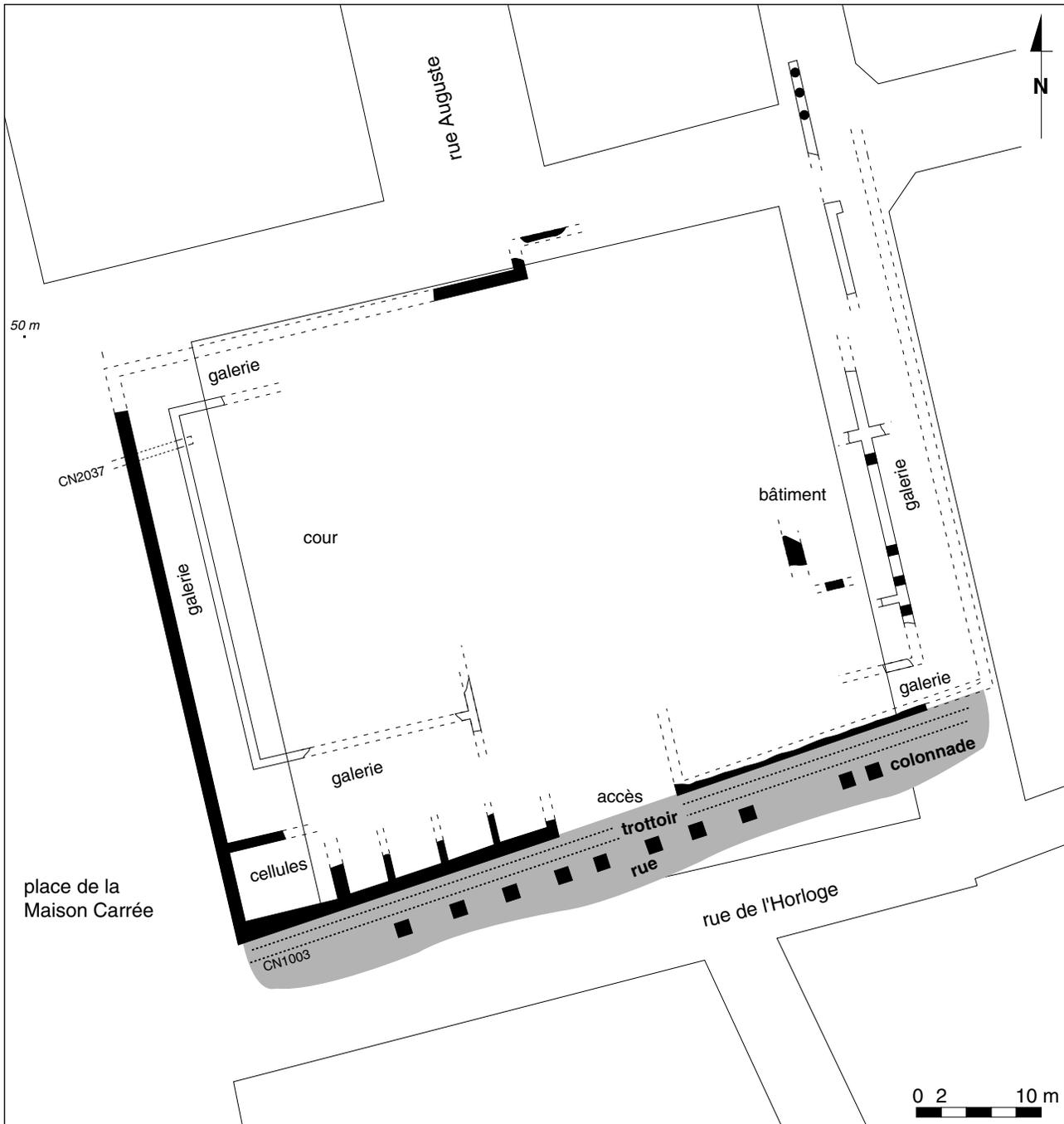


Fig. 155. Les fouilles de la Maison Carrée : l'ensemble public antérieur à la Maison Carrée (M. Célié/M. Monteil del.).

par une galerie dont les branches nord et ouest mesurent 3,30 m de large et la branche sud près de 5 m, à moins qu'elle ne se rétrécisse au contact des cellules méridionales (fig. 151). Ces dernières, qui s'appuient contre le mur de fond, sont au nombre de cinq. La cellule occidentale mesure 7,80 x 5,80 m, les suivantes entre 3 m et 3,70 m pour une longueur indéterminée. Enfin la galerie ouest présente, à son extrémité nord, un égout inachevé, large de 0,60 m et haut de 0,75 m (CN2037).

A l'est, quelques murs évoquent l'existence d'un bâtiment entouré,

sur au moins deux côtés, par une galerie à colonnade. Au nord, cette partie du complexe monumental semble s'interrompre au contact d'un mur-bahut dont le tracé, partiellement restitué, montre au moins un décroché.

Le prolongement du mur de portique oriental, proposé sur la base d'une comparaison entre les résultats des fouilles récentes et l'analyse des plans anciens, suggère un développement en direction du nord, préfigurant peut-être l'ensemble Maison Carrée/place/curie postérieure. Il est à se demander d'ailleurs si le mur de portique décou-

vert anciennement au-devant de la curie n'appartient pas à ce premier état, notamment en raison de sa plus faible largeur comparée à celle des portiques du second état. Rien ne vient cependant à l'appui de cette hypothèse et, à ce jour, on le rattache donc davantage à l'état postérieur (*cf. infra*).

L'ensemble du projet paraît bien n'avoir jamais été achevé. C'est du moins ce dont témoigne l'absence de sols et l'inachèvement de l'égout CN 2037, mais la construction a pu être menée jusqu'à un stade assez avancé si l'on tient compte des nombreux trous de poteaux et fosses de calage repérés, qui évoquent la mise en place de machines élévatoires ou d'échafaudages. Des fosses, interprétées de la même façon, ont d'ailleurs été reconnues récemment autour du podium d'un temple du forum de Toulouse (Arramond, Bourdat-chouk 1995 : 47-50). Son abandon tient probablement à la décision d'implanter en ses lieux et places un nouveau temple lié au culte impérial.

Malgré l'état lacunaire des vestiges, il est tentant de reconnaître dans cet espace bâti de près de 3000 m², une partie des éléments constitutifs d'un premier forum. Cette hypothèse repose avant tout sur la filiation qui s'établit entre ce premier ensemble et le projet suivant — celui qui correspond à la construction de la Maison Carrée — qui, lui, est sûrement interprétable dans ce sens : même enveloppe générale, au moins au sud, à l'est et à l'ouest, mêmes composantes — espaces ouverts, portiques — bien qu'ils soient distribués de façon différente. Un argument supplémentaire réside dans les quelques comparaisons qui peuvent être tentées, à condition d'admettre d'interpréter la moitié ouest comme une *area*, bordée au sud de petites pièces (possibles boutiques ?) et cernée par des portiques, et de restituer dans la partie est un bâtiment entouré de galeries. Pour ne citer que quelques exemples, le forum de *Ruscino*, daté entre -20 et +5, adopte ainsi une configuration et des dimensions proches de l'ensemble nîmois, sous la forme d'un rectangle de 56,50 x 47,80 m. A l'est, une place à ciel ouvert est entourée de galeries à portique, la plus orientale étant longée par une série de boutiques. A l'ouest, une grande basilique, séparée de l'*area* par un emmarchement continu, est prolongée vers le nord par une curie en saillie (Barruol, Nickels 1980 : 41-66). Le plan nîmois évoque également celui de *Glanum*, daté du dernier quart du I^{er} s. av. J.-C., où le forum est bordé au nord par une basilique (Gros, Varène 1984 : fig. 5 ; Roth-Congès 1987 ; Roth-Congès 1992) (fig. 156). A Nîmes, cependant, l'identification du bâtiment oriental à une basilique est plus qu'incertaine et les quelques murs reconnus interdisent toute restitution poussée.

Le mobilier associé à ce premier ensemble de bâtiments place son élaboration dans le courant du dernier quart du I^{er} s. av. J.-C., sans doute entre -25 et -10, le *terminus ante quem* étant ici suggéré par le temps supposé nécessaire à la construction du second projet.

Maison Carrée, place publique et curie

A l'ensemble public initial présenté ci-dessus succède donc rapidement un nouveau projet dont une des composantes — la Maison Carrée — est aujourd'hui toujours en élévation (fig. 157, 158, 159). Avant de décrire sommairement cet édifice, il paraît cependant utile de définir son enveloppe extérieure. La restitution de celle-ci dépend pour partie de fouilles et d'études anciennes, mais également de l'intervention menée par M. Célié en 1990-1991. La bibliographie ancienne est largement développée dans : Fiches dir., Veyrac dir. 1996. Un résumé des acquis peut être proposé sur la base de : Seynes 1823-1824 ; Balty 1960a ; Amy, Gros 1979 ; Célié 1993.

La partie la plus unitaire des vestiges qu'il est possible d'attribuer à cet ensemble public se compose à ce jour de la Maison Carrée, pla-

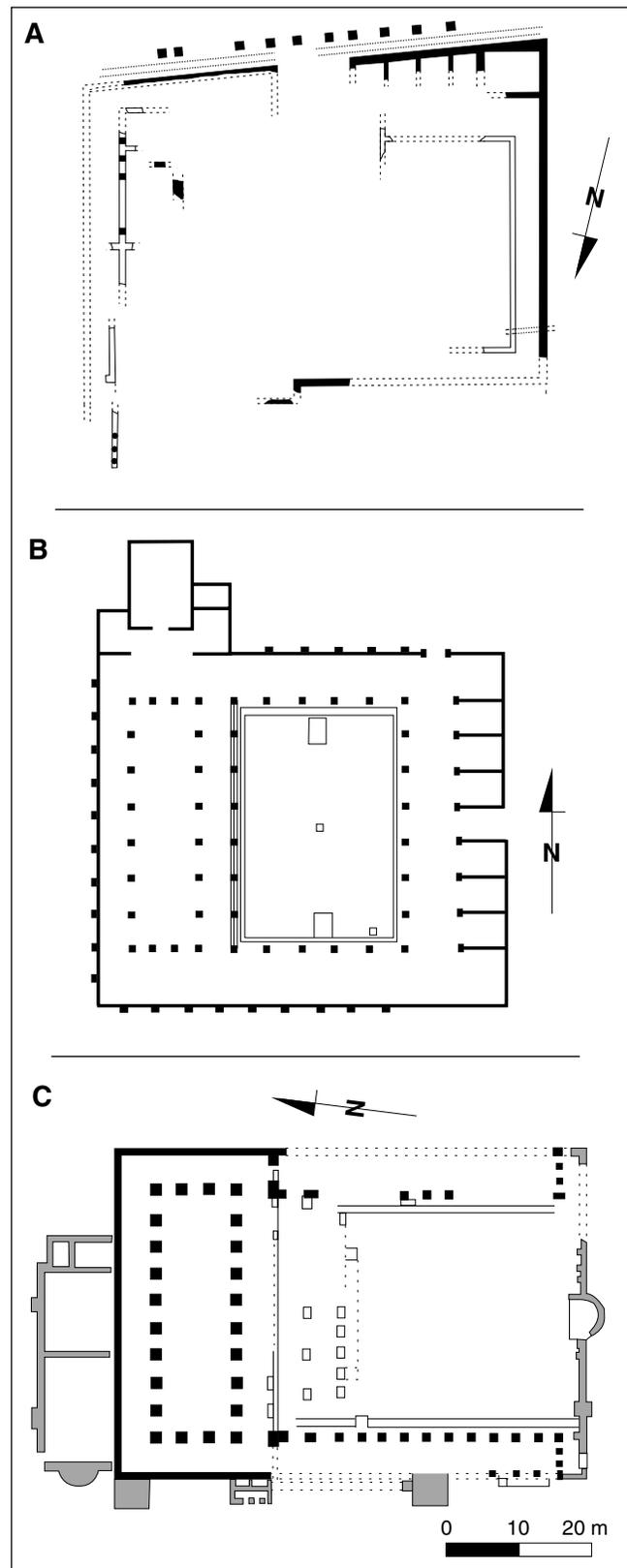


Fig. 156. Comparaison de plans de forum. A = ensemble de la Maison Carrée ; B = *Ruscino*, d'après G. Barruol et A. Nickels ; C = *Glanum*, d'après P. Varène et A. Roth-Congès (M. Monteil del.).

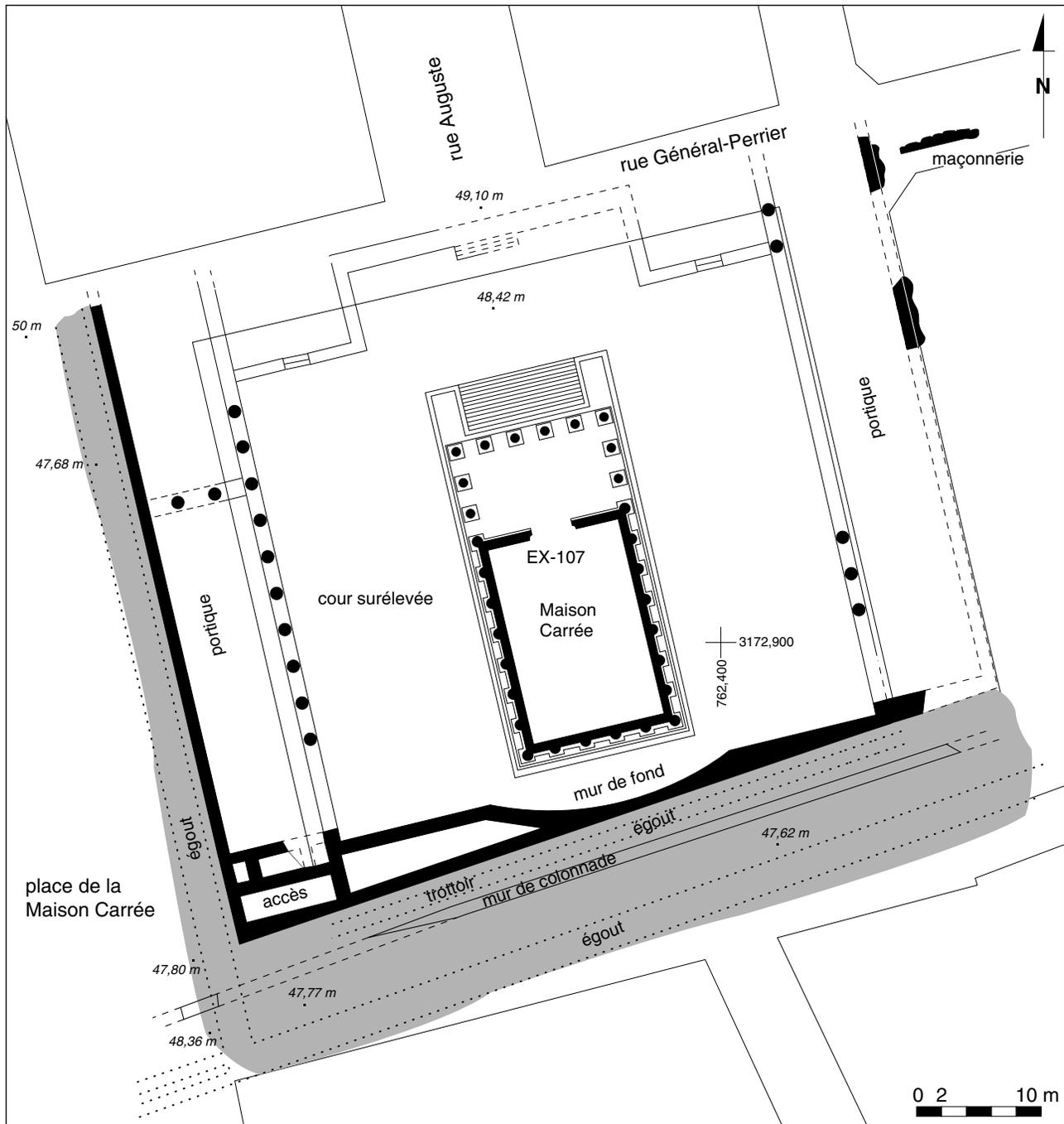


Fig. 157. Les fouilles de la Maison Carrée : l'extrémité sud du forum dans son deuxième état (M. Célié/M. Monteil del.).

cée au centre d'une plate forme surélevée. Celle-ci est limitée au sud par un mur aveugle, à l'est et à l'ouest par deux portiques et, au nord, par un mur bahut doté de trois escaliers. Les prolongements septentrionaux des portiques viennent se greffer à une troisième branche est-ouest. Ils enserrant une cour dallée située à 1 m en contrebas de la plate-forme supportant le temple. On n'hésitera pas à reconnaître dans cette dernière la principale place publique de l'agglomération, bien que d'autres espaces ouverts comparables puissent être restitués au abords. Plus au nord, un bâtiment identifié comme une probable curie ferme le forum à une altitude comparable à celle des portiques

et de la plate-forme. Enfin, un peu au-delà, des niveaux empierrés indiquent l'existence d'une nouvelle rue est-ouest. La plate-forme, les extrémités méridionales des galeries et le mur de fond sud reprennent exactement l'enveloppe extérieure de l'ensemble monumental antérieur.

L'ensemble public relève ainsi à l'évidence d'un plan de type C, tel que défini par J.-Ch. Balty : « temple et curie se répondant sur l'axe longitudinal de la place », dont les exemples les mieux conservés en dehors de celui de Nîmes sont ceux de *Cambodunum* (Kempten,

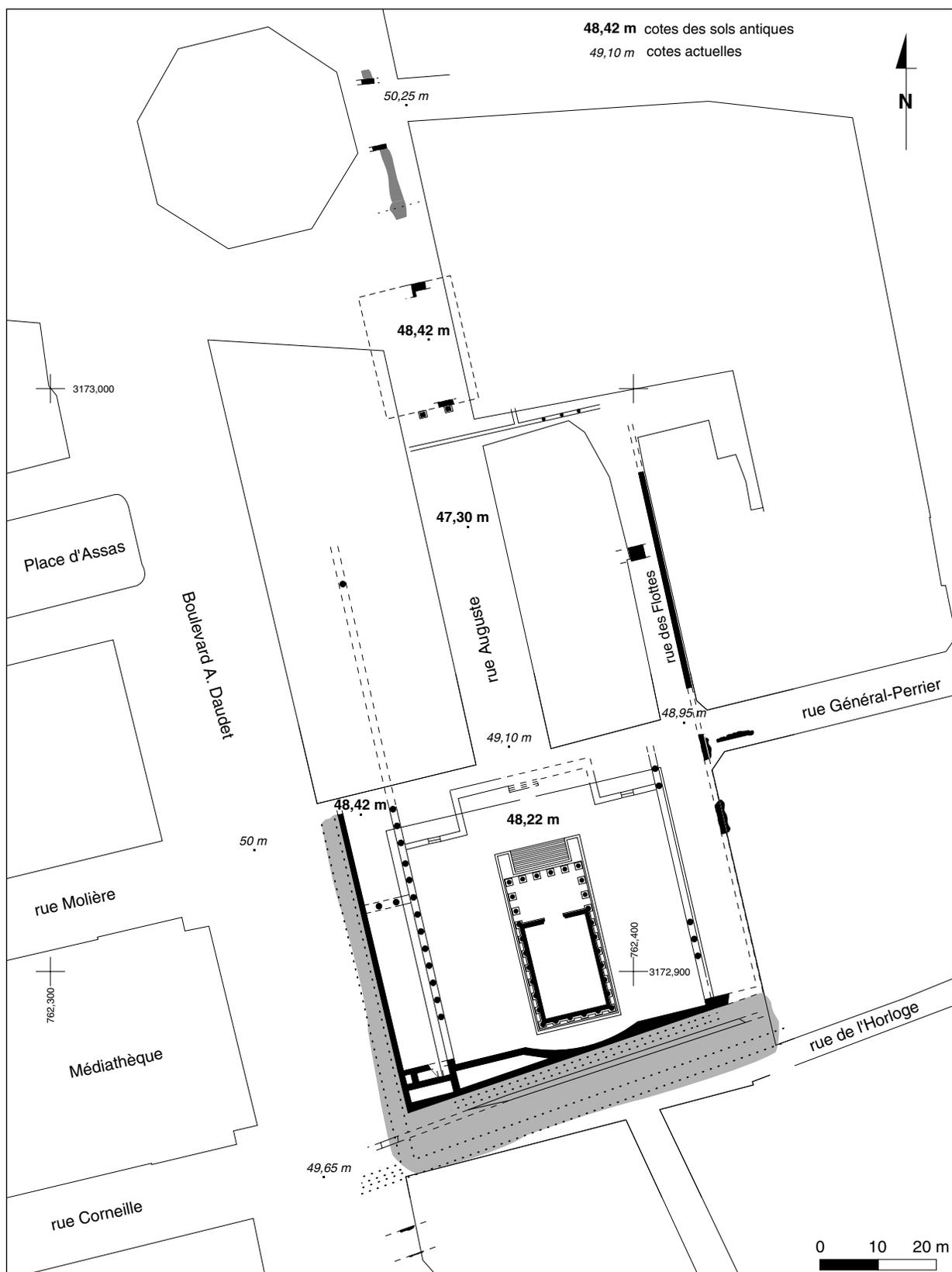


Fig. 158. La Maison Carrée, la place publique, la curie et leurs abords immédiats (M. Célié/M. Monteil *del.*).

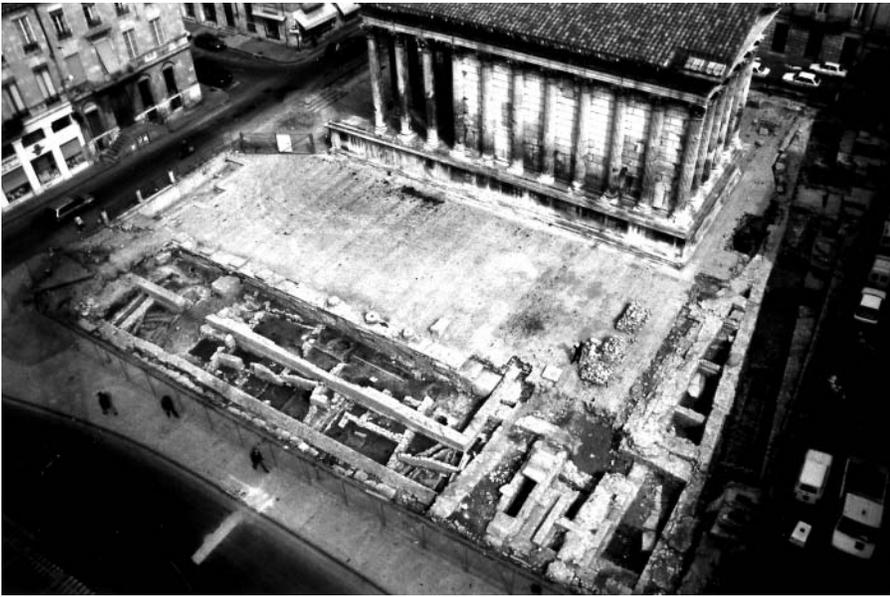


Fig. 159. Vue générale depuis l'ouest des fouilles menées autour de la Maison Carrée (Cliché M. Célié).

Bavière), de *Dougga* (Thugga, Tunisie), d'*Althiburos* (Ebba Ksour, Tunisie) et de *Trebula Suffenas* (Ciciliano, Italie) (Balty 1991 : fig. 54, 94-104).

Des rues au sud et à l'ouest

La rue sud est encore conservée, mais équipée d'un second collecteur (CN1012) placé probablement dans son axe, à environ 3 m au sud du trottoir. Cet ouvrage voûté, large de 2,40 m et haut de 1,32 m, disposait d'un dallage de fond. Les bases de colonnes du portique sur trottoir antérieur sont englobées dans un nouveau mur qui joue également un rôle de support de colonnade. Sa construction s'explique par l'exhaussement subi par la voirie. Sur celle-ci est en effet mise en place un puissant dallage, dont les éléments en calcaire peuvent atteindre 2,40 m de longueur, 1,20 m de large et 0,40 m d'épaisseur. Ce revêtement, qui passe, d'ouest en est, de 47,77 à 47,62 m NGF, a pu être observé sur 11 m de long mais n'était plus conservé que sur 3,40 m de large. Sa largeur totale, trottoir compris, peut être estimée à 10 m, si du moins l'égout est bien dans l'axe. Enfin, le trottoir septentrional est également surélevé mais son égout sous-jacent semble être maintenu.

Égout et rue se prolongent assez loin vers l'est, le long de la rue de l'Horloge. Des observations réalisées par M. Célié en 1993-1994 l'attestent et montrent que l'égout se retrouve peu ou prou sous la ligne de façade nord de la rue. Elles viennent confirmer des informations plus anciennes : c'est aux « quatre-Coins-Saint-Véran », aujourd'hui le croisement de la rue de l'Horloge et de la place de la Calade, qu'en novembre 1870, E. Germer-Durand observe « à 1,20 m de profondeur, une série continue de grandes dalles, en tout pareilles, comme dimension et disposition, à celles qui pavent la partie charretière de la voie Domitienne à la porte d'Auguste. Ce dallage, venant de la rue de l'Horloge et se continuant dans la rue de la Colonne, devait être celui d'une rue principale qui, se détachant de la voie Domitienne vers le milieu de la rue des Lombards, allait aboutir à la Maison Car-

rée » (Germer-Durand 1871 : 184-185).

À l'ouest, le mur de fond du portique longe un dallage, reconnu sur 40 m de long mais seulement 1 m de large. En pente du sud (47,80 m) vers le nord (47,68 m), il est difficile de dire s'il s'agit d'une nouvelle rue, de son trottoir ou de l'amorce d'une esplanade dallée. Qu'il en soit ainsi ou non, cette surface de circulation repose directement sur un égout en tout point comparable à celui reconnu côté sud, et qui s'y raccorde d'ailleurs sans se prolonger au-delà. Il faudrait sans doute restituer son symétrique le long du portique oriental (connu par le plan de A. de Seynes). Tous deux recueillaient les eaux de ruissellement s'écoulant sur les espaces ouverts pour les évacuer ensuite vers le nord, c'est-à-dire à l'inverse de la pente actuelle.

Mur aveugle de limite sud et galeries

Côté sud, la limite de l'état antérieur est conservée mais totalement refaite et l'entrée axiale condamnée. En leur lieu et place sont construits plusieurs murs dessinant un Y

ouvrant vers l'ouest (fig. 160). La face intérieure de cette architecture, équipée en son centre d'une exèdre aplatie, est orientée selon le même axe que le temple et les portiques latéraux. La présence de trois bases de pilastres engagés montre qu'il s'agissait d'un mur aveugle. La partie extérieure, biaisée suivant l'axe de la rue, sert de mur de fond longeant la voie. Enfin, la partie ouverte du Y, née de l'orientation divergente des deux murs intérieurs et extérieurs, comprend un vide de construction suivi, à l'aplomb du portique occidental, d'un espace bâti quadrangulaire. Celui-ci comprend un massif long de 6 m et large de 1,30 m qui évoque la base d'un escalier suivi d'une série de murs pouvant supporter une entrée ou une porte monumentale. L'escalier de cet accès au temple s'explique par l'existence d'un dénivelé de 0,60 m entre la rue et les portiques/plate-forme. Enfin, cette observation sur les limites sud du site fait définitivement disparaître l'hypothèse jusqu'alors admise d'un troisième portique méridional. Ajoutons que d'autres accès au temple ont pu exister par ailleurs. Ainsi, A. de Seynes en restituait deux au niveau de l'actuelle rue Général-Perrier mais ceux-ci n'ont pu être confirmés.

La limite extérieure du portique ouest respecte celle de la galerie antérieure. Désormais large de 8 m environ, il surplombe le dallage qui le longe de 0,60 à 0,80 m. Son mur de fond était sans doute aveugle, tandis que l'autre limite était marquée par une colonnade, haute, d'après des dires anciens, de 7,30 m, dont chaque colonne était distante d'environ 3 m. Avant les fouilles récentes, on supposait avoir affaire là à un double portique. Cette hypothèse reposait sur la découverte d'un mur médian dont l'opération de M. Célié a montré qu'il s'agissait en fait d'un mur appartenant aux bâtiments publics antérieurs.

Le portique oriental n'a pas bénéficié d'observations récentes si ce n'est pour son prolongement vers le nord sur lequel nous reviendrons. Il semble bien qu'il constitue le pendant exact de celui situé à l'ouest. Aucune rue ne paraît l'avoir longé. Il semble même, au contraire, que d'autres bâtiments publics viennent s'y accoler. Ainsi, en 1992, les travaux de voirie réalisés dans la rue Général-Perrier ont permis à M.



Fig. 160. Vue rapprochée depuis l'ouest des zones fouillées à l'arrière de la Maison Carrée : mur de fond de l'espace public ; rue, trottoir et égouts (Cliché M. Célié).

Célié de reconnaître plusieurs vestiges appartenant sûrement à des édifices publics. A l'angle de la place de la Maison Carrée, une puissante maçonnerie (plâtée ?) a été vue sur 6 m de long. Devant l'entrée du n° 17 (EY-110), légèrement à l'est, une construction en blocs de grand appareil (0,80 x 1 m) a été relevée sur 4 m de long. Le parement visible, observé sur deux assises, suit une direction nord-est/sud-ouest et s'engage sous l'immeuble. En face, au nord, entre les n° 18 et 20 (DO-1120), un hérisson lié au mortier de chaux a été relevé sur 5,50 m de long. Plus au nord encore, des informations anciennes font état de la découverte de mosaïques qui signalent l'existence de maisons.

Sur la base du stylobate et du sommet des remblais reconnus, l'altitude du sol des portiques a pu être restituée à 48,42 m.

- La plate-forme et le temple

La plate-forme couvre une surface de 1900 m², portiques non compris, et est à une altitude identique à celle des sols de ces derniers. Le temple pseudo-périptère qui en occupe l'extrémité sud

(477,5 m²), dans une position dominante analogue à celle d'un Capitole (Gros 1989), a été étudié de manière minutieuse par R. Amy et P. Gros (1979). Sa fondation, profonde de 3,07 m, est composée d'un massif de mortier et de pierres enserré sur ses quatre côtés par un mur. Ce soubassement est percé d'un puits antique, qui devait déboucher dans la *cella*, et d'un boyau joignant deux caves médiévales, dont l'une a pu reprendre une cave antique. La présence du puits dans les fondations avait été remarquée par R. Amy et P. Gros et ceux-ci suggéraient d'y voir un puits antérieur au podium, conservé pour faciliter les opérations de gâchage des mortiers (Amy, Gros 1979 : 22). A. Veyrac a montré, à juste titre, que la présence d'autres puits dans le quartier détruit (*cf. supra*) n'imposait pas de conserver celui-ci dans le soubassement. Il propose donc d'en faire un puits contemporain du temple qui débouchait dans sa *cella* et dont l'eau était utilisée dans le cadre des cérémonies du culte (Veyrac 1991 : 31-32).

Sur ce puissant socle, un podium (15,01 x 31,81 m), en retrait de tous côtés d'environ 0,50 m, s'élève sur une hauteur de 2,65 m. Il supporte 30 colonnes (13,54 x 26,42 m) qui définissent une *cella* précédée d'un *pronaos*. L'accès à la *cella* était possible par l'intermédiaire d'un escalier de 15 marches puis, après le *pronaos*, par une porte monumentale. En 1988, des travaux de restauration entrepris à l'intérieur de la salle ont révélé la présence dans un sondage ponctuel pratiqué dans le mur occidental d'un tenon en fer. Ce dernier, avec d'autres, devait permettre l'accrochage de plaques murales en marbre (Maniez 1988).

P. Gros a montré que le monument était la reproduction à échelle plus réduite du temple d'Apollon *in circo* de Rome et reconnaît, dans le décor, une réelle filiation stylistique avec le *Forum* d'Auguste et le temple de *Mars Ultor* toujours à Rome (Amy, Gros 1979 : 109-176). Ces monuments, symboles de la nouvelle architecture augustéenne, n'ont pas servi de sources d'inspiration qu'à la seule Maison Carrée et leur influence s'est largement développée dans les provinces occidentales, comme par exemple à Saint-Bertrand-de-Comminges, où le temple du forum montre d'étonnantes parentés avec le décor de la Maison Carrée (Badie *et al.* 1994).

Le plan du temple nîmois reste malgré tout pour partie original, dans la mesure où les choix techniques ont semble-t-il primé sur les considérations de proportions ou d'harmonie (Amy, Gros 1979 ; Gros 1981). Les équipes d'artisans chargés de l'exécution de son décor sont, tout comme sans doute l'architecte chargé du projet, originaires de Gaule méridionale. L'application des cartons de référence aux modèles impériaux est ainsi loin d'être stricte et il se dégage de l'analyse précise des *ornamenta* une certaine liberté d'expression mais aussi l'importance des expériences acquises régionalement (Amy, Gros 1979 : 175-176 ; Gros 1981).

L'exécution du décor, phase finale de la construction, doit se situer dans la première décennie du Ier s. ap. J.-C., et a dû sans doute être quasi-achevée, voire terminée avant 5/6 ap. J.-C. La datation précise repose cependant avant tout sur l'inscription conservée sur le fronton de la Maison Carrée, dont l'important travail de correction et de relecture de R. Amy (Amy, Gros 1979 : 177-188) permet désormais d'assurer qu'elle se lit bien de la façon suivante :

C.CAESARI.AUGUSTI.F.COS.L.CAESARI.AUGUSTI.F.COS.DESIGNATO
PRINCIPIBUS.IVVENTUTIS

Pour P. Gros, le temple a pu être d'abord destiné à un culte de Rome et d'Auguste (mais sans doute pendant très peu de temps), avant d'être consacré aux héritiers présomptifs d'Auguste (Gros 1989 :

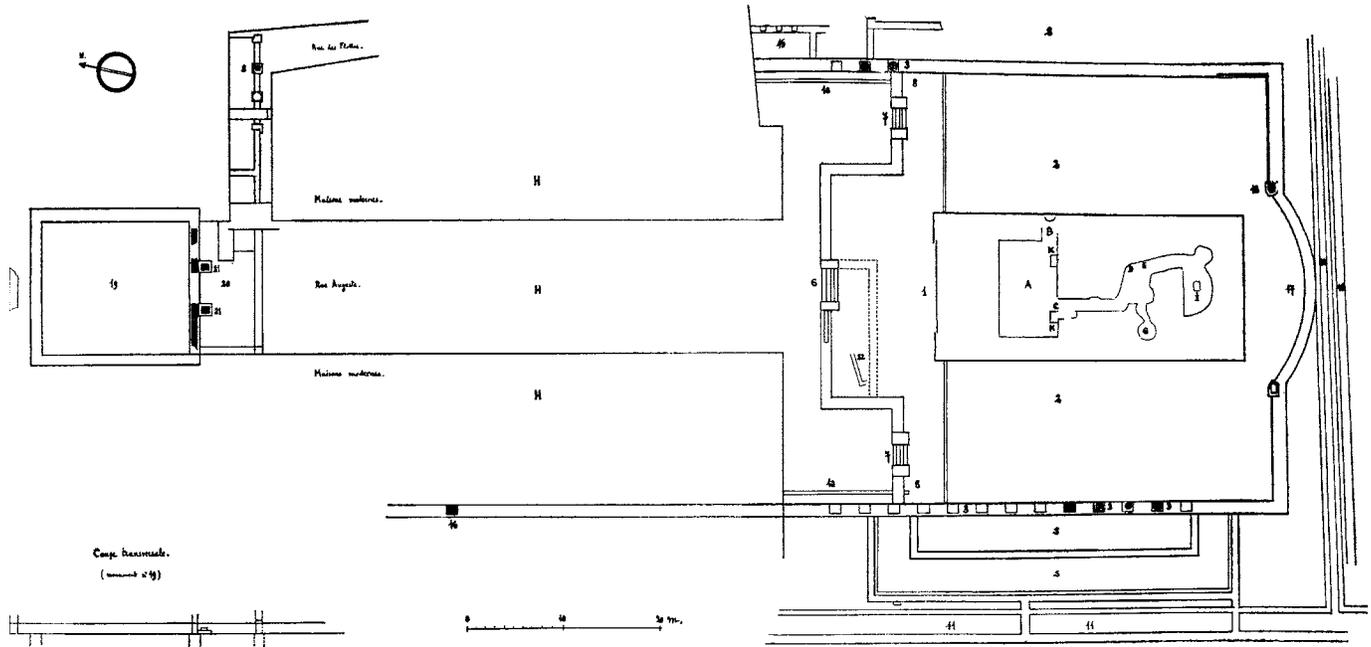


Fig. 161. Plan de la Maison Carrée et de la curie dressé par A. Pelet au XIXe s., d'après Balty 1960b. Noter, à gauche, la petite coupe transversale de la curie qui pourrait venir à l'appui de l'hypothèse de deux curies successives.

37). C'est cette seconde étape que traduirait l'inscription : la première ligne a dû être placée vers 2-3 ap. J.-C., peu après la mort de Lucius, tandis que la seconde ligne ne l'aurait été que vers 4-5, juste après la mort de Gaius (Amy, Gros 1979 : 192-193).

- La place publique et la curie

La plate-forme surplombe de 1 m à 1,10 m un espace ouvert qui se prolonge vers le nord. On accédait à ce dernier, toujours limité par les portiques, par un escalier central et deux escaliers latéraux plus petits. Ceux-ci occupaient de façon symétrique un mur-bahut affligé de deux décrochés. En 1833, le percement de la rue Auguste a permis de reconnaître cette place septentrionale jusqu'au contact d'un nouveau portique est-ouest. En 1992, la surveillance de travaux menée par M. Célié à l'occasion de la pose de réseaux le long de cette même rue n'a montré qu'une série de remblais à cet emplacement. La place s'étend sur une largeur hors-tout de 64 m, portiques compris, et une longueur équivalente depuis l'escalier sud jusqu'à l'accès à la Curie (2660 m², sans les portiques).

La curie est précédée par une galerie de 5,87 m de large, qui devait se greffer sur les deux galeries latérales. Le bâtiment, interprété par J.-Ch. Balty (1960a), a été une nouvelle fois observé par M. Célié en 1992 au moment des travaux de voirie menés sur la rue Auguste. La confrontation entre les sources anciennes liées à la première mise au jour du bâtiment et les observations plus récentes indique que la curie a pu connaître deux états successifs, dont le plus ancien coexistait peut-être avec le premier état de forum. Cette hypothèse n'a pas été soulevée plus haut parce qu'elle est trop insuffisamment argumentée, mais mérite d'être évoquée ici.

C'est en 1833 que des travaux liés au percement de la rue Auguste révèlent « un édifice rectangulaire à peu près dans les mêmes dimen-

sions que lui (la Maison Carrée), avec cette différence que les murs latéraux n'étaient point décorés de colonnes et que le sol, pavé en marbre gris encadré d'une brèche blanche et rose, au lieu d'être élevé sur un stylobate, comme celui de la Maison Carrée, était établi au niveau du sol de la place. Les murs de cet édifice, qui avaient encore, dans certaines parties, 50 ou 40 centimètres d'élévation et 1 m 05 d'épaisseur étaient revêtus de marbres à l'intérieur (...). L'entrée était précédée d'un péristyle de 5 m 87 de largeur, pavé en larges dalles de marbre gris avec une bordure blanche. Le revêtement des murs était en marbre jaune » (Perrot 1842 : 57-58 ; Balty 1960a : 125-126). Le plan alors dressé par A. Pelet livre les dimensions intérieures de ce monument : 15 x 13,50 m (Pelet 1862 : pl. XII ; Balty 1960a : 129, pl. II) (fig. 161).

En 1992, une tranchée exécutée pour la pose de tuyaux d'eau le long de la rue Auguste a permis à M. Célié de repérer ce même édifice, mais avec des résultats qui ne concordent pas totalement avec les observations anciennes. Depuis le sud, la tranchée a traversé un sol de béton de tuileau (galerie), un mur large de 1,05 m et un nouveau béton de tuileau correspondant à l'intérieur de la curie, qui a été reconnue sur une longueur de 17,50 m ; au delà, un puissant épierrement était appuyé contre un nouveau mur dont le parement intérieur est à 19 m de celui du mur méridional. L'ensemble se place à une altitude identique à celle de la plate-forme supportant la Maison Carrée.

Si les sols reconnus récemment peuvent correspondre à ceux vus au XIXe s., en admettant que les marbres qui les recouvraient aient été récupérés, des divergences notables portent sur les dimensions et l'altitude de l'ensemble. Alors que pour les premiers fouilleurs, la curie se situe au même niveau que la place — donc à 1 m environ sous le niveau de la plate-forme — et qu'elle mesure 15 x 13,50 m dans-œuvre pour 17,10 x 15,60 m hors-œuvre, les récentes observations la mettent au même niveau que la plate-forme et lui donnent

pour dimensions 19 x 13,50 (?) m et 21,50 x 15,60 (?) m. On pourrait donc avoir ici un état postérieur à celui reconnu au XIX^e s. Sur le plan d'A. Pelet, d'ailleurs, une petite coupe transversale dressée au travers du monument semble également montrer deux états successifs : deux états de sols accompagnés de bases de colonnes (fig. 161). En définitive, on ne peut guère trancher et il faut conclure soit à un défaut de la documentation ancienne — fausse indication d'altitude et erreur de plan —, soit à deux états successifs, le second traduisant un agrandissement, au moins en longueur, du premier.

La curie était déjà, avec les dimensions que lui octroyait J.-Ch. Balty sur la base des observations de A. Pelet (13,50 x 15 m dans l'œuvre), l'une des plus spacieuses du monde romain après celle de Rome (Balty 1991 : 191). Ses nouvelles dimensions — résultant peut-être d'un autre état — la hissent à un rang encore supérieur, puisqu'elle couvre désormais une surface intérieure de 256,5 m².

Au nord de la Curie, enfin, M. Célié a pu relever, en 1992, des niveaux de circulation empierrés sur 20 m de longueur, jusqu'au droit de la rue de l'Agau. Ceux-ci s'étagent entre 48 et 46,10 m au moins, et le sistre est à une profondeur supérieure à cette dernière cote. Une puissante maçonnerie, intrusive à une partie des surfaces de roulement, pourrait constituer l'extrados d'un égout (47,30 m). Ces derniers éléments marquent la limite nord du complexe monumental et permettent de lui assigner, hors tout, une surface de près de 9000 m² (64 x 140 m).

• Datation et évolution tardive

Le mobilier retrouvé en fouille situe la construction des portiques latéraux et du mur de fond, ainsi que les réaménagements de la rue méridionale, dans un intervalle compris entre les années -15/-10 et +10. L'inscription portée par le fronton du temple ainsi que l'analyse stylistique de ses *ornamenta* l'insèrent bien dans cette même période, plutôt après le changement d'ère (*cf. supra*), mais le décor et la gravure de l'inscription signent bien entendu la fin de la construction, ou presque. Les prolongements des galeries plus au nord, la place publique ainsi que la curie ne bénéficient pas par contre de datations chrono-stratigraphiques. On ne peut donc exclure a priori qu'une partie de ces éléments ait été établie plus tardivement, en particulier la curie et ses abords immédiats. Les fouilles récentes menées sur le forum de Toulouse incitent d'ailleurs à la prudence. Le temple, l'*area* dallée et le portique oriental sont ici datés de 60-100 ap. J.-C. Le portique occidental, en revanche, est contemporain de l'installation du *cardo*, à l'époque augustéenne (Arramond, Bourdatchouk 1995 : 47-50). A Nîmes, le seul argument plaidant en faveur d'une relative contemporanéité de l'ensemble est tiré du plan général, qui paraît bien constituer un tout organique.

On ne peut que constater, à la vision actuelle de la Maison Carrée, que celle-ci a largement échappé aux spoliations que d'autres bâtiments publics ont subies. Ce fait s'explique sans doute par sa situation, en bordure de la future ville médiévale, mais surtout par le maintien en son sein de fonctions civiles, militaires ou religieuses. L'utilisation exacte du monument n'est cependant pas connue avant un texte de 899, qui le désigne sous le vocable de Capitole et confirme sa vocation publique. La suite de son évolution ne sera qu'une longue succession de changement de propriétaires : maison privée, siège d'une partie de l'administration consulaire, écurie, église des Augustins, préfecture du Gard, musée, etc ... (Fiches dir., Veyrac dir. 1996 : 282-286). Ses abords, galeries et curie, ont par contre disparus du paysage urbain à une date impossible à établir.

Aménagements de la topographie

Le terrain naturel présente un pendage originel inverse de celui que devrait lui conférer la topographie. Celle-ci irait en effet dans le sens d'une pente nord-ouest/sud-est, alors que les résultats des interventions récentes définissent une pente du sud vers le nord. Ceci s'explique sans doute par le passage restitué, plus au nord, d'un affluent de la source de la Fontaine.

L'habitat républicain s'installe au contact du sommet du paléosol, sans réels travaux d'ampleur. Ses sols initiaux s'établissent autour de 46,70/47,10 m et leur évolution n'entraîne qu'un exhaussement progressif d'environ 0,40 à 0,50 m.

La construction des deux états successifs d'ensembles monumentaux est précédée par un arasement des vestiges d'habitat antérieurs, mais sans que ceux-ci soient totalement éradiqués si ce n'est sous le socle de fondation de la Maison Carrée, soit sur environ 520 m². La place dallée située en contrebas de la Curie et du temple doit être aménagée à peu près au niveau d'arasement de l'habitat. Au contraire, au nord et au sud, les deux monuments sont nettement relevés par le biais de plates-formes, dont l'établissement a nécessité l'apport de remblais, déjà en partie réalisé pour le premier état de forum, sur environ 1 m d'épaisseur.

Insertion dans la trame urbaine

Les vestiges ont été relevés avec un théodolite (tour d'horizon et métrage manuel) puis reportés sur un plan au 1/200^e calé par rapport au système Lambert III. Leur dessin manuel et les manipulations de plans afférentes invitent à assortir les orientations proposées ci-dessous d'une réserve de $\pm 2^\circ$.

J. Benoit avait noté que la Maison Carrée et ses abords s'inscrivaient parfaitement dans le système rouge (NL-13° O) (Benoit 1981 : 84-88 ; plan hors-texte).

L'habitat républicain s'inscrit dans une trame, soulignée par deux rues quasi parallèles. L'axe sud est établi à NL-26°48' O et l'axe nord à NL-27° O. La division médiane de l'habitat est orientée à NL-24°30' O. Enfin, les pièces mosaïquées (espace 11) situées plus au nord suivent une orientation NL-33° O. Leur relevé «schématique» (triangulation par rapport aux abords) relativise cependant cette mesure.

L'orientation de la rue sud, conservée dans les deux projets monumentaux successifs est quelque peu transformée puisqu'elle est désormais comprise entre NL-18°15' O et NL-18°45' O. Par contre, vers le nord, les deux ensembles, l'un inachevé, l'autre correspondant à la mise en place de la Maison Carrée et de la Curie, définissent une nouvelle direction qui rompt avec l'antérieure. Celle-ci s'inscrit dans le système rouge de J. Benoit à NL-13° O. Un calage précis du temple réalisé au télémètre à ondes par M. Fincker a permis d'affiner cette mesure à NL-12°55' O (Fincker 1994 : 190).

[80] Four de potiers des Halles

En 1883, au moment de la construction des Halles centrales (DO-1018), A. Michel note « parmi les nombreuses constructions romaines, dont on découvre les vestiges, l'existence d'un four assez rudimentairement établi, à côté duquel on a trouvé le grappin en fer (*bidens*) dont cet artisan se servait pendant la fabrication, et plusieurs lampes funéraires ... » (Michel 1883 : 122 ; CAG 351) (fig. 129, pt 80). Ce four est situé dans un quartier où, au Haut-Empire, l'habitat privé est dense, aux côtés de quelques édifices publics (*cf. supra*, [77]). Sa

vocation à produire des céramiques n'est pas autrement assurée que par la présence de plusieurs lampes recueillies aux abords, ce qui laisse place à d'autres hypothèses (un four domestique ?). Sans exclure qu'il ait pu être établi dans une maison, à l'exemple de ceux de Villa Roma (*cf. supra*, chap. 4, [57]), ce four a pu également participer d'une phase d'occupation plus ancienne, où la ville n'avait pas encore atteint ce secteur. Il pourrait être ainsi rattaché à l'atelier de potiers de la Z.A.C. des Halles situé à faible distance plus au nord, et participer alors d'un ensemble d'ateliers placé en frange orientale de l'agglomération préaugustinienne.

[81] 11, rue de l'Horloge

Du 1er au 6 avril 1908, F. Mazauric suit les travaux de terrassement préalables à la construction d'une usine électrique au n° 11, rue de l'Horloge (Mazauric 1908a : 100-102 ; 1908b : 263-265 ; CAG 287).

Au fond d'une cour située à environ 20 m de l'entrée (11bis, rue de l'Horloge), il note que « les ouvriers ont rencontré un très beau mur romain d'une extrême solidité construit en petit appareil et formant séparation avec la maison voisine (fig. 162). Ce mur a 1 m 20 d'épaisseur (pour 3 m de hauteur) et supportait, au niveau actuel de la rue, plusieurs blocs de grand appareil (environ 47,50 m NGF). Un petit aqueduc, à moitié détruit, venait du mur. Pendant les 5 ou 6 premiers mètres, le radier et le plafond étaient formés de grandes dalles ; à partir de cette distance, l'aqueduc était voûté. Dimensions : 0,80 m de haut sur 0,60 m de large environ. Ce petit aqueduc n'étant pas cimenté, tout fait présumer qu'il s'agissait d'un aqueduc d'écoulement ». Pour lui, cet égout marque l'extérieur du bâtiment, ce qu'il ne peut cependant prouver, la zone correspondante étant largement détruite par des caves modernes.

F. Mazauric ajoute que le parement sud du mur était « recouvert d'un béton d'une épaisseur de 5 à 6 cm. Le sol est constitué par le

même béton mais plus épais, 0,20 m environ. Ce sol repose sur un blocage cimenté comprenant parfois, ainsi que le blocage du mur, des fragments de sculptures plus anciens employés comme moellons ». Sur ce sol, il note la présence d'une pilette d'hypocauste en place, ainsi que de nombreux fragments épars, dont plusieurs de *tubuli*. La poursuite des fouilles, le 12 avril, livre d'autres pilettes en place (0,20 à 0,25 m de côté, pour un espacement de 0,30 m à 0,40 m).

Le conservateur du musée archéologique interprète l'ensemble comme une salle thermale construite sur hypocauste, qu'il restitue sur une hauteur moyenne de 0,70 m, grâce à un décrochement visible sur le parement de mur. On ne peut que le suivre dans cette interprétation à laquelle, on ajoutera cependant qu'il est très probable, au vu de la puissance des aménagements, qu'il s'agit là d'une pièce dépendant d'un édifice public.

Le croquis et les notes de F. Mazauric permettent d'assimiler le terrain fouillé à la parcelle EY-302 et, même, très probablement de replacer le mur sous la limite des parcelles 302 et 299-303. C'est du moins ce que semble montrer à la fois le report des informations sur le cadastre actuel ; la hauteur conservée du mur, qui ne peut guère s'expliquer autrement que par sa reprise (peut-être médiévale) dans le bâti détruit en 1908 ; enfin la phrase « un très beau mur romain (...) formant séparation avec la maison voisine » de F. Mazauric. Ainsi restitué, ce mur pourrait parfaitement s'insérer dans la trame vert/violet qui structure la moitié ouest de l'écusson médiéval (Benoit 1981 : plan hors-texte).

[82] De la place de la Calade à celle de l'Horloge

On a rassemblé ici toutes les informations anciennes qui semblent aller dans le sens de la restitution d'un ensemble public monumental dans ce secteur (Garmy, Fiches 1982 : 66 ; CAG 285 et 286) (fig. 163).

En 1951, H. Bauquier recueille, place de l'Horloge, « au milieu d'un ancien remblayage (...) un important chapiteau de pilastre de beau style corinthien, mesurant 0,94 m de hauteur sur 0,66 m de largeur ». Dans la partie nord de la place, il récupère deux autres fragments, l'un de chapiteau, l'autre de frise (Bauquier 1952 : 3).

La même année, il observe les vestiges d'un édifice de très grandes dimensions au sud de la Place de la Calade. Il s'agit de six fragments d'une corniche à modillons mesurant un total de 4,60 m, d'un dessus de porte ou fragment de frise et d'un chapiteau d'ordre composite, « ionico-corinthien ». D'autres éléments moins ouvragés (à modillons et moulures) se rapportent à cette même construction dont une partie, encore en place, a pu être reconnue à environ 1,85 m sous les éléments architecturaux précédents : « un vaste pavement constitué par de grandes dalles rectangulaires en marbre blanc ».

O. Rappaz indique que, lors des travaux de 1951 qui ont occasionné les découvertes de la place de l'Horloge et de la Calade, il a vu, entre les rues Fresque et de l'Aspic, un mur très puissant sur lequel serait établi la rue de la Madeleine (Darde dir. 1990 : 153), ainsi qu'un escalier en marbre dans la rue de la Calade (Information d'A. Veyrac, d'après les indications d'O. Rappaz). M. Gouron accreditte cette observation faite dans une tranchée parallèle à la façade des maisons n° 13 à n° 19. Il précise qu'« il s'agissait d'un mur isolé, non portant, dont la base était ornée et renforcée par une moulure en forme de doucine renversée soulignée au-dessus et au-dessous par un grain d'orge. On avait là un socle d'une vingtaine de mètres de long, destiné à supporter des colonnes de faible diamètre. A plat et entre les colonnes devaient être placées des plaques d'ex-voto. Une du moins, échancrée à son extrémité conservée, a été dégagée par nous ». Cet ex-voto, trou-

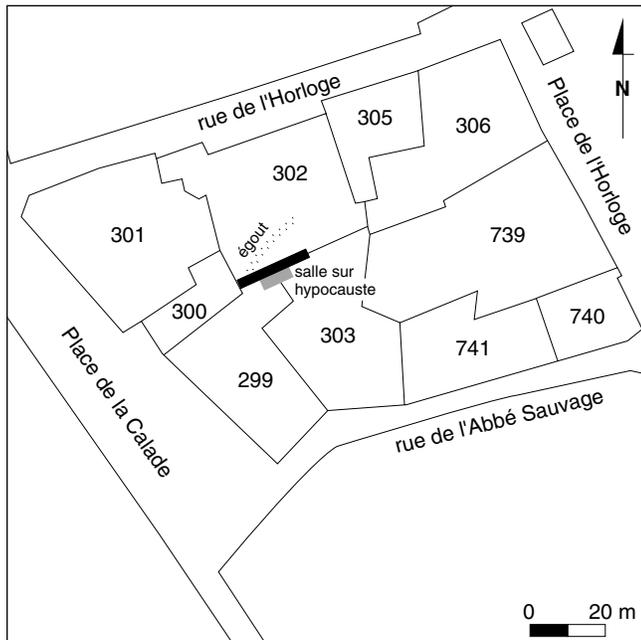


Fig. 162. Localisation vraisemblable, dans le parcellaire actuel, des découvertes de l'usine électrique au n° 11, rue de l'Horloge (M. Monteil *del.*, d'après un croquis de F. Mazauric).

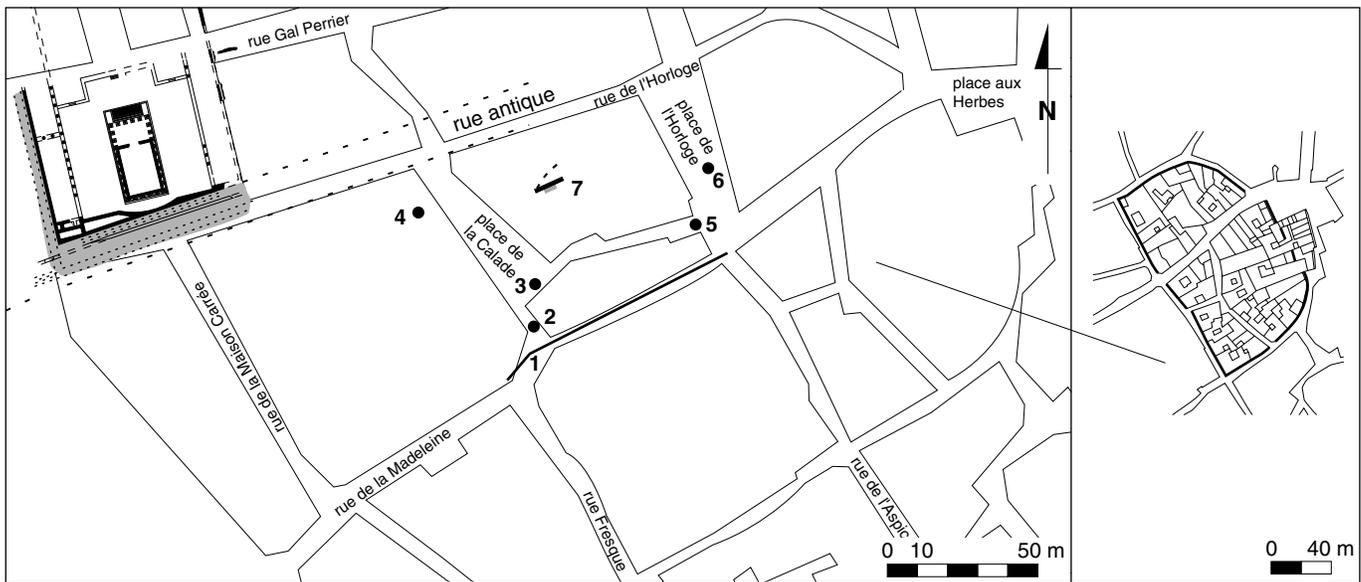


Fig. 163. L'ensemble monumental des places de la Calade et de l'Horloge. 1 = stylobate de la rue de la Madeleine ; 2 = escalier en marbre ; 3 et 6 = éléments d'architecture isolés ; 4 = éléments d'architecture et sol en *opus spicatum* ; 5 = puissant mur ; 7 = salle chauffée. Sur le côté droit de la figure, anomalie semi-circulaire relevée sur le cadastre napoléonien (M. Monteil del.).

vé face au n° 13, était dédié à Isis (Gouron 1957 : 90-96).

H. Bauquier et M. Gouron attribuent tous deux ces divers éléments à un édifice public datable du IIe s. ap. J.-C. (Bauquier 1952 : 3-6 ; Darde dir. 1990 : 153, 176-177 ; Gouron 1957 : 90-96). Dans l'article rédigé par M. Gouron, R. Amy et G.-Ch. Picard indiquent cependant que le style de la frise et la gravure des lettres de l'ex-voto remonteraient plutôt au Ier s. ap. J.-C. Plus récemment, P. Gros considèrerait toutefois la date du IIe s. comme la plus pertinente (Garmy, Fiches 1982 : 66). R. Turcan ajoute par ailleurs qu'à son sens, la facture de la corniche et de la frise exclut une datation antérieure aux années 140-160 ap. J.-C. et il attribue ces éléments d'architecture ainsi que le stylobate à un temple dédié aux Dieux nilotiques Isis et Serapis (Turcan 1986 : 465, n. 59).

En décembre 1963, lors de la transformation du foyer communal en théâtre municipal (parcelle EY-125), V. Lassalle a recueilli un fragment de chapiteau composite identique à celui reconnu par H. Bauquier et observé « des fragments de marbres de placage et des tuiles contenus dans une couche assez homogène de débris (épaisseur : 0,50 m) qui s'étendait au-dessus d'un pavement fait de petites briques posées de chant sur leur grand côté et liées par un béton paraissant antique ». Cet *opus spicatum* se trouvait à 2,92 m sous le sol de l'époque (env. 45,18 m NGF ?) (Lassalle 1963 : 3 ; Gallet de Santerre 1964 : 504 ; Darde dir. 1990 : 153).

En 1979, J. Pey a observé, à l'occasion d'une surveillance de travaux de voirie, à l'angle de la place de la Calade et de la rue de l'Abbé-Sauvage, un mur antique d'une largeur supérieure à 1 m, qui peut constituer peut-être un des retours de celui vu par O. Rappaz (Darde dir. 1990 : 153).

De l'ensemble de ces informations dispersées sur un espace relativement réduit, il faut probablement conserver, à la suite de M. Gouron et de H. Bauquier, l'image d'un vaste complexe monumental, qui se développe sous les places de la Calade et de l'Horloge, et qui serait au moins limité au sud par la rue de la Madeleine. M. Gouron a tenté d'en définir plus précisément les limites et note qu'un ancien plan de Nîmes

montre un grand rectangle circonscrit par les rues de la Colonne et de l'ancien Hôtel de Ville (actuelle rue de l'Horloge) au nord, les rues Fleur de Lys et Buade au sud (actuelle rue de la Madeleine), et enfin les rues Peire Moulhade et Arc de l'Hôtel de Ville à l'est (place de la Calade). Il remarque enfin que deux autres monuments publics existaient à l'ouest comme, le montre la découverte de leur mur de fond sous la rue de la Madeleine. Ce dernier formait avec le stylobate oriental un angle encore marqué dans la rue actuelle (Gouron 1957 : 94-95).

Ajoutons que, dans le cadre d'une réunion à Nîmes, G. Chouquer avait relevé, à la lecture rapide du plan actuel de Nîmes, une anomalie significative du parcellaire actuel perceptible entre la cathédrale et l'ensemble public qui vient d'être évoqué. Celle-ci, encore plus visible sur le plan cadastral de 1829, se présente sous la forme d'un demi-cercle presque parfait, matérialisé par plusieurs rues : la rue de l'Aspic prolongée par la rue Guizot en constitue le diamètre, tourné vers l'est ; les rues Auguste-Pelet/des Marchands et des Petits souliers en forment la partie curviligne (fig. 163). Cette forme géométrique est en outre traversée par la rue et ruelle Sainte-Eugénie et par la rue de la Madeleine. L'hypothèse était séduisante de reconnaître là les restes d'un théâtre, d'autant que le bâtiment, long de 135 m, comme celui de Vienne, aurait été disposé selon un axe conforme à celui de l'amphithéâtre ... Mais elle n'a pas résisté à l'analyse plus précise qu'en à faite, à ma demande, Ricardo Gonzalez Villaescusa. Ce dernier indique ainsi, après avoir souligné les difficultés à conduire une étude morphologique sur une fraction réduite de l'espace urbain, qu'il n'y a aucune indépendance, du point de vue de la masse parcellaire, entre les limites internes au demi-cercle — dont peu sont d'ailleurs rayonnantes — et celles qui sont dispersées aux alentours. Autrement dit, le pseudo-théâtre participe d'un système plus vaste et ne correspond pas à une entité constituée. Le caractère curviligne des rues pourrait d'ailleurs simplement s'expliquer par l'existence d'un point fort de la topographie urbaine, la Cathédrale en l'occurrence, et pourrait être ainsi plutôt rattaché à l'époque médiévale. Exit donc, a priori, cette possibilité, qu'il paraissait toutefois utile d'évoquer ici.

[83] Rue Fresque

En mars 1869 (fig. 129, pt 83), « Au point où la rue Fresque rencontre : à gauche la rue de la Magdeleine (rue de la Madeleine) ; à droite, la rue des Barquettes (rue de la Madeleine), et presque en face la rue de la Calade, la tranchée de gaz a crevé un aqueduc romain, qui passe sous la maison de M. Rebuffat, pharmacien (ancienne maison Vidal), à laquelle il sert de fosse d'aisances. On le retrouve sous la maison de Possac, aux quatre-Coins-Saint-Véran. La partie que les fouilles du gaz ont mise à découvert s'engage sous le sol de la rue Fresque, dans une direction qui va précisément aboutir aux Arènes » (Germer-Durand 1868-1869b : 123-124 ; CAG 293). Cet égout qui suit une orientation nord-nord-ouest/sud-sud-est pourrait de surcroît marquer l'emplacement d'une rue antique encore matérialisée aujourd'hui par la rue Fresque.

[84] Place aux Herbes

Boulangerie de M. Brain. Actuelle parcelle EY-713 (cadastre révisé pour 1981).

Altitude actuelle : env. 46,75 m.

Fouilles conduites entre le 23/07 et 18/08/1920 par le Commandant É. Espérandieu.

Bibliographie : Espérandieu 1920 ; 1932b (publications des résultats de la fouille) ; CAG 333.

Analyse des vestiges

Située au centre-ville, cette fouille se place à 300 m à l'est du

forum et à 300 m au sud-ouest de la porte d'Auguste. Elle n'est, de plus, qu'à une dizaine de mètres à l'ouest de la cathédrale (fig. 164, 165).

En juillet 1920, lors du creusement d'une tranchée aux fins d'éclairer ses sous-sols, un particulier met au jour, sur la place aux Herbes et au-devant de la parcelle EY-713, un fragment de colonne cannelée, semblant en place. Des fouilles sont alors entreprises par E. Espérandieu sur une surface d'environ 45 m² et ont pour résultats la mise au jour de plusieurs sarcophages, de tombes en moellons, de coffres anthropomorphes d'époque médiévale et de sépultures en pleine terre certainement plus récentes ; une partie de ces découvertes sont numérotées de 1 à 8 sur la figure originale (Espérandieu 1932b : plan) (fig. 165). Toutes s'entremêlent sur une profondeur comprise entre 0,30 m et 0,85 m et reposent sur ou contre certains des murs découverts. « Le sol, entre les sépultures, est parsemé de chaux et de sable, mêlés à des fragments de briques romaines, à des pierres de construction et à des restes d'enduits peints de couleur jaune. ». Dans trois des sarcophages (n° 6, 7 et 8), ainsi que dans les terres environnantes, on découvre des monnaies des XIe/XIIe s. Le document le plus ancien, découvert à 0,95 m de profondeur, est « une monnaie du Bas-Empire, paraissant de Constantin I ». Le niveau sur lequel reposaient les sarcophages (cf. les n° 6, 7 et 8) semble être un remblai de destruction antique (céramiques, moellons, mortier, brique) qui se poursuit jusqu'à une profondeur de 4 mètres et que le fouilleur rattache à deux murs ouest-est (F et G) qui reposaient sur un lit de pierres brutes.

A cette même occasion, on a également pu observer un probable égout romain de direction ouest-est (m-m sur le plan) ainsi que, sous une partie des tombes, les substructions d'un mur, orienté nord-sud

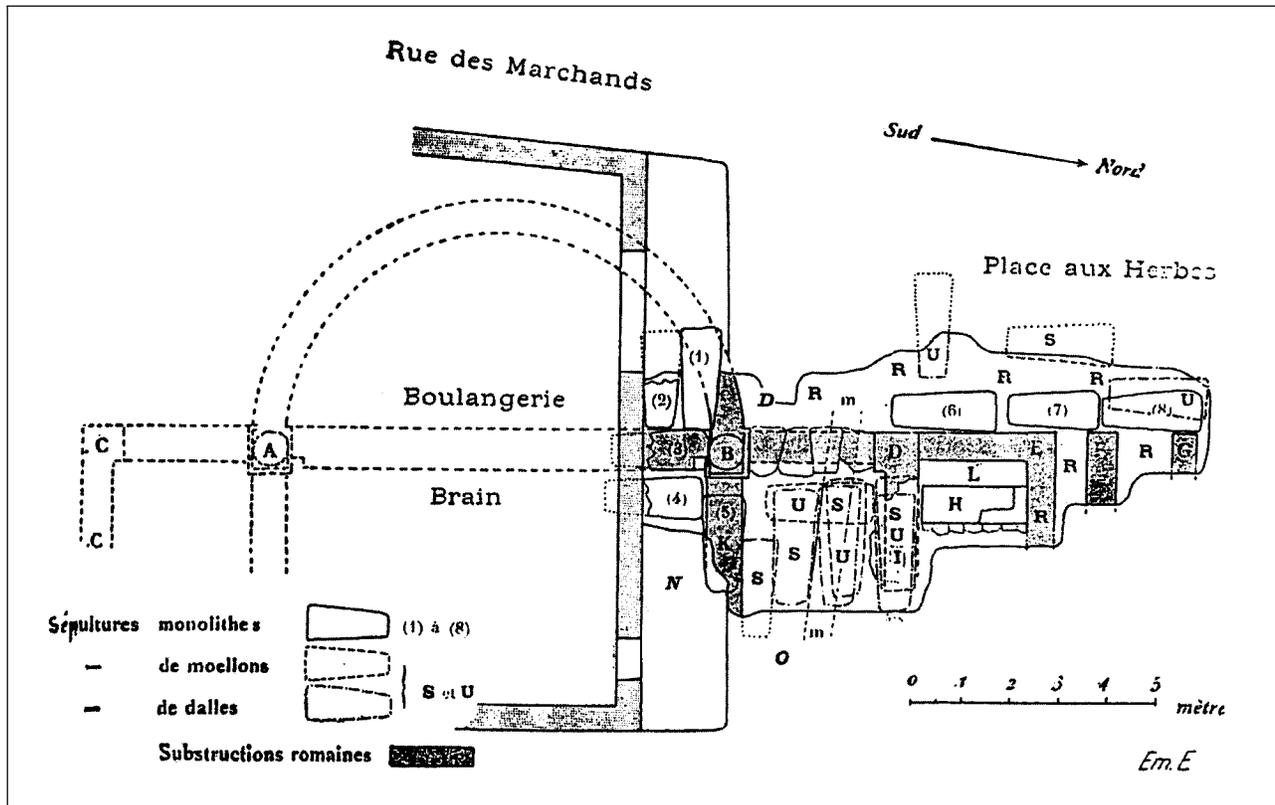


Fig. 164. Plan des vestiges découverts sur la place aux Herbes (Espérandieu 1920 : 2).

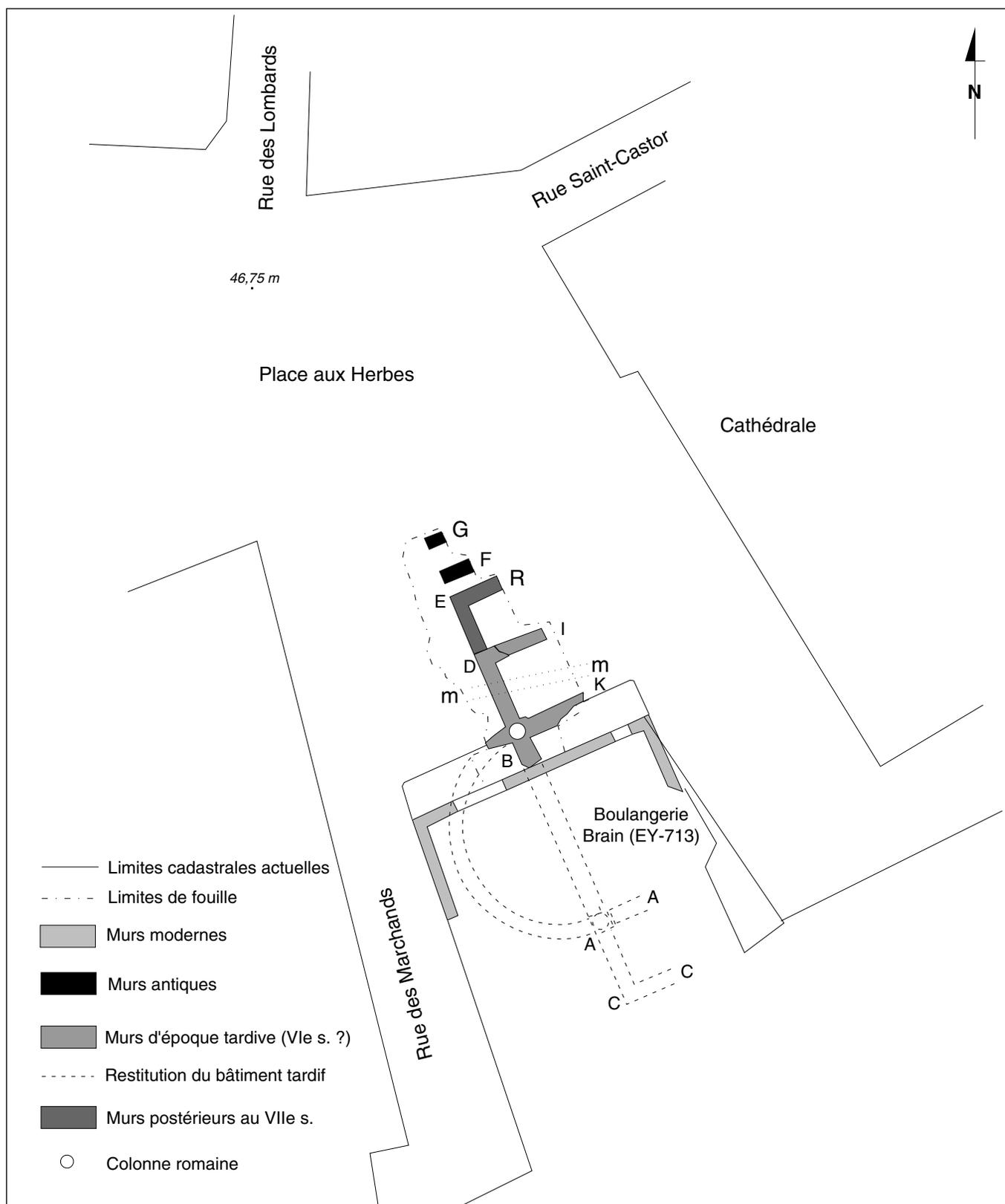


Fig. 165. Report, sur le cadastre actuel, des découvertes de la place aux Herbes (M. Monteil *del.*, d'après É. Espérandieu).

(BD), sur lequel repose la base de colonne (B) et celles d'un mur courbe, partant de la colonne B vers l'ouest, et prolongé par un mur rectiligne de direction est-ouest (BK). Un autre mur (DI) a également été retrouvé parallèlement à BK. Par un jeu de symétrie, E. Espérandieu restitue ici un monument à abside, qu'il assimile à une « basilique paléochrétienne ». Enfin, un dernier mur nord-sud (DE) et son retour est-ouest (ER), « plus récents que les autres (...) n'auraient eu pour but qu'un agrandissement de la basilique ».

Pour E. Espérandieu, cette basilique a été construite au VI^e s. et « on aurait agrandi le monument vers le VII^e siècle, sinon plus tard. ». Quand aux ruines romaines (déblais et murs F et G), elles « indiquent bien, d'autre part, qu'un grand édifice a existé sur la place aux Herbes. On ne saurait dire s'il s'est agi, comme on le croit, d'un temple païen ; mais cet édifice, qui a pu s'étendre sous la cathédrale, avait des mosaïques et des peintures ».

L'ensemble du texte d'E. Espérandieu est très détaillé, mais les rapports stratigraphiques et les datations restent vagues, malgré un plan assez précis des constructions dégagées. Ce dernier, publié à une échelle proche du 1/125e, a pu être repositionné par nos soins sur le cadastre actuel. Les limites de la boulangerie Brain se superposent presque parfaitement à celles de la parcelle EY-713. On estimera donc que les vestiges sont replacés de façon relativement satisfaisante.

Par ailleurs on rappellera ici que la cathédrale est censée avoir pris la place d'un temple dédié à Diane (Rulman 1627 : f° 25), ou à Auguste (Ménard 1758 : 139-142), voire d'un *macellum* (Mazauric 1916-1917b : 335), mais les preuves manquent pour accepter de telles propositions. E. Germer-Durand avait toutefois observé, à l'angle de la rue Arc-Dugras, des assises de blocs en grand appareil qu'il assimilait aux fondations nord d'un grand édifice d'époque romaine (Germer-Durand 1868-1869b : 123), mais sa relation en est bien maigre. Les découvertes plus anciennes relatées par J. Poldo d'Albenas ou A. De Rulman — mosaïque, colonnes, chapiteaux, etc ... — sont plus difficiles à interpréter mais peuvent relever de vestiges d'époque médiévale et de remplois de monuments antiques, en particulier pour des tombes (Ménard 1758 : 109 ; Gouron 1936-1938 ; Fiches dir. Veyrac dir. 1996 : CAG 334).

Aménagements de la topographie

La stratigraphie reconnue s'étale sur plus de 4 m d'épaisseur, ce qui démontre de profondes transformations du relief initial.

Insertion dans la trame urbaine

Les vestiges s'insèrent dans un secteur qualifié, par J. Benoit, de structure rayonnante de la Cathédrale. Cette dernière se développe autour de la Cathédrale mais conserve quelques linéaments diversement colorés (rouge, violet, marron, orange, vert) (Benoit 1981 : 79, plan hors-texte). L'ensemble des murs reconnus par E. Espérandieu semblent relativement orthonormés. La direction la plus longue (BE = 8,50 m) peut être estimée à NL- 23°25' O. Ce chiffre doit être considéré avec précaution et assorti d'une marge d'erreur d'environ 4 à 5°.

[85] Beaux-Arts/rue Dorée

15 et 15bis, rue Dorée.

Parcelle EY-686 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.31. Coordonnées Lambert III : X = 762,810 ; Y = 3172,825.

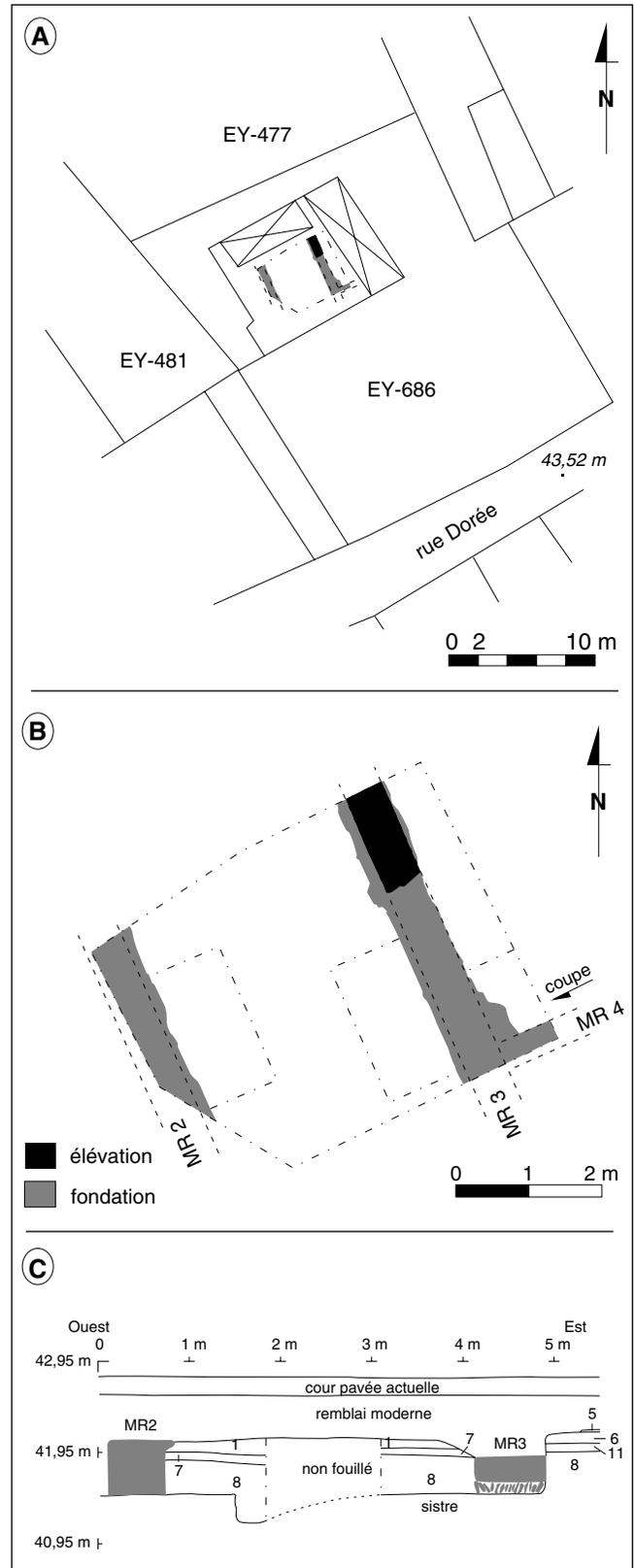


Fig. 166. Le sondage des Beaux-Arts. A = situation sur le cadastre actuel ; B = plan de détail ; C = coupe est-ouest (M. Monteil del.).



Fig. 167. Le sondage, une fois achevé, pris du sud (Cliché M. Monteil).

Altitude actuelle : 42,80 m.

Opération de repérage conduite par M. Monteil (AFAN) du 16/08 au 5/09/1988.

Bibliographie : Monteil, Veyrac 1988 (DFS) ; Darde dir. 1990 : 154 (catalogue Nîmes) ; Massy 1992 : 117 (*Gallia*) ; CAG 328.

Analyse des vestiges

La parcelle explorée se situe en plaine, dans le centre-ville. Elle se place à 430 m à l'est-sud-est du forum et à 300 m au nord-est de l'amphithéâtre. Enfin, elle n'est qu'à 100 m à l'ouest de la courtine augustéenne.

C'est en prévision d'un projet municipal de restructuration de l'École des Beaux Arts, qu'un sondage préalable avait été réalisé sur ce site, localisé au centre de «l'écusson médiéval». L'abandon du programme de démolition et d'aménagement initial ne nous a finalement laissé, comme seules données, que celles issues d'un sondage de 22 m² installé au centre d'une cour. La présentation des résultats obtenus paraîtra succincte, faute d'une stratigraphie bien conservée, mais il s'agit là d'une des rares informations récentes dont nous disposions pour cette partie de la ville.

Le petit secteur fouillé est apparu très perturbé par le creusement, entre la fin du XVIII^e s. et le début du XIX^e s., d'une vaste fosse, sans doute liée à des travaux de restructuration du bâti, comblée de remblais divers supportant les pavés de revêtement de la cour (42,80 m NGF) (fig. 166, 167). Ce comblement est postérieur à 1802, date précise fournie par une pièce de 10 cts. La perturbation a provoqué la disparition de tous les niveaux archéologiques, à l'exception de trois murs et d'un lambeau de couches conservé dans un angle. Partout ailleurs, seul le paléosol a pu être repéré.

Ce dernier, affleurant à 42,10 m, est constitué par un sédiment limono-sableux, de couleur gris-vert, légèrement vacuolé mais de texture compacte. Il est composé de trois strates dont la définition ne correspond en fait qu'à de légères variations de couleur ou de texture

observées en coupe après la fouille (us 1, 7, 8 et 11). De caractère nettement hydromorphe, il était anthropisé jusqu'à sa base, le sistre. Ce dernier, rencontré en moyenne à 41,50 m, était perturbé, au moins en un point, par une petite fosse, partiellement circonscrite, peut-être assimilable à une trace agraire (trou de plantation ?). Le mobilier, qui évoque la pratique de la fumure en terrain agricole, comprend de l'amphore italique et gauloise, des campaniennes A, de la sigillée italique ou gallo-romaine précoce, des céramiques non tournées, des céramiques à pâte claire avec ou sans engobe, et des fragments de céramiques tournées sableuses ou kaoliniques. Ces documents permettent de proposer une occupation agraire des lieux durant le courant du I^{er} s. av. J.-C.

Deux des murs relevés, de techniques comparables, suivent une direction générale nord-ouest/sud-est (fig. 167). Le premier (MR3) a été dégagé sur 4,25 m de long. Il est conservé, pour l'essentiel, en fondation (h. : 0,45 à 0,75 m ; l. : 0,80 à 0,85 m) sauf à son extrémité nord-ouest où subsiste une assise

d'élévation (h. : 10 cm ; l. : 0,55 m). La fondation, conçue en tranchée-coffrage au travers du paléosol, repose sur le sistre et comprend une base constituée de moellons de calcaire brut liés à la terre et disposés en hérisson, le tout surmonté d'un blocage de pierres et moellons englobés dans du mortier. L'unique assise d'élévation se présente sous la forme d'un petit appareil régulier de moellons équarris et liés au mortier. Le second mur (MR2), conservé uniquement en fondation (h. : 0,70 m ; l. : 0,60 m), présente les mêmes caractéristiques de construction, mais n'a pu être observé que sur 2,70 m de long. Les murs 2 et 3 sont donc strictement parallèles et ménagent un espace intermédiaire large d'environ 3,50 m, dont le niveau de sol restitué devait s'établir autour de 42,30 m.

Un troisième mur (MR4), observé sur 0,60 m de longueur, vient s'appuyer perpendiculairement contre la fondation du mur MR1. Moins profondément ancré, il ne subsiste que sous la forme de deux assises régulières de moellons calcaires équarris et liés au mortier (h. : 13 cm ; l. : 0,33 m).

C'est à l'angle de ce mur et du mur MR3 qu'il a été possible d'observer, sur une surface très réduite, depuis le sommet du paléosol, un remblai de nivellement (us6) dont le sommet plan a pu constituer un sol de terre battue (42,19 m), recouvert, dans un second temps (?), de quelques tuiles plates intactes dont la fonction reste énigmatique (us5). Ces deux niveaux ont livré un mobilier rare et peu caractéristique, qui n'autorise qu'une datation large du courant du I^{er} s. ap. J.-C.

Les éléments de bâti reconnus, dont l'installation est au moins postérieure à la fin du I^{er} s. av. J.-C., sont marqués par trois murs dont les deux principaux, assez puissants, pourraient marquer les limites d'une galerie ou d'un passage entre deux propriétés.

Aménagements de la topographie

La mise en place de cette portion d'habitat ne semble pas avoir été précédée par des travaux de terrassement ou par de puissants

remblaiements. En effet, les sols, restitués ou observés, s'établissent seulement entre 0,10 et 0,30 m au-dessus du paléosol. Ils ne sont séparés de la surface actuelle que d'une cinquantaine de centimètres, mais il est possible que les horizons supérieurs aient été largement tronqués aux époques médiévale et moderne.

Insertion dans la trame urbaine

Le site s'insère dans un secteur organisé par les structures verte, violette et marron du centre-ville. Ces éléments apparaissent très dégradés, sans doute en raison de l'urbanisme médiéval et moderne qui s'est surimposé à cette partie de l'agglomération (Benoit 1981 : 83).

Il nous a semblé utile de fournir l'orientation des deux murs principaux. Cette dernière peut être considérée comme pertinente si l'on tient compte de leur parallélisme ainsi que de leur largeur qui les assimilent plus à des murs porteurs qu'à de quelconques divisions intérieures, mais elle doit être pondérée du fait des faibles longueurs reconnues. Ces murs suivent une direction moyenne NL-23/24° O à ± 2° près compte tenu des conditions de relevé (théodolite avec métrage manuel et report sur plan parcellaire calé selon le système Lambert III).

[86] Palais de justice

Boulevard des Arènes.

Parcelles EY-735 et 654 (cadastre révisé pour 1981).

Site n° 30.189.56. Coordonnées Lambert III : X = 762,745 ; Y = 3172,605.

Altitude actuelle : 43,13 m.

Les fouilles et observations réalisées sur ce site se sont déroulées en plusieurs étapes entre 1975 et 1980, sous la responsabilité de B. Dedet, de J. Pey et du Service Régional de l'Archéologie, puis de P. Garmy et J. Pey

Bibliographie : Barruol 1978 : 454-455 ; 1979 : 543 ; 1981 : 522 (*Gallia*) ; Darde *et al.* 1985 : 47-58 (article dans *Archéologia*) ; Dedet *et al.* 1981 : 147-163 (publication) ; Barruol, Gascou 1982 : 237-309 (publication des inscriptions) ; Varène *et al.* 1982 : 319-324 (publication) ; Bessac 1982 (publication) ; Christol 1990 : 191-194 (reprise des inscriptions, avec quelques corrections) ; Lassalle 1990c : 158-160 (catalogue Nîmes) ; Monteil 1996a (reprise du problème de la datation) ; CAG 314.

Analyse des vestiges

Cette opération est située à une trentaine de mètres au nord de

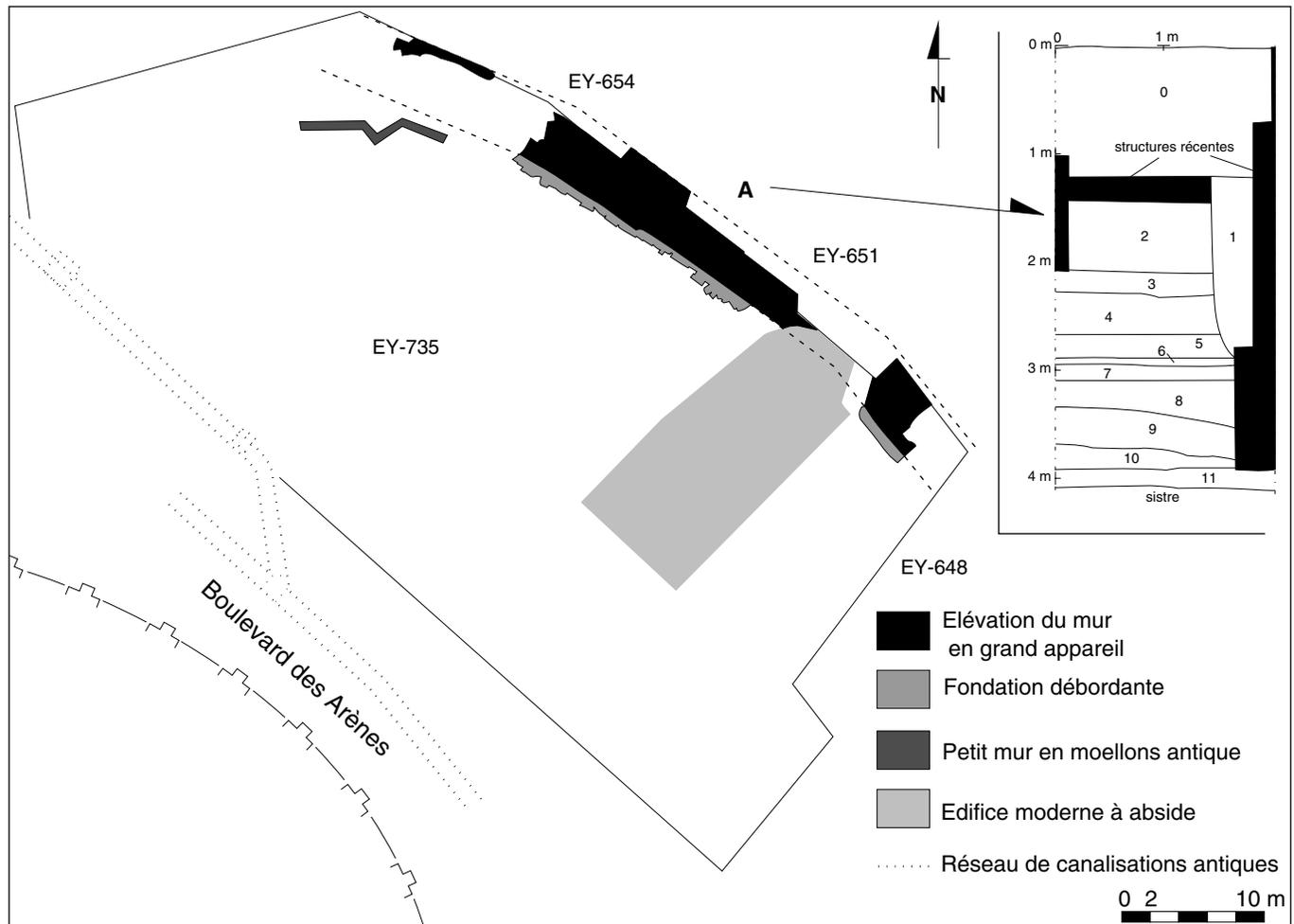


Fig. 168. Plan des fouilles menées au Palais de Justice et coupe du sondage réalisé au point A (M. Monteil *del.*, d'après des relevés de Cl. Raynaud et P. Varène).

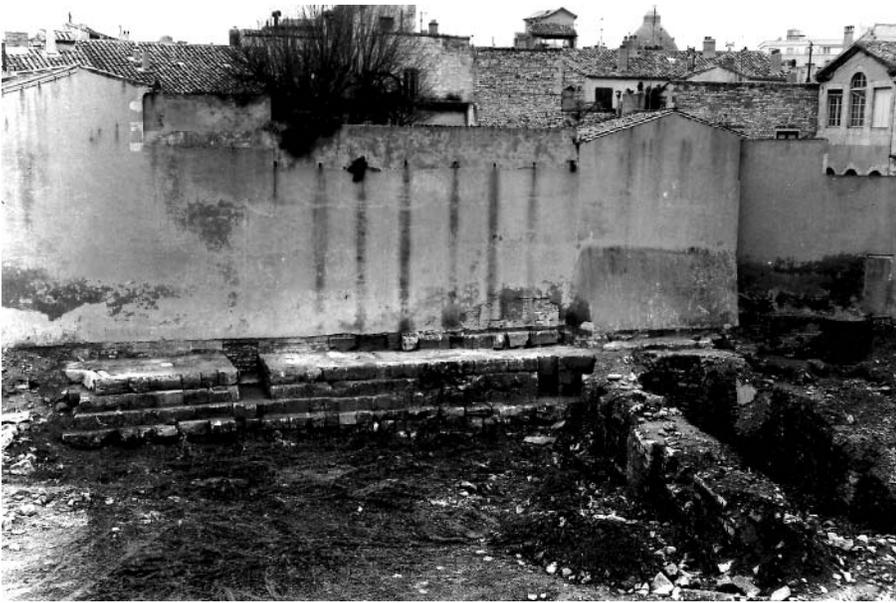


Fig. 169. La muraille tardive vue de l'ouest. A droite, restes de la chapelle moderne du présidial (Cliché Musée archéologique).

l'enceinte augustéenne et à une quarantaine de mètres au nord-est de l'amphithéâtre.

On ne reviendra pas sur les étapes successives, largement décrites dans les diverses publications, qui ont conduit à la découverte, sur ce site, d'un tronçon d'enceinte tardive qui constitue d'ailleurs l'essentiel des vestiges observés (fig. 168, 169).

A proximité de l'extrémité nord-ouest de cette muraille, les fouilleurs ont toutefois reconnu un mur en petit appareil régulier, large de 0,50 m, directement fondé sur le sistre. Constitué d'une série de tronçons d'orientations différentes, cet élément semble à rattacher à l'époque romaine. Enfin, en limite ouest de la parcelle, un système composé de deux branches d'égouts antiques (haut. : 1,60 m, largeur : 1 m) a pu être relevé lors des terrassements de masse. Ces conduites, voûtées ou dallées, sont fondées sur le sistre et dirigent les eaux collectées vers le sud, en direction de l'enceinte augustéenne.

Reconnue sur un peu plus de 46 m de long, à l'aplomb de la limite séparant les parcelles 735 et 654, la muraille est épaisse, sur le seul point où cette mesure a pu être établie, d'environ 5 m. Son tracé suit une courbe approximativement parallèle à la façade de l'amphithéâtre (fig. 168).

Posée sur le sistre, dont elle n'est séparée que par une couche de tout-venant épaisse, au moins en un point, de 0,35/0,40 m, la fondation débordante du mur comprend trois à quatre assises de blocs, de taille et de forme très diverses, disposés à joints secs. L'élévation est construite de la même manière, mais les blocs y sont agencés en assises plus régulières, placées d'aplomb ou formant escalier. L'ensemble de la construction est conservée sur 3,70 m de hauteur. Elle utilise de nom-

breux remplois qui, en façade, apparaissent en grande majorité anépigraphes et sans décor, mais souvent percés de trous de louve ou de scellement. Par contre, les fondations et le bourrage interne de la façade utilisaient pour l'essentiel des blocs inscrits ou ouvragés, dont quelques-uns, récupérés à la faveur du creusement de puits de fondations pour le nouveau Palais de Justice, ont été publiés (fig. 170). C'est d'ailleurs la découverte ponctuelle de ces éléments, dès le XVII^e s., qui a toujours renforcé la tradition érudite qui plaçait ici la fameuse basilique de Plotine élevée par Hadrien à Nîmes ou le xyste (Michel 1877b). L'observation du parement oriental de ce mur, encore conservé dans les murs de l'Hôtel de Valbons, a permis d'estimer la hauteur totale de l'élévation conservée à 8,50 m, mais la hauteur réelle devait être supérieure. Enfin, il faut souligner qu'il ne s'agit pas là d'un ouvrage élevé à la hâte comme le montre le soin apporté aux parements de l'élévation, dont les blocs de remploi dessinent un *opus quadratum* quasi régulier,

ponctuellement associé à un liant de terre (Varène *et al.* 1982). Ce mur a été en partie affecté par des réaménagements ponctuels souvent difficiles à dater (couloir, puits), ainsi que par la construction, vers le milieu du XVI^e s., d'un édifice à abside interprété comme la chapelle du Présidial.

Malheureusement l'intégralité de la stratification antique et médiévale pouvant être associée à ce puissant mur a été détruite par les aménagements modernes et contemporains. De même, aucune cote NGF n'a été fournie dans les articles publiés ou dans la documentation que nous avons pu consulter. Ceci est heureusement compensé par les quelques cotes, prises sur une partie des vestiges, rapportées dans l'article de Varène *et al.* en 1982. Celles-ci permettent de



Fig. 170. Détail de la fondation de la muraille tardive (Cliché Musée archéologique).

restituer en un point le sistre à 42,25 m NGF. Sur ce dernier repose un hérisson de tout-venant épais de 0,35 à 0,40 m qui supporte les assises de fondation dont le sommet s'établit entre 43,90 et 44,24 m.

La seule donnée chronologique intrinsèque qui permet de donner un *terminus ante quem* à cet ouvrage est fournie par les stèles épigraphes utilisées en remploi, dont les plus récentes sont de la fin du IIe ou du tout début du IIIe s. ap. J.-C. (Barruol, Gascoü 1982 : 273-310). Il n'y a guère de nouveautés sur ce sujet si ce n'est un sondage de 4 m2 établi en 1983 par Cl. Raynaud (1993), à l'aplomb du parement externe de l'enceinte, dans des locaux annexes du Palais de Justice (parcelle EY-654) (fig. 168). Malheureusement, le contact entre les couches fouillées et la muraille était une nouvelle fois masqué ou détruit par les fondations d'un mur moderne. La stratigraphie, finement fouillée et analysée, n'a pas non plus été recalée par rapport au Nivellement Général de la France. Pour ce faire, j'ai considéré que la surface du sistre reconnue dans le sondage était équivalente à celle déduite des mesures de P. Varène *et al.*, soit 42,25 m NGF. Le sondage a livré à 42,55 m, un paléosol (us 11) en partie remanié (us 10) au début du Ier s. ap. J.-C., et conservé sur environ 0,30 m d'épaisseur. Au-dessus, sept unités stratigraphiques, empilement de remblais et de sols successifs, ont pu être identifiées entre 42,55 m et 44,15 m. Les deux couches les plus anciennes (us 9 et 8) sont assimilables à un remblai (première moitié ou milieu du Ve s. ap. J.-C.) et à un dépotoir (VIe s.), les plus récentes (us 7 à 3) alternent fin remblais et sols de terre battue qui témoignent d'une portion d'habitation qui a évolué entre la fin du VIe et le courant du VIIe s. ap. J.-C. La partie supérieure de la stratigraphie est détruite par une cave récente (us 0 à 2).

Le sondage stratigraphique de Cl. Raynaud montre l'existence d'un hiatus entre le début du Ier s. ap. J.-C. et les V/VIIe s. ap. J.-C. On pourrait évoquer une non-occupation des lieux pendant plus de quatre siècles, mais ceci paraît peu vraisemblable. On préférera donc suggérer un enlèvement de matériaux qu'il faudrait peut-être associer à la construction de la muraille. A cette phase, il faudrait peut-être relier aussi, peu ou prou, les couches d'habitat des Ve/VIIe s. observées en sondage, dont la cote supérieure correspond d'ailleurs au sommet de la fondation du mur. Mais l'hypothèse est fragile.

Ajoutons enfin qu'A. Veyrac, dans le cadre des recherches liées à la réalisation de la Carte Archéologique de Nîmes (Fiches dir., Veyrac dir. 1996 : CAG 313, 316 et 317), a pu retrouver des documents qui signalent aux alentours d'autres points de découverte anciens qu'il faut très probablement associer à cette même muraille ; informations majeures puisqu'elles permettent d'étayer la restitution d'un périmètre assez étendu (fig. 171).

Ainsi, en 1869, E. Germer-Durand rapporte que des ouvriers chargés d'ouvrir une tranchée d'1 m de large « le long de la place des Arènes et parallèlement au palais de Justice (...) ont rencontré, en face de ce dernier monument, d'énormes assises en pierre froide taillées avec soin, qui ont évidemment appartenu au soubassement d'un édifice considérable ». Plus au nord, ils ont également détruit un autel funéraire de la première moitié du IIe s. ap. J.-C. (Germer-Durand 1868-1869a : 52-54 ; C.I.L., XII, 4014). Cette découverte est néanmoins difficile à raccorder directement à l'enceinte tardive. Les vestiges ont en effet été dégagés à au moins 30 m au sud-ouest de celle-ci. Le mur reconnu pourrait cependant être interprété comme un retour de l'ouvrage vers l'ouest. P. Varène, quant à lui, relate cette observation mais propose d'y voir plutôt une trace de l'enceinte augustéenne (Varène 1992 : 37).

Ailleurs, dans une tranchée réalisée au débouché de la rue Jean-

Reboul sur le boulevard des Arènes, face à la pharmacie Bellile, A. Michel note que des ouvriers ont découvert en 1877 des assises énormes de pierre froide qu'ils ont eu la plus grande difficulté à briser. Un fragment de corniche en pierre et un morceau de frise en marbre ont été découverts à proximité immédiate (Michel 1877a : 41 ; Michel 1877c : 75-77).

Dans un courrier du 25/10/1948 adressé à la Direction des Antiquités, M. Gouron, conservateur des Antiquités à Nîmes, écrit que, le 22/10, des tranchées de gaz « ont mis au jour un mur intéressant à la rencontre du boulevard Victor-Hugo et des Arènes ; exactement dans l'alignement du trottoir est du boulevard et à deux mètres du trottoir des Arènes. Ce mur est composé de blocs de remploi ayant à peu près tous une largeur de 0 m 80 sur deux rangées ; une rangée de moellons mal travaillés ont leur face polie tournée vers le mur au sud de celui-ci. Entre les blocs, les vides sont comblés par des pierres de rencontre, le tout lié dans un mortier avec faible teneur de chaux et une forte proportion de sable (...). Ce mur très large ne comprenait que trois fortes assises (...). Sa direction est-est-nord vers ouest-ouest-sud est tangentielle aux Arènes (...) La crête de ce mur arrive à 30 cm sous les pavés seulement. ». Dégagé sur 3 m de long, cette architecture a livré « deux morceaux d'un chapiteau de pilier, un débris de frise décoré de feuilles de lierre très fouillées, et surtout une dalle décorée d'un long modillon ... ».

C'est à peu près au même emplacement que, en 1986, D. Darde et J. Pey ont pu, à l'occasion de travaux de voirie, observer plusieurs blocs d'architecture superposés de grande dimension (Darde dir. 1990 : 145).

Aménagements de la topographie

Cette portion d'enceinte tardive semble avoir été implantée sur le sistre, sans décaissement de ce dernier. La sédimentation, malheureusement détruite par la suite, qui est venue se former aux abords devait, si l'on tient compte de la hauteur de la fondation et des résultats du sondage de Cl. Raynaud, avoisiner les 1,50 m d'épaisseur.

Insertion dans la trame urbaine

J. Benoit avait défini l'existence d'une «structure concentrique de l'amphithéâtre» assez mal conservée, mais postérieure aux structures verte, violette et marron (Benoit 1981 : 79). Celle-ci est matérialisée par deux tiretés portés sur un plan hors texte : l'un confirmé par le tracé de l'enceinte découverte sous le Palais de Justice, l'autre le doublant vers le nord-est et marqué par les rues Régale et Violette.

[87] L'amphithéâtre

Place des Arènes.

Parcelle EY-670 (cadastre révisé pour 1981).

Fouilles récentes menées par M. Célié (AFAN, chargé de la ville de Nîmes), entre 1987 et 1990.

Site n° 30.189.82. Coordonnées Lambert III : X = 762,675 ; Y = 3172,540.

Altitude actuelle de la piste : 42 m NGF.

Bibliographie : cf. ci-dessous.

Analyse du monument

Toujours présent dans le paysage urbain actuel, l'amphithéâtre de

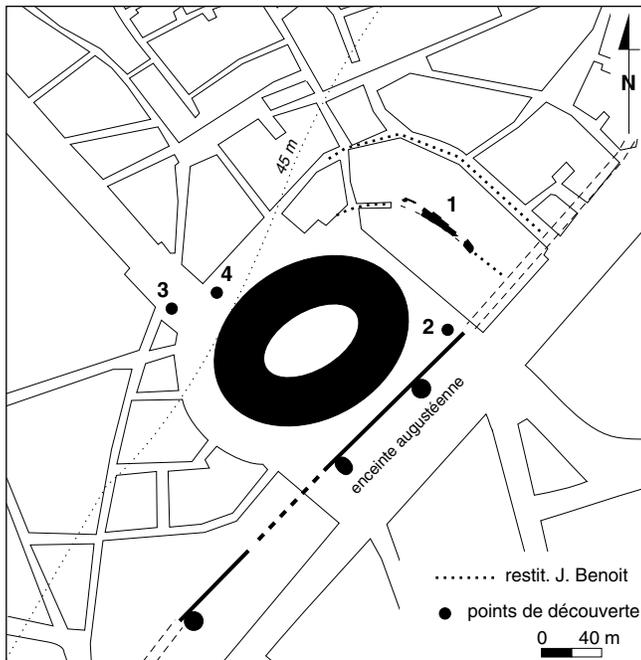


Fig. 171. Localisation des points de découverte en relation probable avec l'enceinte tardive (pt 1) : pt 2 = 1869, d'après E. Germer-Durand ; pt 3 = 1877, d'après A. Michel ; pt 4 = 1948 et 1986, d'après M. Gouron, D. Darde et J. Pey (M. Monteil del.).

Nîmes se situe dans l'angle sud-est de la ville antique, à 8 m environ de l'enceinte augustéenne. Transformé en forteresse à une date indéterminée dans le courant de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen-Age, il est apparemment incendié par Ch. Martel en 737. Au XIIe s., il sert de siège aux vicomtes de Nîmes et aux chevaliers des Arènes (Mazauric 1933-1934). Il ne fut débarrassé des constructions parasites qui l'encombraient qu'entre 1786 et le début du XIXe s. En 1811, le dégagement de la piste entraîna plusieurs découvertes de mobilier. De nombreuses campagnes de restauration s'ensuivirent, entrecoupées par quelques fouilles affectant le sous-sol de la piste ou la galerie de rez-de-chaussée (Fiches dir., Veyrac dir. 1996 : CAG 311) (fig. 172).

Plus récemment, durant l'hiver 1980-1981, un sondage stratigraphique a été réalisé dans la travée 30, préalablement à des travaux d'assainissement. Il a permis de reconnaître avec certitude le niveau de circulation antique du rez-de-chaussée, d'étudier l'architecture des fondations, de proposer une analyse des phases de construction du monument (Bessac *et al.* 1984). Entre 1987 et 1990, plusieurs interventions successives ont permis de fouiller la quasi-totalité de la galerie extérieure du rez-de-chaussée, les travées 11, 15, 45 et 56, les accès à la piste passant par le grand axe et, par dégagement extensif (quart sud-est) ou tranchées plus réduites, l'essentiel de la piste et de ses aménagements souterrains (Célié 1988a ; 1990b ; Massy 1992 : 117). Le monument a également bénéficié d'une analyse architecturale récente menée par M. Fincker (1979 ; 1981 ; 1988 ; 1994).

Les fouilles dirigées par M. Célié à la fin des années 1980 ont apporté une grande quantité d'informations qui confirment et accroissent notablement celles de 1981, mais demandent encore une analyse détaillée.

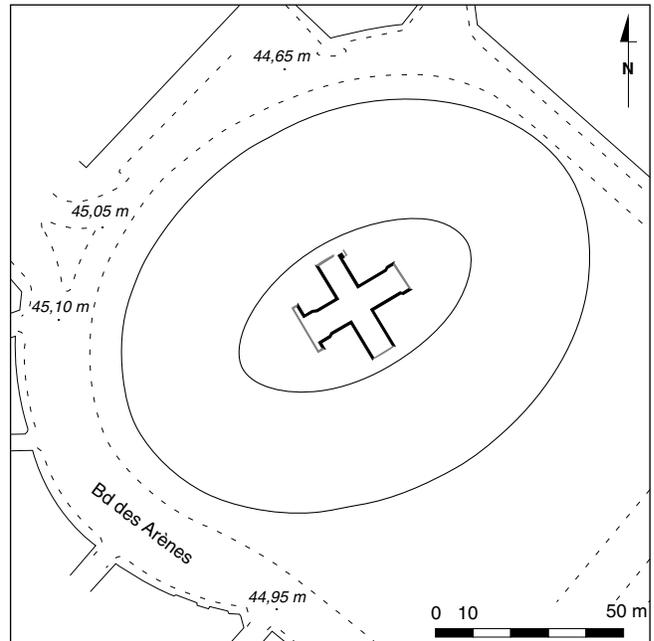


Fig. 172. L'amphithéâtre dans le parcellaire actuel. Au centre de l'arène, la salle dite cruciforme telle qu'elle était connue avant les fouilles récentes (M. Célié/M. Monteil del.).

Généralités

Le monument a été bâti sur un terrain en légère pente nord-ouest/sud-est, dont le sous-sol est constitué de sistre (autour de 41,80 m), surmonté par un paléosol brun calcaire épais d'une trentaine de cm. D'après Bessac *et al.* 1984 : 235-237, après dégagement superficiel du terrain et tracé du périmètre extérieur de l'amphithéâtre, les aménageurs ont procédé à un décapage de masse jusqu'au contact du sistre. En fait, l'enlèvement de matériaux a dû être relativement limité, compte tenu de la relative horizontalité du sol. On remarquera également que le décaissement n'a dû s'étendre jusqu'au sistre que sous la piste et ses abords immédiats. Les parties situées sous la *cavea* ont en effet été terrassées — ou plutôt nivelées — au contact du paléosol, donc légèrement au-dessus du toit du sistre. Ce fait, visible sur la coupe dressée en 1981 (Bessac *et al.* 1984 : fig. 4, couche C13), a été confirmé lors des interventions dirigées par M. Célié. Dans un second temps, les piliers ont été ancrés dans des puits de fondation profonds de 1,40 m en moyenne. Les murs rayonnants ont, quant à eux, été établis au niveau du sistre. Dans un troisième temps, les espaces intermédiaires et les tranchées de fondation ont été puissamment remblayés sur une hauteur moyenne de l'ordre de 2 m. C'est au sommet de ce vaste remblai de nivellement qu'a été établi le niveau de circulation du rez-de-chaussée (autour de 44 m NGF). La piste antique, en revanche, a été établie au contact du sistre, à 41,60 m environ.

La position périphérique du monument, déjeté contre l'enceinte augustéenne, va dans le sens d'un terrain préexistant assez fortement urbanisé, dont la partie occupée par les arènes pourrait avoir consti-

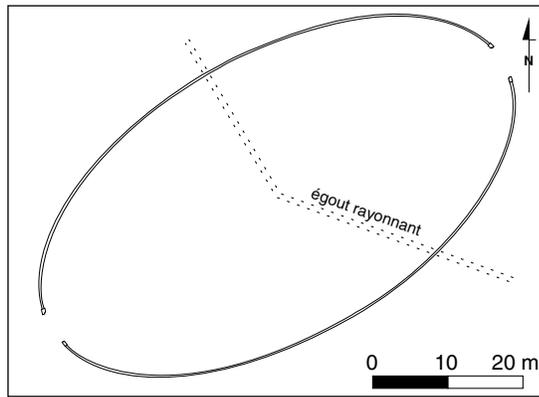


Fig. 173. L'égout rayonnant antérieur à l'amphithéâtre, repéré par rapport au pourtour de l'arène (M. Célié/M. Monteil *del.*).

tué une réserve foncière (Bessac *et al.* 1984 : 237), mais d'autres hypothèses ne sont pas exclues. De toute manière, les fouilles récentes n'ont pas livré de traces quelconques d'un habitat antérieur détruit pour l'occasion. Le paléosol reconnu sous les fondations semble anthropisé dans le courant du Ier s. av. J.-C., sous la forme probable d'un épandage lié à des pratiques agricoles.

Pour les auteurs de la fouille de 1981, le monument était à situer dans une période comprise entre le milieu et le troisième quart du Ier s. ap. J.-C. (Bessac *et al.* 1984 : 237). Cette datation était légèrement plus précoce que celle proposée — fin du Ier s. ap. J.-C. — par les analyses architecturales de G. Lugli (1964-1965) et R. Étienne (1966). Le fait que l'amphithéâtre d'Arles lui soit antérieur et que le Colisée de Rome leur ait à tous deux servi de modèle est venu en appui de cette dernière proposition (Fincker 1988 : 123-214). En 1988, la fouille des remblais de construction a permis de recueillir quelques fragments de céramique (sigillée du sud de la Gaule dont des formes Drag. 35/36 et Drag 18/31, Céramique Africaine de Cuisine) ainsi qu'un as de Domitien daté de 86 ou 87 ap. J.-C. (Célié 1990b : 155). Il est donc désormais admis que la construction a dû être réalisée vers la fin du Ier s. ou dans le courant du premier quart du IIe s. ap. J.-C. Pour information, on relèvera que les fouilles récentes menées dans l'amphithéâtre de Béziers permettent, grâce à un lot de céramiques daté des alentours de 80 ap. J.-C. découvert dans des remblais, d'associer ce monument à la même vague de construction tardo-flavienne (Ginouvez *et al.* 1995 : 9-16).

Son périmètre extérieur et le contour de son arène dessinent deux ellipses presque parfaites de 134,62 x 101,46 m et 68,19 x 37,38 m (Fincker 1988 : 128) et il pouvait recevoir, sur ses 32 gradins, 21268 spectateurs (Fincker 1988 : 171-172). Construit en pierres issues des carrières de Roquemaille et de Barutel, il présente un plan consti-

tué de 60 travées rayonnant en direction de la piste. Sa façade, haute de 21 m, est marquée par deux étages à arcades, décorées par des colonnes engagées. Au sommet, un étage d'attique porte encore des consoles percées de trous circulaires dans lesquels s'ancraient les mâts supportant un *velum* : 120 mâts, distants de 3,15 m, pour 120 morceaux de toiles taillés en trapèze et déroulés à l'aide de poulies (Fincker 1988 : 147-149, fig. 22-23). Ce dernier ne devait couvrir que la *cavea* (voir aussi Pelet 1845 : 450-460 et Graefe 1979 : 62-67), et les 240 ouvriers chargé de sa manipulation accédaient au sommet de l'édifice par le biais d'un petit escalier de service (Lassalle, Peyron 1972).

Curieusement, c'est l'accès nord du petit axe qui a été privilégié et monumentalisé, au contraire des trois autres accès majeurs. Son décor particulier, qui semble vouloir imiter un arc de triomphe, est souligné par un fronton triangulaire et par deux avant-corps de taureaux, comparables à ceux qui ornent la porte d'Auguste (Fincker 1994 : 191-204).

On suppose que l'essentiel des spectacles qui y étaient organisés consistait en combats de gladiateurs. En tout cas, il est désormais certain que l'arène n'a jamais servi à des naumachies (Célié 1988a ; 1990b).

L'arène

L'arène mesure 69,14 x 38,34 m et son sous-sol comporte une série d'aménagements souterrains. Le plan de ceux-ci se réduisait, jusqu'aux fouilles récentes, à une salle dite cruciforme à peu près centrée par rapport à la piste, mais il reposait sur un dégagement incomplet de la piste, ainsi que sur un épierrement plus poussé des autres murs des sous-sols. Les observations les plus récentes montrent en fait que la piste est excavée sur plus des trois-quarts de sa surface et le système peut être désormais restitué de manière plus globale.

Deux états antérieurs à ce système souterrain ont pu cependant



Fig. 174. Vue partielle des fouilles menées dans l'arène. Au centre, branche est-ouest de l'égout rayonnant (Cliché M. Célié).

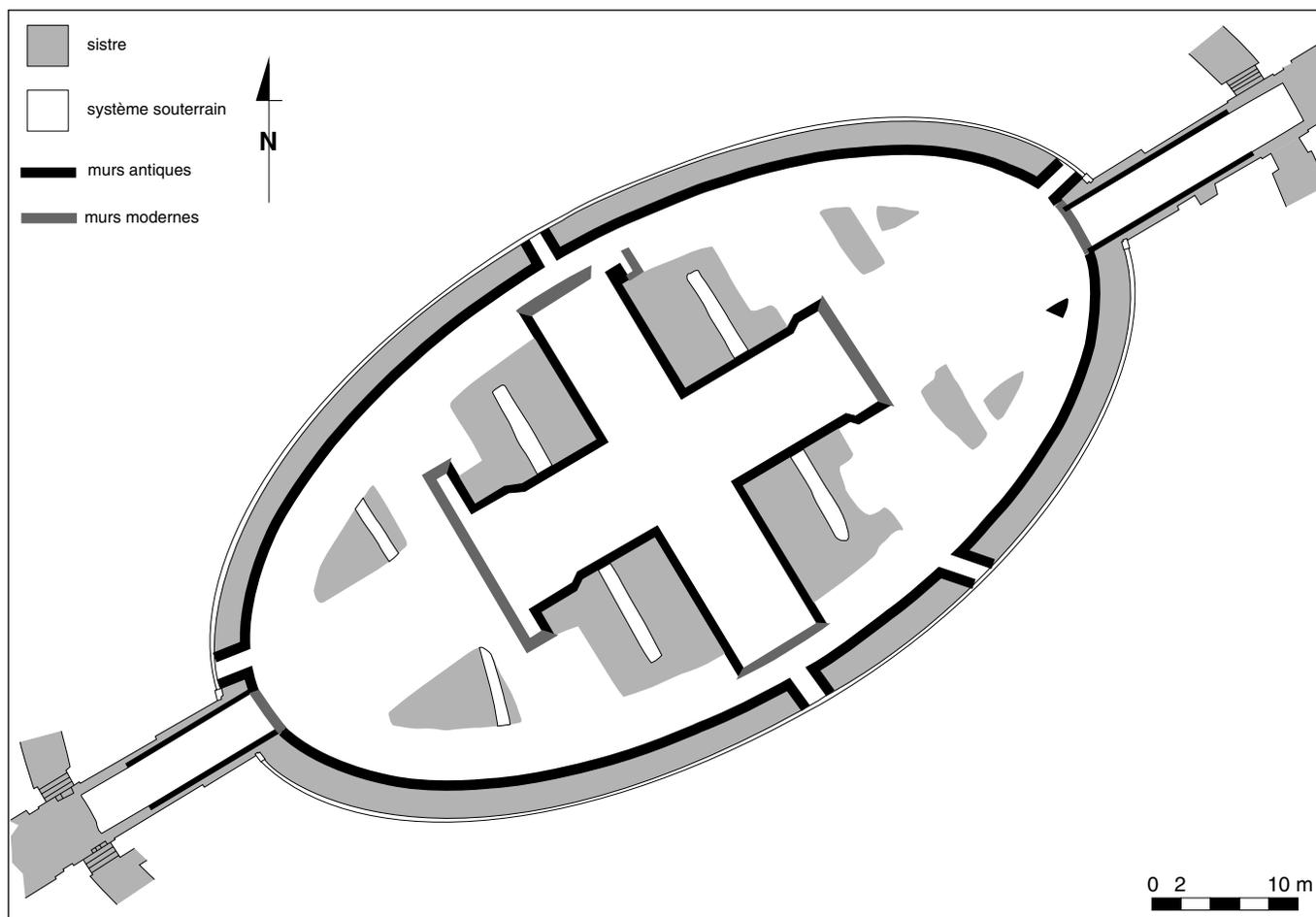


Fig. 175. Plan du système souterrain de la piste (M. Célié/M. Monteil *del.*).

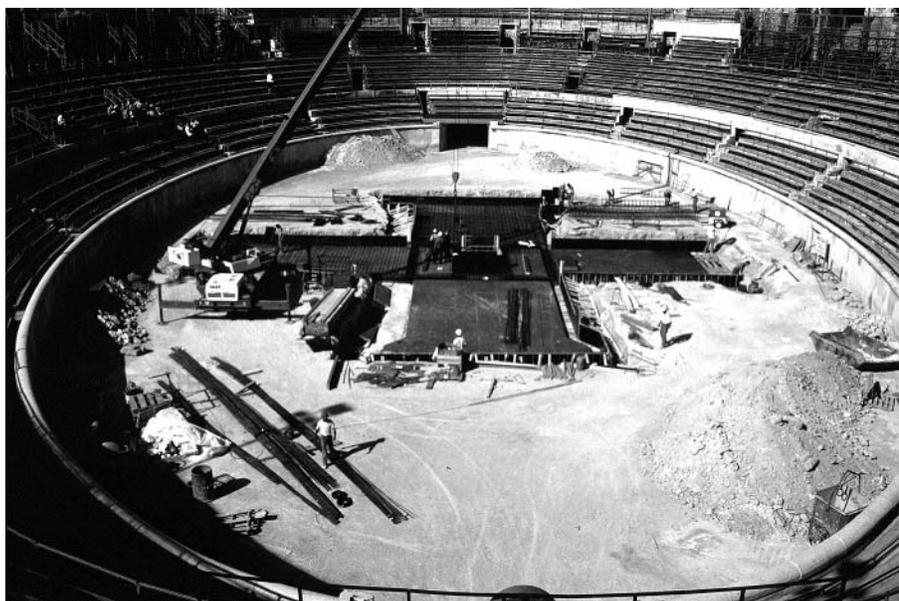


Fig. 176. Vue des travaux liés à la mise en place d'un plancher de protection de la partie la mieux conservée du système souterrain de la piste (Cliché M. Célié).

être distingués. Les dégagements entrepris sur la piste ont ainsi permis de relever un égout qui marque une nette inflexion à peu près à l'emplacement du centre du monument, mais qui est antérieur à ce dernier (fig. 173, 174). On a supposé que ce collecteur pouvait avoir été établi dès le début des travaux de construction, pour évacuer les eaux susceptibles de remplir le creusement artificiel préalable à la pose des fondations et au revêtement de la piste. On ne peut cependant exclure non plus qu'il participe d'un amphithéâtre antérieur, peut-être construit en grande partie en bois, ce qui expliquerait l'absence d'habitat antérieur sur cette portion d'espace urbain.

Dans un deuxième état, associé à la construction de l'édifice, la piste est équipée d'un égout annulaire dont seul le mur le plus proche du *balteus* a pu être repéré. Il est probable toutefois que cet aménagement n'a pas subsisté très longtemps. En effet, le monument ne dispose pas par ailleurs de *carcer* ou d'annexes techniques, pourtant indispensables pour desservir l'arène (Golvin 1988 : 189).

Les constructions souterraines sont par contre postérieures, mais sans doute de peu, à l'amphithéâtre, et condamnent l'égout annulaire précédent (fig. 175, 176). Si leur fonction ne laisse guère de doutes — il s'agit de coulisses techniques —, leur évolution apparaissait assez complexe.

Selon l'axe longitudinal de l'amphithéâtre, un couloir, large d'environ 6 m, unit les deux accès principaux à la piste et se prolonge au-delà sous le monument, dans les travées du grand axe, en se réduisant alors à environ 3 m de large. Ce couloir longitudinal communique largement avec d'autres galeries perpendiculaires, dont la forme exacte reste plus difficile à déterminer : les contours des îlots de sistre qui subsistent ne définissent en effet pas forcément ceux des salles souterraines. L'ensemble est en relation avec une galerie annulaire, large de 2,20 m, qui longe le pourtour de l'arène et dispose également d'accès en direction de la *cavea*. Enfin, sur les parties de sistre laissées en l'état, des tranchées plus étroites mesurent environ 1 m de large pour 1,75 m de profondeur par rapport au niveau de la piste antique (41,60 m NGF).

La hauteur totale du sous-sol — 3,40 m au centre — est identique à celle qui peut être relevée à Arles et indique que n'existait ici qu'un seul niveau, au contraire de Rome, de Pouzzoles ou de Capoue, où l'on en restitue deux (Golvin 1988 : 331-332, tabl. 42). La couverture était assurée par un plancher en bois, en partie amovible et probablement percé de trappes, et qui devait couvrir ici l'intégralité de la piste. Des systèmes de levage permettaient de faire surgir sur l'arène, hommes, bêtes et décors (Golvin 1988 : 331). Aucune trace nette de ces derniers n'a été relevée, si ce n'est peut-être des trous percés dans les parois de la salle dite cruciforme. Les fouilles du XIX^e s. ont également permis la découverte de contrepoids en plomb qui devaient en faire partie (C.I.L., XII, 3322). Sur les murs encore conservés de l'espace central, deux inscriptions identiques font état du nom du probable architecte de ce système : *Titus Crispus Reburus* (C.I.L., XII, 3315).

Dans un premier temps, les accès au sous-sol se faisaient à Nîmes depuis les travées du grand axe, selon des plans inclinés en pente douce. Dans un second temps, pour des raisons inexplicables, ces pentes ont été surcreusées au même niveau que le fond du système souterrain, le passage ne pouvant désormais plus s'effectuer autrement que par le biais de monte-charges. Dans les autres amphi-

théâtres, il est rare que ce soient les entrées axiales qui donnent accès aux sous-sols, mais le cas est tout de même attesté, par le biais de pentes douces, à Pouzzoles, à Lambèse et dans la *Colonia Ulpia Traiana* (Golvin 1988 : 324-325).

Les plans des sous-sols sont très variés et aucun recensé à ce jour ne s'apparente parfaitement à celui adopté à Nîmes. Le principe de la galerie de circulation annulaire, tout du moins, est attesté à Rome, Pouzzoles et Capoue (Golvin 1988 : 333), et les espaces sur lesquels elle donnait accès ici sont assez vastes. Quant aux petites tranchées d'un mètre de large, dont le fond est plus proche de l'arène, leur fonction reste difficile à interpréter : *carceres* pour l'isolement de bêtes fauves ?

A la suite des fouilles récentes, on a suggéré un abandon précoce de ces sous-sols, dans le courant du II^e ou du III^e s. ap. J.-C. (Célie 1988a). Cet abandon précoce est peut-être à mettre au compte de difficultés techniques liées à l'écoulement gravitaire des eaux de ruissellement sur la piste. En l'absence d'égout périphérique, le sous-sol faisait en effet forcément office de vide sanitaire, recueillant toutes les eaux de pluie. On doit donc supposer qu'il était parfois inutilisable, notamment en cas d'orages. A ce premier inconvénient, s'ajoutait peut-être celui de possibles remontées de la nappe phréatique en cas de pluies violentes. Le dernier fait a, en tout cas, été observé en plusieurs occasions lors des fouilles récentes, les salles pouvant se remplir d'eau sur plus de 2 m de hauteur. Quoi qu'il en soit, dans un dernier temps, les sous-sols ont été en grande partie détruits par un nouvel égout annulaire de piste.

Aménagements de la topographie

Ceux ci sont plus notables du point de vue de l'épaisseur de remblais apportée pour asseoir les galeries de circulation du monument — près de 2 m —, que de celui des terrassements de masse qui ont été limités au strict minimum.

Insertion dans la trame urbaine

L'égout initial, sans doute contemporain des premiers travaux, est constitué d'un tronçon d'orientation identique à celle des axes de l'amphithéâtre, soit NL-30°46' O. Le second tronçon, filant en direction du sud-est, est orienté à NL-20° E.

On a déjà noté plus haut la volonté marquée de souligner l'entrée nord du petit axe. Celle-ci peut s'expliquer par une volonté de rattachement au tracé urbain environnant, et plus particulièrement à une possible rue antique matérialisée par l'actuelle rue Fresque. C'est du moins ce que proposait récemment M. Fincker dans un article où elle livre également plusieurs informations issues d'un relevé précis au télémètre à ondes de la position et de l'orientation de plusieurs monuments nîmois. Il en ressort que l'orientation de l'amphithéâtre « correspond à celle du quartier avoisinant » (Fincker 1994 : 191), soit NL-30°46' O (Fincker 1994 : n. 26). Les deux axes de l'édifice sont donc conformes au système violet (NL-30° O) défini par J. Benoit. Celui-ci avait d'ailleurs bien noté la présence de ce système, accompagné des structures vertes et marron, dans l'emprise sud de l'écusson médiéval (Benoit 1981 : 83). On ajoutera que le système souterrain de piste apparaît très légèrement désaxé par rapport au monument.